

A. 103

ANNÉE 1923

---

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE  
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,  
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

CRACOVIE  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ  
1926



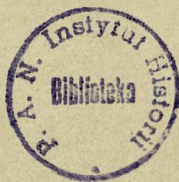
ANNÉE 1923

---

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE  
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOGIE,  
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

CRACOVIE  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ  
1926



A. 103

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES  
ET DES LETTRES.

I. CLASSE DE PHILOGIE.  
II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

N° 1—10.

Janvier—Décembre.

1923.

SÉANCES.

I. Classe de philologie.

- 22 janvier. ROZWADOWSKI J.: Sur le nom »Tanaïs«, donné au Don dans l'antiquité.  
GAERTNER H.: L'ordre et la place des adjectifs dans la langue polonaise.
- 12 février. SINKO T.: L'histoire des études sur Grégoire de Nazianze en Pologne.  
ROSTAFIŃSKI J.: Sur les anciennes cérémonies slaves, dites »Turoń« et »Gody«.  
REINHOLD J.: Études sur des manuscrits en vieille langue française. II partie. Le manuscrit récemment découvert du poème Floire et Blancheflor.
- 12 mars. SINKO T.: Les oeuvres de Pindar en Pologne.  
KŁECZKOWSKI A.: Fragments récemment découverts d'une traduction de psaumes de l'époque carolingienne.
- 16 avril. WĘDKIEWICZ S.: Études sur la syntaxe comparée des langues romanes.
- 14 mai. SINKO T.: Les sources dont se servit Dmochowski pour traduire l'Iliade en polonais.
- 11 juin. KOT S.: Répertoire des sources étrangères concernant les études que firent des Polonais en Occident à l'époque de l'humanisme.  
SAPIŃSKI S.: Les oeuvres des Stapleton et de Bellarmin comme sources des »Sermons pour dimanches et fêtes« de Skarga.
- 10 septembre. STERNBACH L.: Δεύτερος πλοῦς.
- 8 octobre. MORAWSKI K.: De Flavio Iosepho observationes.

WITKOWSKI S.: La disposition des matières et le titre de l'Anabase de Xénophon.

REISS J.: Jean Brożek-Broschius comme théoricien de la musique.

19 novembre. BIERNKOWSKI P.: Sur un type masculin énigmatique dans la sculpture romaine de l'époque avancée.

17 décembre. BIERNKOWSKI P.: Sur les Bastarnes dans la sculpture romaine de l'époque avancée.

#### Séances de la Commission pour l'histoire de l'art.

21 juin. MYCIELSKI J.: L'église polonaise de Saint Stanislas à Rome et les oeuvres d'art polonaises qu'on y trouve.

27 septembre. BOCHNAK A.: Les tapisseries du maréchal de France François de Créqui, duc de Lesdiguières.

22 novembre. DOBROWOLSKI T.: L'église sous le vocable de Saint Nicolas à Wysocice. Une étude sur l'histoire de l'architecture et de la sculpture romanes en Pologne.

KRUSZYŃSKI T. abbé: Les ceintures polonaises fabriquées en Allemagne et en France.

6 décembre. FURMANKIEWICZÓWNA K.: Les sculptures romanes de Goźlice.

#### II. Classe d'histoire et de philosophie.

15 janvier. BUJAK F.: Sur les rapports entre les peuplades lithuaniennes et germaniques.

19 février. WYCZÓŁKOWSKA A.: L'évolution biologique du langage et de la pensée.

26 mars. DOBROWOLSKI K.: Les survivances de clans et les traditions liées à leur organisation dans le Podhale, dans le Spisz et l'Orawa.

23 avril. NAMYSŁOWSKI W.: Le droit pénal serbe au moyen âge.

FELDMAN J.: La Pologne à l'époque de la grande guerre du Nord 1704—1709.

28 mai. ARNOLD S.: Les rapports entre Lombards et Romains en Italie septentrionale pendant la période de l'invasion, d'après les données relatives à la dotation du monastère de Saint Colomban à Bobbio (VII<sup>e</sup>—X<sup>e</sup> siècle).

GRODECKI R.: Les salines de la région de Cracovie au moyen âge.

25 juin. TAUBENSCHLAG R.: Les servitudes dans le droit gréco-égyptien.

- 29 octobre. DĄBROWSKI J.: La chronique de Jean de Wawrin et leur importance pour l'histoire de Ladislas III, roi de Pologne.
- 26 novembre. BYSTRON J.: L'objet et le domaine de la psychologie sociale.
- 16 décembre. SKRMKOWICZ W.: Études sur l'aspect primitif de la Pologne.
- MOCHNACKI R.: Sur l'étendue des forêts dans la région montagnaise de Kielce et de Sandomierz.

---

SÉANCE PUBLIQUE  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES ET DES LETTRES

La séance publique de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, coïncidant cette année avec le cinquantenaire de l'Académie, eut lieu le 16 juin 1923 dans la salle d'honneur de l'Université des Jagellons.

M. Stanislas Wojciechowski, Président de la République Polonaise, accompagné de nombreux dignitaires civils et militaires, fit l'honneur d'assister à la séance, à laquelle le public avait été également convié.

M. Casimir Morawski, Président de l'Académie, ouvrit la séance et exprima de chaleureux remerciements à M. le Président de la République, ainsi qu'aux autorités civiles et militaires, d'avoir bien voulu prendre part aux fêtes du cinquantenaire.

Après avoir consacré des paroles chaleureuses à la mémoire des membres défunts, M. Stanislas Wróblewski, Secrétaire Général, rendit compte de l'activité déployée par l'Académie dans le courant de l'année écoulée.

Le compte rendu de M. le Secrétaire Général a été suivi d'une conférence de M. Michel Bobrzyński; elle était intitulée: «Il y a cinquante ans».

M. le Secrétaire Général donna ensuite lecture aux lettres et dépêches, adressées à l'Académie à l'occasion du cinquantenaire, puis il lut les noms des personnes auxquelles cette année elle avait décerné des prix.

Le prix des époux Érasme et Anne Jerzmanowski, s'élevant à deux millions de marks pol., fut attribué au Professeur Benoit Dybowski, comme recompense de l'oeuvre scientifique de ce savant.

Le prix d'histoire Probus Barczewski, de 500.000 marks pol., échet au Professeur Jean Ptaśnik, auteur d'un ouvrage intitulé „*Drukarze i księgarze krakowscy XV i XVI wieku*“ (»Les imprimeurs et les libraires à Cracovie au XV et XVI siècle«).

Le prix de peinture Probus Barczewski, de 500.000 marks pol., fut décerné à M. Apollinaire Kędzierski, auteur d'un tableau appelé „*Le mur du cloître*“.

Le prix Félix Jasiński et Witold Łoziński de 250.000 marks pol., fut reconnu à M. Thaddée Jarecki, compositeur d'un quatuor pour violon, paru en 1922 et exécuté à Cracovie en février 1923.

A l'occasion du cinquantenaire, le Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes avait mis à la disposition de l'Académie des fonds, devant être employés à décerner des prix spéciaux. Les fonds en question permirent d'attribuer deux prix. dont l'un, d'un million de marks pol., échet au

Professeur Venceslas Sierpiński, pour avoir publié l'ouvrage intitulé „*Monumenta Mathematicae*“, tandis que l'autre fut décerné à

M. l'Abbé Stanislas Kozierowski, auteur d'un ouvrage de cinq volumes, intitulé „*Badania nazw topograficznych*“ (»Études toponomastiques«).

M. le Secrétaire Général communique ensuite que le 23 juin 1923, l'Assemblée Générale des membres titulaires avait élu les membres suivants:

### I. Classe de philologie:

M. Guillaume Bruchnalski, professeur à l'Université de Lwów, élu membre titulaire.

M. Stanislas Wędkiewicz, professeur à l'Université des Jagellons;

M. Romain Dyboski, professeur à l'Université des Jagellons et

M. Gustave Przychocki, professeur à l'Université de Varsovie, élus membres correspondants;

### II. Classe d'histoire et de philosophie:

M. Ladislas Semkowicz, professeur à l'Université des Jagellons, élu membre titulaire.

M. Julien Makarewicz, professeur à l'Université de Lwów, élu membre correspondant.



### III. Classe des Sciences mathématiques et naturelles :

M. Charles Dzie woński, professeur à l'Université des Jagellons et

M. Casimir Bia łaszewicz, directeur du Laboratoire de Physiologie à l'Institut Nencki à Varsovie,  
élus membres titulaires.

M. Joseph Hornowski, professeur à l'Université de Varsovie,  
M. Jean Stach, directeur de Musée physiographique de l'Académie et

M. Adalbert Świętosławski, professeur à l'École Polytechnique de Varsovie,  
élus membres correspondants.

M. le Secrétaire Général communique de plus que conformément au statut de l'Académie,

M. Henri Lebesgue, professeur au Collège de France, et  
M. Léopold Adametz, professeur à la »Hochschule für Bodenkultur« à Vienne,

élus l'un et l'autre membres titulaires étrangers de la Classe des Sciences mathématiques et naturelles l'année dernière, furent reconnus comme tels par le Gouvernement Polonais.

L'Assemblée Générale du 15 juin 1923 a également procédé à l'élection de membres étrangers. Ont été élus :

trois membres titulaires étrangers dans la Classe de philologie,

quatre membres titulaires étrangers dans Classe d'histoire et de philosophie,

deux membres titulaires étrangers et un membre correspondant dans la Classe des Sciences mathématiques et naturelles.

Conformément au statut de l'Académie, les noms de ces membres étrangers seront rendus publics, une fois que le Gouvernement Polonais aura approuvé leur élection.



## Résumés.

1. ARNOLD STANISLAW. Stosunek Longobardów do Rzymian we Włoszech północnych w okresie inwazji, na tle uposażenia klasztoru Św. Kolombana w Bobbio w w. VII—X. (*Les rapports entre Lombards et Romains en Italie septentrionale pendant la période de l'invasion, d'après les données relatives à la dotation du monastère de Saint Colomban à Bobbio (VII<sup>e</sup>—X<sup>e</sup> siècle)*). Présenté dans la séance du 28 mai 1923.

L'étude ici résumée comprend deux chapitres. S'appuyant sur les documents publiés par Cipolli Buzzi sous le titre „*Codice diplomatico di monasterio di s. Colombano di Bobbio*“ (1918, vol. III), l'auteur tâche de démontrer que contrairement à l'opinion de ce savant, le domaine donné vers 613 au monastère de Bobbio, formait un territoire indivis, s'étendant autour de la localité sur un espace de „*quatuor miliaria*“ (doc. d'Agilulf, CB. 1, 3) et que jusqu'au X<sup>e</sup> siècle son étendue resta la même. L'examen du système d'économie rurale, tel qu'il était pratiqué dans les propriétés du monastère de Bobbio, permet de conclure que ce système n'était ni fixe, ni homogène, vu que le rapport entre l'étendue des terres domaniales et les terrains sous le régime de la tenure, était sujet à des changements très considérables (de 11 à 70%), circonstance qui ne peut qu'infirmar l'opinion de Hartmann, de Luzatto, de Dopsch et autres. Les quantités de céréales récoltées annuellement dans ces propriétés étaient également sujettes à des fluctuations analogues. L'auteur s'appuie sur des inventaires dressés au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle à Bobbio, pour essayer de calculer l'étendue des terres affectées à la culture des céréales dans le territoire proprement dit de cette propriété, qu'on appelait „*Vallis Bobii*“, et évalue cette étendue à plus ou moins 1400 hectares, c'est-à-dire à environ 10% de la superficie de la vallée entière. Les mêmes sources lui permettent de calculer la densité de la population vivant sur ce territoire, ainsi parvient-il au chiffre de 11 habitants adultes par kilomètre carré.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur s'occupe de l'attitude que pendant la période de l'invasion avaient prise les Lombards envers la propriété foncière d'origine romaine et en conséquence, il tâche de jeter de la lumière sur les renseignements que sur ce sujet nous donne Paul Diacre (2, 32 et 3, 16). Après avoir passé en revue les théories plus anciennes de Sauppe, Proya, Hegel, Klupfer, Winogradow, Salvioli, Cipolla, Hartmann, Halban, E. Meyer et P. Schneider, l'auteur tâche d'élucider ces questions et d'établir le sens du terme „*tributarii*“ (P. Di., 2, 32), qu'il croit indiquer les payeurs du „*tributum*“ pendant la période romaine. Il constate que Paul Diacre, qui était au courant de la terminologie romaine (cfr. le résumé du „*De verb. sign*“ de S. P. Fesla, par P. Di., iur. Rom. ant. 2<sup>e</sup>, 44: *tributum*) n'a pu se servir de ce terme que pour indiquer des contribuables, circonstance qui nous autorise à conclure que les „*tributarii*“, qui étaient tenus à payer un tiers de leurs „*fruges*“, ne pouvaient être que de petits tenanciers ou des colons. A Terra di Lavoro et avec encore plus de netteté, dans les propriétés du monastère de Bobbio et dans les biens du couvent de Sainte Julie à Brescia, enfin dans les domaines de l'évêché de Lucques, on trouve des traces du paiement de la „*tertia*“, impôt équivalant au tiers du revenu. Dans l'appendice, l'auteur traite de la „*fara*“ des colons de l'Italie du nord et finit par établir que la „*fara*“ équivalait à la „*familia*“ romaine, de sorte qu'elle comprenait aussi bien les personnes unies par des liens de parenté que les antrustions, les serviteurs etc. Quant à la colonisation entreprise par les Lombards, il résulte des sources remontant à l'époque lombarde et carolingienne, que c'étaient les colonies non basées sur l'organisation du clan qui étaient les plus répandues.

- 
2. BIEŃKOWSKI PIOTR. O zagadkowym typie męskim w późnej rzeźbie rzymskiej. (*Sur un type masculin énigmatique dans la sculpture romaine de l'époque avancée*). Présenté dans la séance du 19 novembre 1923.

Dans les collections de Rome ou originaires de cette ville, on trouve certaines têtes barbues, sculptées dans du marbre, qui se distinguent par leur coiffure féminine, notamment par des cheveux fort longs, formant au sommet de la tête une sorte de noeud ou

de chignon. L'auteur avait autrefois rangé ces têtes dans le groupe des barbares coiffés d'un noeud „suève“ (*nodus suebicus*) et les prenait pour des portraits de princes germains, faits prisonniers ou retenus à Rome comme otages. Cette supposition était fondée sur un passage de Tacite (Germ. 38, 5), où, après avoir parlé avec détails des différentes formes du *nodus* suève, l'historien romain dit expressément: *principes et ornatiorem habent*. Les têtes en question ne font pourtant pas l'impression de représenter des barbares qui, l'épée à la main, auraient défendu la cause nationale, car on les prendrait plutôt pour des portraits de personnes qu'un séjour prolongé dans des milieux très affinés a rendu efféminées. Les portraits de vrais barbares se distinguent d'habitude par l'expression obstinée des yeux et de la bouche, par la force physique qui caractérise leur attitude ou bien au contraire, ils trahissent l'abattement ou un profond découragement. Or, c'est en vain qu'on chercherait des traces de ces sentiments dans les figures dont nous nous occupons à présent; les yeux expriment la douceur, les traits sont fins et l'on sent l'intelligence, voire même le raffinement se substituer à la force brutale. Les têtes dont nous parlons, n'ont rien de commun avec le type scythique ou dace, comme elles ne rappellent pas du tout le type germain ou celte.

Le professeur P. Arndt de Munich a donné une explication originale de ces sculptures. Dans un ouvrage, intitulé „Griechische und römische Porträts“, à propos de la reproduction d'une de ces têtes, dont l'original se trouve au Musée de Madrid, il propose de reconnaître dans ces sculptures Aphroditos, divinité moitié grecque et moitié orientale, ou bien des prêtres de ce dieu. Aphroditos (V. Roscher „Mythol. Lexicon“) était adoré dans l'île de Chypre, où il passait pour l'équivalent masculin de Vénus qu'on représentait portant la barbe. A Rome, c'était le *Venus Almus* ou le *pollens deus Venus* qui correspondait à Aphroditos. Pendant les sacrifices, les prêtres d'Aphroditos auraient porté des vêtements de femmes, tandis que les prêtresses étaient habillées en homme, pour indiquer le caractère androgyne de la divinité qu'on se proposait d'adorer. On connaissait un culte analogue en Pamphylie et dans l'Argolide, où, pendant les fêtes appelées Ἰβρισταῖα, on avait l'habitude de se travestir de la même façon. Les auteurs supposent que ces cérémonies d'un caractère androgyne servaient au culte d'une divinité de la nature que l'attidographe Philochoros (dans Macrob. Sat. 3, 8) con-

sidère comme identique à „Luna“ (Σελήνη). A une époque plus récente, l'Aphroditos de Chypre se métamorphosa en Hermaphroditos, dieu que l'on aperçoit dans le cortège de Vénus et qu'on assimile parfois à celle-ci, quoique au fond il ait été le symbole de l'exubérance de la nature et de sa force vitale se suffisant à elle-même.

Cette interprétation proposée par Arndt paraît ébranlée par le fait qu'aucune des têtes sculptées ne représente un type quelconque et qu'on n'y trouve pas la moindre tendance à idéaliser une force de la nature, caractère qu'on pourrait s'attendre à découvrir dans l'image d'une divinité. Au contraire, toutes elles font penser à des portraits. Il n'est pas possible non plus d'y apercevoir des prêtres d'Aphroditos, à cause de la barbe qui encadre les visages. En supposant que, conformément au rituel grec ancien, le prêtre doive autant que possible ressembler à la divinité, rien n'était plus facile que de se raser la barbe pour rappeler Aphroditos, dont les lèvres et le menton n'étaient probablement couverts que d'un léger duvet; en attendant nous sommes en présence de barbes et de coiffures que les personnages représentés en sculpture semblent avoir portées régulièrement et depuis longtemps, qu'ils entretenaient avec soin et qui par conséquent étaient un trait caractéristique de leur extérieur. Dernièrement, Arndt a abandonné sa première interprétation pour en proposer une autre, en rapport avec la légende suivante que raconte le Pseudo-Lucien (de Syr. dea 17—23) à propos de la fondation du temple d'Héra à Hiéropolis, en Syrie. Stratonice, épouse de Séleucus I<sup>er</sup> Nicator, roi de Syrie, a fait le voeu d'ériger à Hiéropolis un temple en l'honneur d'Héra. Pourvue de trésors, elle part pour cette ville et c'est Combabos, l'ami du roi, qui à son corps défendant est chargé de prendre le commandement du détachement de soldats qui accompagne la reine. Combabos craignait les mauvaises langues, surtout parce que la reine se distinguait par une grande beauté et qu'elle était encline aux amourettes. Après plusieurs jours de réflexion, il se décide à supprimer la source de tout mal. Aussi se fait-il châtrer, met ses organes génitaux dans un petit vase plein de miel, de myrrhe et d'autres épices, le cache et le remet solennellement au roi, en le priant de vouloir garder ce trésor. Les travaux de construction du temple durent trois ans et pendant ce temps Stratonice s'éprend éperdument de Combabos. Ne pouvant maîtriser plus longtemps sa passion, elle devient folle d'amour. Voulant avouer son sentiment à Combabos, elle s'enivre,

se jette à ses genoux et menace de se suicider. C'est alors que celui-ci lui dévoile la vérité entière. L'accès de folie prend fin, mais la passion lui a survécu, aussi les deux amoureux vivent-ils ensemble, unis par des liens d'un amour platonique. Or, les prêtres du temple d'Hiérapolis, appelés „Galli“, imitent cet amour platonique ou mystique. Les „Galli“ et les prêtresses sont épris les uns des autres et considèrent leurs sentiments réciproques comme quelque chose de sacré. En attendant, Combabos est calomnié et rappelé de son poste et c'est Stratonice elle-même qui l'aurait diffamé auprès du roi. Il est donc accusé de concussion et d'impiété, puis condamné à mort, mais il n'en dit pas un mot à personne. Conduit au supplice, il réclame cependant le trésor qu'il avait confié au roi. C'est alors que la situation s'éclaircit et que le roi lui donne satisfaction. Combabos retrouve les anciennes faveurs du souverain, qui dans le temple encore inachevé, fait ériger sa statue de bronze que le Pseudo-Lucien aurait vue de ses propres yeux. Elle était l'oeuvre d'un certain Hermoclès de Rhodes qui vivait vers l'an 300 av. J. C. et représentait une femme vêtue d'un costume d'homme: *μορφὴν μὲν ὁμοίῃ γυνή, ἐσθῆτα δὲ ἀνδρικήν ἔχει*. Les amis de Combabos suivirent son exemple, voulant ainsi lui donner courage et témoigner de leur admiration pour lui. En effet, chaque année on voyait de nombreux hommes se faire châtrer dans le temple et porter des vêtements de femme. Depuis sa triste aventure, Combabos s'habillait comme une femme, pour rappeler, paraît-il que la reine avait été éprise de lui et qu'elle s'était donné la mort voyant son amour déçu. C'est pourquoi on donnait aux „Galli“ aussi le nom de „Cybebi“ et c'est la raison pour laquelle ils portaient des vêtements de femme.

Nous ne pouvons entrer ici dans l'explication de ces légendes que le professeur Ganszyniec a analysées avec beaucoup de talent et de compétence dans l'article consacré à Combabos dans la „Real-Encyclopädie“ de Pauly-Wissowa. Nous nous bornerons donc à dire que suivant le professeur Arndt, les têtes sculptées, dont il a été question, seraient des copies romaines de la statue mentionnée de Combabos, oeuvre d'Hermoclès. Par le mot *μορφή*, dans la phrase citée de Lucien, le savant professeur de Munich comprend l'aspect extérieur, en particulier l'arrangement des cheveux; or cet extérieur serait celui d'une *ὁμοίῃ γυνή* dans le bronze d'Hermoclès. Comme il semble inadmissible qu'il puisse exister tant de copies de la sta-

tue de Combabos, Arndt considère le plus grand nombre de ces têtes comme des portraits des prêtres de Cybèle, appelés „Galli“. L'Héra d'Hiérapolis est en effet probablement identique à Cybèle, comme Atys correspond à Combabos.

Nous pourrions citer bien des arguments pour combattre cette théorie. Quiconque connaît un peu les différents styles de la sculpture classique, devra reconnaître que les têtes en question ne rappellent en rien le style de l'époque hellénistique, et cependant on pourrait s'attendre à le retrouver dans des copies d'une oeuvre d'Hermoclès de Rhodes qui, comme nous l'avons dit, vivait à la fin du IV<sup>e</sup> et au commencement du III<sup>e</sup> siècle. Si d'autre part nous faisons abstraction des traits légendaires du récit, nous ne saurions douter que Combabos et ses imitateurs, les „Galli“ ou „Cybebi“, étaient des individus castrés, autrement dit, des eunuques. Pour des raisons d'ordre physiologique, la castration est pratiquée d'habitude dans l'enfance, aussi cette opération exerce-t-elle une influence profonde sur le développement ultérieur de l'organisme masculin. En attendant, les têtes qui nous occupent (pas un seul torse n'a été conservé, hélas!), n'offrent aucun des caractères qui pourraient témoigner de troubles physiques, consécutifs à la castration (pilosité des lèvres, des joues et du menton) ou de symptômes attribuables à l'hermaphroditisme, qui se manifeste par la forme féminine et arrondie des joues. Tandis que les castrats se distinguent par des traits prématurément vieux et fatigués et qu'on reconnaît les hermaphrodites à leur joues délicates et féminines sans expression, nous sommes ici en présence de visages masculins, dont les traits reflètent le recueillement et l'énergie et la bouche exprime la douceur, jointe à l'intelligence. L'impression générale qui se dégage de ces figures, paraît même indiquer la recherche de l'élégance. C'est encore en vain qu'on chercherait à y trouver les caractères propres à l'homosexualité ou des ressemblances avec le type féminin, on enfin des troubles dans la répartition des poils, comme ils se produisent, lorsque les fonctions des glandes endocrines sont troublées. Bref, nous avons affaire à des hommes d'un type normal, dont les cheveux sont arrangés comme chez certaines femmes, pourtant cet arrangement n'est en aucun rapport avec leur constitution physique. Il faut considérer cette coiffure comme un caractère fixe et propre à ces individus, ne serait-ce que pour la raison que des hommes ne pourraient avoir d'aussi longs cheveux qu'à moins de ne les avoir jamais coupés et



qu'à condition de les avoir soignés dès l'enfance. En un mot, l'arrangement des cheveux à la mode des femmes est ici un caractère ethnique.

Un examen superficiel suffit à nous apprendre que les sculptures qui nous intéressent ne représentent ni des dieux, ni des prêtres, mais qu'elles sont des portraits, dont l'origine et l'époque peuvent être plus ou moins exactement définies. Ces portraits semblent dater en effet de la seconde moitié du règne de Trajan (après l'année 110) ou de la première moitié du règne d'Adrien, jusqu'à l'an 125 ap. J. C. Nous pouvons fixer avec plus ou moins d'exactitude, en question l'époque des portraits, par la forme des barbes qui encadrent les visages, vu que cette mode est devenue pour ainsi dire officielle à partir de l'avènement d'Adrien au trône (118 ap. J. C.) et qu'on la voit déjà assez répandue pendant la seconde moitié du règne de Trajan. C'est surtout dans l'entourage de cet empereur et de l'héritier présomptif qu'elle était en vogue et qu'elle se répandit avant l'avènement d'Adrien. Il suffit de rappeler les figures que l'on voit sculptées sur l'arc de Bénévent, érigé en 115 ap. J. C., où en dehors d'Adrien, même certains licteurs et les représentants des nations étrangères portent la barbe courte et arrondie. Le fait que le regard est pour ainsi dire terne, que ni la pupille ni l'iris ne sont iniqués dans le marbre, comme on avait l'habitude de les creuser à partir de l'époque d'Adrien, ne peut que parler en faveur de la supposition que ces têtes sculptées remontent à la seconde moitié du règne de Trajan.

Mais qui donc représentent ces portraits? — Abstraction faite des sculptures représentant des femmes, nous ne voyons un arrangement semblable de cheveux que sur certaines têtes d'Apollon portant l'empreinte du style de Praxitèle. Mais il serait inutile de penser ici soit à Apollon, soit à Praxitèle. Dans la sculpture romaine cet arrangement de cheveux est inconnu, car les têtes de Germains au noeud de cheveux appelé „suève“ ne rappellent que de loin et qu'à première vue ce genre de coiffure. Nous ne connaissons qu'une seule analogie avec ce chignon et encore faut-il la chercher en dehors du monde classique, notamment dans l'Inde. Il s'agit des têtes indo-hellénistiques de Bouddha et de ses diverses incarnations, telles que les reproduisait l'école de Gandhara, entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle ap. J. C. Non seulement l'arrangement des cheveux suivant la mode féminine, mais aussi les traits réguliers et fins, de même

que l'exécution soignée des détails, rapprochent ces sculptures indoues de celles que nous étudions. Cette ressemblance s'étend jusqu'au soin de l'extérieur, joint à une certaine effémination et au manque d'énergie qu'on croit lire dans ces traits. Les différences concernent surtout la façon de résoudre le problème plastique. Dans les produits de l'art indo-hellénistique, on ne sent pas la charpente osseuse sous les joues unies et l'âme qui se reflète dans les traits paraît banale et peu intéressante, tandis qu'au contraire nos têtes romaines se distinguent non seulement par une belle exécution, mais expriment en même temps, un sentiment sérieux et grave. Ces différences s'expliquent d'elles-mêmes dans deux arts aussi étrangers l'un à l'autre, que l'art romain et celui de l'Inde. Ce n'est par conséquent que l'arrangement original des cheveux, identique dans les deux cas, qui nous fait mettre en regard des sculptures aussi différentes.

Les habitants de l'Inde étaient déjà connus dans l'antiquité pour arranger les cheveux d'une manière bizarre. Aussi bien Strabon (XV 1, c. 71 et c. 30) que Quinte-Curce (Histor. Alex. VIII 9, 31) parlent des grands soins que les Indous donnaient à la chevelure et à la barbe. D'après Strabon, ils ne se faisaient jamais couper les cheveux, mais les laissaient pousser aussi longs que possible, les tressaient en nattes et les ornaient de rubans. Suivant Épiphanè (315—408 ap. J. C., *περι πίστεως παρά τοὺς αἰρεσιάρχους* III. 10), les Indous étaient coiffés comme des femmes, se parfumaient et restaient chez eux pour plaire à leurs épouses. Suivant Foucher (II, p. 186), le savant français qui a étudié l'art du Gandhara, dans la sculpture indo-hellénistique, on voit les hommes porter généralement les cheveux relevés comme les femmes et faire un noeud au sommet de la tête, comme signe distinctif qui permet aux Indous de se reconnaître. Pour les théologiens de l'Inde, ce noeud a une signification religieuse plus profonde, car il est le siège de l'intelligence divine et c'est pourquoi il est répandu dans toutes les classes de la société, chez les paysans, les petits commerçants, les propriétaires de fermes etc. Mais ce sont surtout les têtes du Bouddha qui en sont ornées à l'époque où le type du Parfait reflétait celui de l'Appollon hellénique et où il n'avait pas encore pris un caractère rigide et hiératique. Pendant cette période, l'arrangement des cheveux du Bouddha rappelle singulièrement la coiffure de nos portraits romains. Il est vrai que de l'avis de cer-

tains indologues, le prétendu chignon sur la tête du Bouddha ne serait pas en réalité un noeud de cheveux, mais une excroissance du crâne, appelée *usnica* qui passait pour un de ses caractères physiques et était le signe extérieur de sa merveilleuse personne. Nous aurions affaire par conséquent à une espèce de bosse de sagesse, couverte de cheveux, dont la sculpture plus récente aurait profité pour rehausser l'extérieur sans cela imposant du Bouddha. A une époque plus avancée, on aurait vu cette bosse couverte non de longues mèches, mais de courtes boucles de cheveux, frisés en spirale à droite. Foucher n'en disconvient pas, mais il soutient avec insistance que l'ancien chignon du Bouddha n'avait rien affaire au début avec l'excroissance merveilleuse du crâne qu'on attribua ensuite à Çakya-Mouni. A l'entendre, les artistes du Gandhara n'ont pas voulu représenter cette bosse et „n'ont jamais fait ni songé à faire rien de pareil“ (cfr. L'art gréco-bouddhique du Gandhara II p. 294). De l'avis du savant français, au lieu de représenter le Bouddha sous les traits d'un moine à la tête rasée, comme ils auraient dû le faire, les premiers sculpteurs gréco-hindous auraient préféré suivre l'ancienne tradition indoue et lui donner de longs cheveux de femme qu'au sommet de la tête ils nouèrent en chignon, pour imiter la coiffure tellement répandue à cette époque dans toutes les classes de la société de l'Inde. Cet arrangement des cheveux est réellement caractéristique pour les plus anciennes images du Bouddha et ce n'est qu'ensuite, qu'aux yeux des orthodoxes il ne parut pas suffisamment en accord avec les textes des livres sacrés de l'Inde. Un compromis étant survenu, le chignon, auquel les fidèles s'étaient déjà habitués, fut conservé, mais on l'expliquait depuis en le faisant passer pour une „*usnica*“, c'est-à-dire pour une bosse de sagesse qu'on commença à couvrir non de longs cheveux comme jusqu'alors, mais de boucles courtes et frisées à droite, aplaties sur le crâne. D'après l'opinion hindoue, ces boucles étaient le signe auquel on pouvait reconnaître un homme vraiment prodigieux et providentiel. Depuis lors, cet arrangement de cheveux, modifié de différentes façons suivant le style et l'époque, est devenu pour de longs siècles un des caractères classiques des images du Bouddha.

Ainsi donc, dans nos portraits, nous apercevons des Indous du deuxième siècle de notre ère. Quoique la sculpture indoue ait représenté le Bouddha sans barbe, comme d'ailleurs tous les autres types indigènes, il ne faut pas oublier que les écrivains grecs et ro-

mais mentionnés ci-dessus nous disent expressément que les Indous portaient la barbe et qu'ils avaient même l'habitude de la teindre. Il se pourrait bien que ces auteurs eussent considéré comme une coutume généralement répandue, des habitudes connues seulement de certaines races de ce vaste pays, mais dans ce cas il nous faut admettre que les Indous que représentent nos portraits, habitaient précisément les régions du nord-ouest, arrosées par le Haut-Indus et le pays dont nous parlent les écrivains cités. L'art indou ne représente avec la barbe que les brahmanes ascètes, cependant cette barbe est longue et plutôt inculte, comme celle des philosophes grecs. Tous ces brahmanes se distinguent par une expression sérieuse comme elle sied à des sages plongés dans des études théologiques ou védiques, mais leurs traits traduisent en plus le renoncement aux choses de ce monde, aussi sont-ils absolument étrangers à l'expression qui caractérise les têtes que nous étudions. Il est vrai que la sculpture indoue connaît encore un autre type du même genre, celui du Brahmane de cour qui se distingue par son élégance et remplit les fonctions d'aumônier du souverain mais ces courtisans sont toujours imberbes et par conséquent différents de nos portraits. Quoiqu'il en soit, on retrouve malgré tout quelque chose du courtisan dans ces Indous. Nous aurons trouvé peut-être la clé de l'énigme, si nous réussissons à nous rendre compte de l'époque et des circonstances dans lesquelles ces fils de l'Hindoustan sont venus à Rome, des raisons qui ont présidé à l'exécution de leur portraits et quand enfin nous aurons répondu à la question, s'il n'existe pas d'autres portraits du même genre, mais d'une époque différente.

Dion Cassius (Hist. Rom., éd. Boissevain a. 1901, LXVIII, 15 et 2, p. 191) rapporte qu'entre 106 et 110 (probablement en 107 d'après Boissevain l. c.), parmi d'autres ambassadeurs qui vinrent à la cour de Trajan à Rome, on pouvait voir également des envoyés de l'Inde. L'empereur les reçut avec beaucoup d'hospitalité, les invita à la curie, les présenta au sénat et fit en leur honneur, organiser des jeux grandioses, au cours desquels 11,000 bêtes fauves furent tuées et 10,000 gladiateurs luttèrent au cirque. Tous ces détails paraissent indiquer que les ambassadeurs de l'Inde devaient appartenir aux milieux les plus influents de la société indoue. Il n'est guère possible de deviner aujourd'hui les raisons qui décidèrent de l'envoi de cette ambassade. C'était le roi Cadphise II

(85—125 ap. J. C.), de la dynastie indo-seythique des Kushan, qui régnait alors sur l'Inde. Vincint A. Smith (*The early History of India*, Oxford 1904) suppose que les ambassadeurs envoyés à Rome avaient une double mission: ils devaient d'abord présenter leurs hommages à Trajan à l'occasion des victoires qu'il avait remportées en Dace, en Arabie et en Mésopotamie, puis ils se proposaient de lui notifier l'annexion au royaume des Indes, des provinces du nord-ouest, récemment conquises par le roi Cadphise. Enfin, il voulaient renouer d'anciennes relations commerciales entre l'Inde et Rome.

Ces renseignements nous donnent la certitude que pendant la seconde moitié du règne de Trajan, par conséquent à l'époque à laquelle appartiennent par leur style les têtes dont nous parlons, une délégation composée d'Indous de marque a séjourné assez longtemps à Rome, où les membres de cette mission ont eu l'occasion de prendre contact avec les sphères les plus élevées de la société romaine. Or, serait-ce vraiment faire une conjecture trop osée, en supposant que pendant ce séjour on fit sculpter dans le marbre les portraits de ces notables indous et d'admettre que les artistes chargés de cette tâche se conformèrent à l'usage général et donnèrent à leur modèles des barbes courtes et arrondies, pour suivre la mode qu'avait introduite à Rome Adrien, alors héritier présomptif? Le fait que les dimensions de certains de ces bustes dépassent la grandeur naturelle, s'expliquerait par le désir de souligner l'importance de plusieurs membres de la délégation qu'avait envoyée une grande puissance comme l'était l'Inde.

Les rapports avec l'Inde ne furent pas interrompus après le départ des ambassadeurs. Les Romains importaient de ce pays surtout des épices, des perles, des diamants et d'autres objets de luxe. Un traité grec intitulé „Description des côtes de la Mer Rouge“ (c'est ainsi qu'on appelait alors l'Océan Indien), composé vers l'an 80 ap. J. C. et publié par B. Fabricius sous le titre: *Der Periplus des erythräischen Meeres von einem Unbekannten* (en grec et en allemand), Leipzig 1883, nous renseigne exactement sur ces rapports commerciaux. Dans cet opuscule, il n'est cependant pas question d'importation de bêtes fauves devant servir aux jeux de cirque, car c'est surtout d'Afrique qu'on les faisait venir. D'autre part, différentes inscriptions nous permettent d'établir que parmi les esclaves à Rome, il y avait aussi des Indous. Rien d'étonnant dans ces con-

ditions que sur une lampe romaine provenant de la Gaule méridionale (rpr. Dechelettes, Vases de la Gaule rom. II p. 299 nr. 121), sur laquelle est représentée l'exécution d'un criminel condamné à être dévoré par les bêtes féroces, on aperçoit le *bestiarius*, c'est-à-dire le dompteur, dont les cheveux sont arrangés absolument de la même façon que les coiffures de nos portraits romains. Cet homme ne peut donc être qu'un Indou. Les Romains paraissent avoir également employé des Indous comme précepteurs, ce qui saurait d'autant moins nous surprendre que d'après des témoignages antiques, ces gens se distinguaient par la simplicité de leurs moeurs et par le soin qu'ils prenaient de leur extérieur. Sur le couvercle d'un sarcophage d'enfant au Musée du Louvre (n° 459; rpr. Clarac-Reinach p. 48, n° 1), nous voyons à gauche une scène qui représente une leçon donnée à un garçon. Celui-ci lit à haute voix en présence de son précepteur, atteint de calvitie, tandis qu'à droite, derrière l'élève, se tient debout un homme imberbe, dont les cheveux sont ramenés en chignon sur le sommet de la tête. De la main gauche il tient un sac servant à y mettre des livres qu'il avait sans doute le devoir de porter à l'école en accompagnant l'enfant. Il s'agit là probablement d'un esclave d'origine indoue.

Le fait qu'entre l'Inde et Rome il existait des relations artistiques et commerciales, pourrait jeter de la lumière sur certains traits particuliers à l'art romain à l'époque avancée et surtout sur le développement de l'art gallo-romain, pourtant la discussion de cette question dépasse le cadre de la présente étude.

- 
3. BIENKOWSKI PIOTR. O Bastarnach w rzeźbie późnorzymskiej. (*Sur les Bastarnes dans la sculpture romaine de l'époque avancée*). Présenté dans la séance du 19 décembre 1923.

Les Bastarnes étaient une peuplade barbare et sauvage, d'origine probablement celtique, quoique les écrivains romains de l'époque plus récente les eussent rangés parmi les Germains (cf. M. A. Bauer, Anzeiger d. Wiener Ak. d. W. Phil.-Hist. Klasse LIV, 1917, Sitzung v. 25 April, „Die Herkunft der Bastarnen“).

Déjà au commencement du II<sup>e</sup> siècle ap. J. C., nous les voyons fixés sur le Bas-Danube, dans la région appelée aujourd'hui Dobroudja. La sculpture historique romaine les représentait portant

un pantalon collant, la partie supérieure du corps nue. Une longue barbe encadre le visage et les cheveux forment au-dessus de la tempe gauche un noeud identique à celui que décrit Tacite dans Germ. c. 38. Les Bastarnes sont des hommes d'une carrure de géants, imposants par leur attitude digne et fière. Sur la Colonne trajane, on les voit représentés comme amis, alliés ou auxiliaires des Romains, mais jamais comme ennemis qui les combattent. Au contraire, sur le fameux monument de triomphe à Adam-Klissi (dans la Dobroudja), ces barbares jouent le rôle de l'ennemi principal et le plus acharné de Rome. Cette contradiction, ainsi que d'autres raisons encore, ont amené Furtwängler (Intermezzi p. 70—73) à nier la possibilité de faire remonter à la même époque les deux monuments, érigés pour célébrer des victoires romaines. Il se refuse également à admettre qu'ils puissent l'un et l'autre avoir eu le même but et la même signification et aboutit à la conclusion, que le monument d'Adam-Klissi n'était pas en rapport avec les guerres de Trajan contre les Daces, mais qu'il était destiné à commémorer l'éclatante victoire que l'an 29 av. J. C., par conséquent environ un siècle et demi plus tôt, C. M. Licinius Crassus, un des légats d'Auguste, avait remportée sur les Bastarnes dans la Dobroudja. Quoique les arguments les plus importants de l'hypothèse de Furtwängler eussent été réfutés par Benndorf (Jahresb. I p. 122) et par Studniczka (Abh. d. Sachs. Ges. d. Wiss XXII, nr. 4), la contradiction mentionnée ci-dessus n'a pourtant pas été écartée.

Or, je crois pouvoir citer une série de preuves, tirées de l'étude des monuments antiques, à l'appui de la thèse que les Bastarnes, unis aux Daces, ont réellement combattu Trajan et que ce n'est que par un pur hasard ou pour des raisons absolument inexplicables, que sur la Colonne trajane nous les voyons lutter dans les rangs romains. En effet, il ne paraît pas douteux, à mon avis, que des statues représentant des prisonniers bastarnes servaient tout comme les statues de Daces à décorer le Forum de Trajan à Rome, ainsi qu'à orner d'autres monuments de triomphe qu'avait erigés cet empereur. Les statues de Bastarnes, dont l'auteur montre des photographies, se distinguent par des traits différents du type dace, aussi pouvons-nous les reconnaître, même lorsque d'autres signes distinctifs font défaut.

C'est un buste de marbre plus grand que nature, aujourd'hui au Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg (Kizeryckij<sup>3</sup>,

Mousei drewniej skulptury nr. 58), qui est pour l'auteur le point de départ de son argumentation et lui fournit les principales preuves à l'appui de son hypothèse. Ce marbre, qui provient de la collection Campana, a beaucoup souffert. La partie thoracique et presque toute la ligne du profil (le nez, la bouche et le menton) sont rapportées. Vue de face, la figure paraît normale. Les cheveux sont plutôt courts dans la nuque et tombent dans le cou par mèches courtes et ondulées. En revanche, au-dessus de l'oreille droite, les cheveux sont très longs; ils forment au-dessus de la tempe gauche un noeud ou plutôt une corne, dont le bout est cassé. A l'endroit de la cassure, la pierre effritée a été couverte de plâtre dans les temps modernes. La comparaison de ce buste avec la tête bien connue, dite Somzée, qui se distingue par un arrangement analogue de la chevelure et dans laquelle on a voulu reconnaître autrefois un Bastarne, nous permet de constater une différence intéressante. En effet, les cheveux au dessus du front et sur la partie gauche du crâne sont courts et disposés par petites mèches fines qui, arrangées à plat, descendent du sommet de la tête et retombent sur le front, sur l'oreille gauche et la nuque. Grâce à cet arrangement des cheveux, la tête aujourd'hui à l'Ermitage ne paraît différer en rien des autres têtes de Daces, tant qu'on la regarde ou la photographie de face. Comme le bout du noeud de cheveux qui se dressait autrefois au-dessus de l'oreille droite a été cassé et comme, au lieu de le restaurer, on se contenta à l'époque moderne d'étendre une couche de plâtre sur la cassure, la façon originale d'arranger les cheveux sur le côté droit passe tellement inaperçue, que personne ne l'a encore remarquée jusqu'à présent, quoique des coiffures analogues eussent été fréquemment l'objet de recherches spéciales.

C'est immédiatement avant l'année 1856 que la tête à présent à Saint-Pétersbourg fut découverte dans les fondations d'une construction à côté du Forum Trajani. On trouva en même temps et à la même place, deux autres têtes qui représentent un type déjà connu de Daces coiffés de bonnets („pileati“) et sont aujourd'hui également la propriété du Musée de l'Ermitage. On ne saurait douter par conséquent que ces trois têtes proviennent du Forum de Trajan et qu'elles sont des fragments de statues de prisonniers de guerre qui décoraient les galeries de ce forum. Cette inférence est confirmée par les mensurations minutieuses, entreprises par l'auteur qui en présente les résultats. Il est ainsi en état de fournir la preuve



que les proportions et les dimensions de la tête à l'Ermitage, y compris la hauteur du noeud, sont tout à fait pareilles à celles des trois autres têtes de Daces qu'on découvrit au Forum Trajani et qu'on peut voir actuellement au Braccio Nuovo du Vatican. Les différences n'intéressent que les détails. Ainsi la tête de Saint-Pétersbourg se distingue par une figure plus longue et par des yeux plus rapprochés. Grâce à ces caractères particuliers, elle représente un type plus noble et plus intelligent que celui des Daces authentiques.

La ressemblance avec la tête de l'Ermitage, nous permet de ranger dans le même groupe sept autres têtes ou statues que l'on trouve dans différents musées ou ailleurs. L'auteur montre des photographies de ces sculptures et les soumet à une analyse détaillée.

L'impression générale que produisent toutes ces têtes et leur comparaison avec les Bastarnes de la Colonne trajane et du monument d'Adam-Klissi nous apprennent qu'elles représentent un type analogue, mais non identique au type dace. Contrairement à ce qu'on voit sur les têtes de Daces, ce type se distingue par un crâne bas à la partie antérieure, par l'hypoplasie de la partie moyenne de la figure, par la lèvre supérieure courte, enfin par des cheveux drus et ébouriffés, dont la croissance paraît inégale. Nous voyons des figures ovales, à la partie moyenne peu développée, aux sourcils rapprochés et parfois réunis, aux yeux enfoncés dans les orbites et au regard énergique. Le poil de la moustache est rare, la barbe est taillée en pointe au lieu d'encadrer la figure comme chez les Daces, les joues sont couvertes de touffes de poils. Ces figures sont en général plus longues et plus étroites que celles des Daces, aussi sont-elles plus nobles; elles se distinguent par une beauté ténébreuse.

Entre le type bastarne et le type dace, dont l'auteur montre une série de photographies, on trouve des formes intermédiaires qui réunissent les caractères des deux races. Les photographies en fournissent la preuve.

L'auteur attire l'attention sur la tête dite „Tumelicus“ au Musée Britannique (Cat. of sculpt. III n. 1770 pl. IX fig. 2). Elle offre plus de traits communs avec le type bastarne, tel qu'il a été caractérisé ci-dessus, qu'avec le type dace ou, comme le voudrait A. Smith, avec les Galates de Pergame. Il faut reconnaître cependant que la comparaison est rendue difficile, parce que la tête au Musée de Londres nous montre un jeune homme imberbe, mais

malgré tout, nous reconnaissons le même crâne bas, la même figure oblongue, les mêmes yeux au regard perçant, enfoncés dans les orbites, enfin, presque les mêmes arcades sourcilières, formant un angle droit avec la ligne du nez. Comme sur la statue Altieri et sur la tête Bardini, les cheveux sont partagés par une raie qui, commençant au-dessus de la racine du nez, suit la ligne médiane. Il est vrai qu'aucun des Bastarnes connus dans la sculpture n'a une crinière de cheveux aussi touffue que celle du „Tumelicus“, mais cette chevelure tellement abondante s'explique peut-être par la jeunesse de ce personnage. Comme les autres, cette tête a été trouvée au Forum Trajani.

En dehors de celle que nous voyons au Musée de l'Ermitage, les autres têtes que nous croyons représenter des Bastarnes n'ont pas les cheveux arrangés en forme de noeud, vu que comme chez les Daces, ils sont ramenés sur le bas de la tête. L'absence de ce caractère n'a pourtant pas l'importance décisive qu'on pourrait lui attribuer, surtout qu'en parlant des Suèves, Tacite (Germ. 38) dit expressément que le noeud de cheveux n'était que le privilège des personnes libres d'origine aristocratique. Les gens du peuple ne le portaient jamais.

Le fait d'avoir distingué le type bastarne d'entre les différentes tribus daces, telles que nous les voyons représentées sur la Colonne trajane, n'est pas sans importance pour la paléoethnologie de notre pays. En effet, avant de s'être fixés à l'embouchure du Danube, les Bastarnes habitaient pendant une période assez longue les régions riveraines du Pruth et les territoires au nord des Carpathes et c'est ici qu'à l'ouest, c'est-à-dire dans le bassin de la Haute-Vistule, ils avaient pour voisins les Lygiens et les Vandales de la Silésie et de la Moravie.

- 
4. BOCHNAK ADAM. *Makaty marszałka Francji Franciszka de Créqui, księcia de Lesdiguières. (Les tapisseries du maréchal de France François de Créqui, duc de Lesdiguières)*. Présenté dans la séance du 27 septembre 1923.

Ces tapisseries, qui sont actuellement la propriété du Comte François-Xavier Pusłowski à Cracovie, ont été brodées sur toile. Pour rendre les lumières, on s'est servi de fils de soie, tandis que

dans les ombres on aperçoit des fils de laine. C'est pourtant la soie qui domine en général. Les tapisseries constituent à présent une série de huit pièces, toutefois elles étaient au nombre de onze à l'origine. Sur une des tapisseries, nous apercevons les armes du maréchal de Créqui, sur deux autres, des panoplies; quatre pièces sont consacrées aux quatre éléments, que symbolisent Jupiter (le feu), Junon (l'air), Neptune (l'eau) et Cybèle (la terre); enfin sur une pièce nous reconnaissons Bacchus qui personnifie l'automne. Les tapisseries consacrées au printemps, à l'été et à l'hiver, ont été perdues dans le courant des siècles. Les armes, les panoplies et les dieux sont placés dans des réserves au centre de chacune des tapisseries et sont encadrés de couronnes, dont les sujets correspondent à ceux des réserves. Autour de la réserve, dans laquelle se trouve Jupiter (le feu), nous voyons par conséquent, groupés par une main de maître, des encensoirs, des armes à feu etc; des instruments de musique et des plumes d'oiseaux entourent Junon (l'air); des coquillages, des coraux et des plantes aquatiques nous frappent dans la couronne qui encadre Neptune (l'eau); enfin autour de Cybèle (la terre), nous apercevons des fleurs, des fruits et des épis de blé. Bacchus (l'automne), les armes des Créqui et les panoplies sont entourés de couronnes, respectivement de guirlandes de fleurs. L'espace resté libre est rempli par différents objets en rapport avec l'automne; on y voit aussi des parties du blason, dont l'artiste s'est servi, comme de motifs décoratifs, ainsi que les monogrammes de l'ancien propriétaire des tapisseries. La stylisation naturaliste de tous ces objets n'a pas été poussée trop loin, car l'artiste, qui avait conçu le projet des tapisseries, se rendait compte qu'on ne pouvait par trop se rapprocher de la nature, sans troubler l'impression décorative que produisent ces pièces. La richesse et l'exubérance vraiment baroque de l'ornementation, ses qualités plastiques, la profondeur de la perspective, le coloris aussi frais que vif et harmonieux, l'aisance de la composition et une exécution technique vraiment parfaite — voilà les traits les plus frappants des tapisseries en question.

La prédominance du style baroque sur celui de la Régence, qu'on voit se manifester timidement çà et là dans nos tapisseries, nous permet de fixer entre 1680 et 1700 l'époque où furent composées les pièces de cette série. Nous aboutissons à la même conclusion en étudiant les principaux faits de la biographie du

maréchal de Crèqui qui fut élevé au maréchalat en 1668 et mourut en 1687. Comme sur les tapisseries le blason est décoré de bâtons de maréchal, la série ne saurait être antérieure à l'an 1668.

L'étude comparée des tapisseries du maréchal de Crèqui et des gobelins tissés d'après les cartons de Charles Le Brun à la Manufacture royale des Meubles de la Couronne à Paris, en particulier la comparaison avec les séries représentant les quatre éléments et les saisons de l'année, nous autorise à conclure à l'existence de liens étroits entre ces oeuvres d'art. Le Bacchus et le Neptune des gobelins symbolisant l'automne et l'eau, ont été reproduits à quelques légères modifications près, sur les tapisseries du maréchal de Crèqui, d'autre part pour les couronnes qui encadrent les reserves où sont placés les dieux, on s'est servi de motifs empruntés aux *Éléments* et aux *Quatre saisons* de Le Brun. L'auteur des cartons d'après lesquels furent exécutées les tapisseries, a en général donné des preuves d'un goût très personnel, cependant les projets qu'il a composés s'inspirent tout à fait du style de Le Brun. On ne peut guère supposer que cet artiste n'ait été Le Brun lui-même. Celui-ci a dû sans aucun doute fournir les esquisses principales de la composition, mais c'étaient ses nombreux collaborateurs qui ont exécuté les détails des cartons. On peut admettre, sans grand risque de se tromper, que Jean Baptiste Monnoyer a prêté son concours en peignant les fleurs et les fruits et que peut-être Pierre Boels a mis la main aux animaux et aux oiseaux. La collaboration de cet artiste pourrait expliquer certaines affinités avec les tapisseries flamandes, affinités qu'on observe précisément dans la façon de traiter les oiseaux et les animaux dans les pièces de la série du maréchal de Crèqui.

Quand on compare le coloris des tapisseries du maréchal de Crèqui à celui des pièces composant la série des *Éléments* de Le Brun au Palazzo Publico de Sienne, on est en droit d'affirmer que les premières ont été exécutées à la Manufacture royale des Meubles de la Couronne qui, en dehors de gobelins, a fabriqué encore d'autres chefs-d'œuvre de l'art décoratif.

Les tapisseries, aujourd'hui à Cracovie, décoraient sans nul doute les murs d'une résidence du maréchal de Crèqui. Différentes circonstances paraissent indiquer qu'elles étaient placées dans des lambris en hauteur richement sculptés et abondamment dorés dans la cage de l'escalier, dont les marches étaient remplacées par un plan

incliné. La série commençait en bas par une tapisserie symbolisant le Feu. Venaient ensuite l'Air, l'Eau, la Terre, puis les panoplies avec les armes des Créqui au milieu, enfin les tapisseries consacrées à l'Hiver, l'Automne, l'Été et au Printemps.

- 
5. BUJAK FRANCISZEK. **O stosunkach plemion litewskich z germańskimi.** (*Sur les rapports entre les peuplades lithuaniennes et germaniques*). Présenté dans la séance du 15 janvier 1923.

L'auteur commence par exposer les motifs qui l'ont incliné à étudier cette question et par préciser le point de vue auquel il s'est placé en entreprenant ses recherches. Il décrit ensuite les différentes phases qu'à partir du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ont parcourues les opinions formulées sur les relations entre les peuplades lithuaniennes et germaniques et démontre que les linguistes et historiens allemands du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle s'accordent à reconnaître que les différentes langues des Lithuaniens, ainsi que leur civilisation, offraient un type particulier et à part, jusqu'à l'époque où au XIII<sup>e</sup> siècle, les Allemands conquièrent la Prusse, la Courlande et la Livonie. D'autre part, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'heure actuelle, on n'a jamais cessé de souligner du côté polonais, l'importance des influences qu'entraînaient les incursions et les tentatives de conquêtes que firent les Germains pour subjuguier les Lithuaniens. Seules les idées du professeur A. Brückner, qui adopte les conclusions de la science allemande, constituent une exception à cet égard, mais les opinions de cet auteur n'ont pas eu de répercussion en Pologne, aussi a-t-on vu le professeur W. Kamieniecki insister dernièrement dans son travail sur la „Genèse de l'État lithuanien“ (1916) sur les influences qu'exercèrent les Vikings sur la fondation de cet État.

L'auteur parle ensuite des résultats obtenus par les recherches archéologiques récentes, entreprises dans les anciens territoires lithuaniens et en particulier des travaux de B. Salin (1904), d'E. Blume (1912) et de N. Aberg (1919), qui intéressent la Prusse Orientale.

Les recherches en question ont démontré, qu'après l'évacuation de la Prusse par les Goths, qui vers la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J. C. allèrent s'établir sur les bords de la Mer Noire, il existait dans ce territoire une civilisation germanique qui s'est maintenue sans in-

terruption jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère. D'autre part, les études archéologiques qu'on fit en Samogitie, ont fourni la preuve que dans cette région la culture germanique a duré d'une façon ininterrompue jusqu'à la fin de la période des Vikings. Indépendamment de ces résultats, les fouilles archéologiques dans les territoires occupés par les Lettons ont permis de constater que depuis le commencement de l'âge de fer jusqu'aux temps historiques, il y avait de fortes colonies scandinaves dans cette contrée.

L'auteur parle ensuite de l'ouvrage d'O. von Friesen sur l'inscription en caractères runiques, trouvée à Rök (1920) et revient sur la question, effleurée par ce savant, de savoir dans quelles parties de la Prusse Occidentale et Orientale pouvait être situé le Hreidgotaland, sur lequel les Sagas scandinaves nous donnent des renseignements, qui par conséquent ne peuvent remonter qu'au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle. Il s'appuie sur les monuments les plus anciens de l'historiographie polonaise et sur les différentes appellations locales, pour découvrir les traces que le nom „Goth“ a pu laisser dans les territoires de la Poméranie polonaise et de la Prusse. Il profite de l'occasion pour commenter la légende lithuanienne de Palémon, qui remonte au moyen âge.

Passant au problème principal, consistant à démontrer par des données linguistiques, l'étendue des influences germaniques s'exerçant sur les peuplades lithuaniennes, l'auteur compare les noms de personnes en lithuanien avec les noms germaniques au moyen âge, après avoir préalablement décrit le matériel d'étude et indiqué les méthodes, dont il s'est servi pour l'utiliser.

Ses recherches se sont étendues à plus de 1000 noms purement lithuaniens, identiques aux noms germaniques portés surtout par des Goths, par des membres d'autres peuples germaniques de l'Est et par des individus appartenant à des peuplades scandinaves (ces derniers noms étaient en usage jusqu'à la fin du moyen âge). L'auteur a dressé de plus une liste de plusieurs centaines de noms lithuaniens, composés de deux termes, noms, dont les éléments sont les mêmes que ceux qui servaient à former les noms des peuples germaniques.

Lorsqu'on compare le vocabulaire lithuanien à celui dont se servaient au moyen âge les peuples germaniques mentionnés, on arrive à constater le résultat inattendu, qu'environ 800 mots ont été empruntés par les peuplades lithuaniennes aux langues germa-

niques de l'Est et du Nord, ou bien qu'ils se sont maintenus sous une forme plus rapprochée de ces langues que des idiomes slaves. Les mots en question sont aussi bien en rapport avec des objets concrets qu'avec des notions abstraites et intéressent tous les domaines de la civilisation; ils se rapportent par conséquent à la technique, aux questions économiques et aux choses de l'esprit; ils désignent des parties du corps, des relations familiales, concernent la navigation, l'agriculture, la guerre et l'exercice du pouvoir.

L'auteur donne des renseignements complémentaires sur les données qu'il vient de mettre en regard et parle de certains noms en rapport avec des clans et des localités, noms qui suggèrent l'idée d'une provenance germanique possible. Il insiste sur les liens d'affinité entre la cabane lithuanienne la plus ancienne et la cabane germanique, dite du type bas-saxon, telle qu'on la voyait sur les côtes sud de la Baltique et souligne les rapports entre la chaumière lithuanienne moderne et l'habitation scandinave. Il attire enfin l'attention sur certaines analogies entre la mythologie lithuanienne et scandinave.

Le manque d'un matériel d'études approprié empêchant pour le moment l'auteur d'entreprendre des recherches sur d'autres domaines de la civilisation, il se borne à exposer brièvement le plan de ses études qui concernent surtout les chants, les mélodies, le droit et les moeurs. Il se livre enfin à quelques considérations générales et caractérise les rapports réciproques entre les peuples riverains de la Baltique.

- 
6. BYSTRONŃ JAN. *Pojęcie i zakres psychologii społecznej. (L'objet et le domaine de la psychologie sociale)*. Présenté dans la séance du 26 novembre 1923.

Plus d'une fois déjà, on avait tenté de fonder un „système de psychologie sociale“ et bien souvent on peut voir ces mots inscrits en titre d'une série d'ouvrages scientifiques. L'étude de ces différentes théories sociologiques nous apprend toutefois, qu'elles n'apportent en général que très peu de résultats positifs et qu'au lieu de donner un aperçu de l'action qu'exercent les facteurs psychologiques dans la vie sociale, elles dégénèrent facilement en explications verbales stériles, ou bien se déclarent satisfaites en discutant

des problèmes du domaine de la psychologie individuelle. Il paraît donc indispensable de formuler autrement le problème que doit étudier la psychologie sociale. Riches en expériences du passé, nous savons à présent qu'il n'est pas possible de fonder un système de psychologie sociale sur des analogies entre la vie psychique de l'individu et celle de la société. La méthode qui s'était engagée dans cette voie a été abandonnée, parce qu'elle menait à des théories par trop faciles qui négligent volontiers les caractères propres aux phénomènes sociaux, pour les remplacer par un échaffaudage d'hypothèses naturalistes, voisines de la fiction. On ne saurait non plus faire entrer les problèmes de la psychologie sociale dans le cadre de la psychologie individuelle. Celle-ci doit en effet s'adresser à l'abstraction; elle doit isoler l'objet de ses recherches de l'ensemble de certains faits psychiques, qui se présentent comme des phénomènes complexes, elle doit enfin négliger les conditions sociales et les influences qu'exerce le degré de civilisation de l'entourage. Bref, la psychologie individuelle est une science de la nature; or, pour la nature la société n'existe pas. Nous pouvons, il est vrai, emprunter aux sciences de la nature les méthodes d'investigation qu'elles emploient, pour observer sur l'homme et les animaux, les phénomènes de la vie grégaire, il nous est loisible de faire entrer dans le domaine de nos recherches la psychologie des collectivités (aujourd'hui objet d'études expérimentales), ainsi que la psychologie des foules que pendant un temps on a voulu assimiler à la psychologie sociale. Il nous est également permis d'étudier les influences qu'exerce la vie sociale sur le psychisme de l'individu, p. ex. le développement de certaines facultés psychiques sous l'influence des facteurs sociaux, puis la psychologie professionnelle, ainsi que la formation des divers types individuels. Cette méthode ne peut pourtant que nous faire connaître des individus isolés, tandis que c'est l'étude de la vie sociale que nous voulons poursuivre. Nous ne saurions non plus nous déclarer satisfaits du système de Wundt qui essaie de donner une théorie du développement des diverses valeurs acquises par la civilisation, en s'appuyant sur les analogies qu'offre l'évolution de l'individu, car cette théorie a prouvé son incapacité de rendre compte du mécanisme de la vie sociale.

Si en général nous consentons à nous servir du terme de „psychologie sociale“, qui souvent nous embarasse à bien des égards, il nous faudrait chercher d'autres bases pour établir la science dont





nous nous occupons à présent. La seule voie, qui de l'avis de l'auteur puisse nous mener à un but, consiste à réunir en un système les valeurs relatives à la civilisation et à les ranger d'après leur vitalité et leur importance pour le développement de la vie sociale.

Le travail de l'auteur comprend les parties suivantes:

I. Les conditions dans lesquelles on voit se développer la suggestion sociale, par conséquent l'évolution de la suggestibilité du groupe, devraient représenter le sujet du premier chapitre. Il faudrait ranger dans cette catégorie, les problèmes tels que celui des rapports entre le développement des phénomènes psychologiques et sociaux, et le nombre des membres composant le groupe étudié; on devrait étudier également l'influence qu'exercent l'esprit d'entreprise de ces individus, les événements extraordinaires qui ont pu se produire, enfin l'âge, le sexe, le degré d'instruction etc., sans perdre de vue les moyens artificiels qui pourraient modifier la suggestibilité.

II. Le deuxième chapitre traite de la suggestion sociale, dans l'acception la plus large du terme, et tient compte en particulier des faits de nature extraordinaire, tels que les illusions et les hallucinations; il analyse de plus les phénomènes de suggestion sociale dans leurs rapports avec les états hypnotiques et extatiques, dont l'importance est considérable lorsqu'il s'agit d'expliquer certains faits de la vie religieuse (visions, inspirations et possession). Nous comprenons dans ce groupe de phénomènes, les effets de la suggestion sociale sur l'organisme psychique et leur importance pour le maintien et la conservation de certaines institutions et de certaines croyances.

III. La troisième partie de l'étude résumée, traite de la théorie des valeurs sociales et esquisse les grandes lignes d'un système de ces valeurs (positives ou négatives). L'auteur y analyse par conséquent leur importance pour le groupe qui les a créées et leurs rapports avec les groupes étrangers. Il étudie ensuite les relations entre ces valeurs et différentes institutions et produits de l'évolution sociale, autrement dit, il les examine au point de vue de leur vitalité et du rôle qui leur revient.

IV. Dans la dernière partie de son étude, l'auteur nous entretient de l'action sociale, par conséquent des actes qui se proposent d'atteindre certaines fins par des moyens psychologiques. La psychologie de l'individu actif est également en rapport avec cette action sociale.

De l'avis de l'auteur, la psychologie sociale, dans le sens qu'il lui donne, pourrait avoir une grande importance pour les sciences historiques et serait capable de rendre des services signalés à l'interprétation de nombreux problèmes que l'on voit se poser actuellement.

- 
7. DOBROWOLSKI KAZIMIERZ. *Związki i tradycje rodowe na Podhalu Spiszu i Orawie. (Les survivances de clans et les traditions liées à leur organisation dans le Podhale, dans le Spisz et l'Orawa)*<sup>1)</sup>. Présenté dans la séance du 26 mars 1923.

Le travail ici résumé comprend cinq chapitres que précède une introduction consacrée à la description du territoire étudié, aux sources auxquelles l'auteur a puisé et à la méthode qu'il a suivie.

Le premier chapitre s'occupe des traits caractéristiques de l'ancienne civilisation des montagnards (conditions géographiques, économiques, juridiques et sociales, croyances et caractères psychologiques) au XVIII<sup>e</sup> siècle et pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup>, ainsi que des changements apportés à cet état de choses, par suite du nivellement sociale qui s'est produit durant la seconde moitié du siècle dernier. Cette caractéristique générale était indispensable, d'autant plus que les problèmes dont traite l'étude sont en rapport étroit avec l'état du développement de la civilisation dans ces régions.

Dans le deuxième chapitre, l'auteur nous entretient des associations plus nombreuses, basées sur l'organisation du clan. Elles existaient sous une forme rudimentaire dans le Podhale jusque vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et on peut les observer encore aujourd'hui à Żara, dans le Spisz. Ces associations se composaient de groupes de personnes unies par des liens de consanguinité et établies en masse dans des villages, où elles logeaient chacune dans leur maison. Ces villages ou colonies étaient appelés d'après le nom de famille que portaient tous les membres de l'association, basée sur l'organisation de clan. A la base de la solidarité unissant tous les membres de même souche, on découvre la conscience de des-

<sup>1)</sup> On appelle „Podhale“ la région qui s'étend au nord des Carpathes occidentales, au pied de ces montagnes. Le Spisz et l'Orawa sont des territoires situés sur le versant sud des Monts Tatra.

cendre d'un ancêtre commun, conscience qui se traduit nettement par des légendes concernant cette provenance commune. Les fonctions sociales de ces associations se manifestaient: 1<sup>o</sup>) par la guerre privée qui autorisait les membres du clan à venger des torts et qui, comme institution sociale, s'est maintenue jusqu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, peut-être même jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, de sorte qu'encore pendant le siècle dernier, on pouvait découvrir d'assez nombreux vestiges de cette ancienne coutume; 2<sup>o</sup>) par le droit de favorisation qui au XVIII<sup>e</sup> siècle s'étendait à l'ensemble des membres du clan, aussi bien lorsqu'il s'agissait de l'autorisation d'aliéner une propriété immobilière que du droit de retrait et de préemption; 3<sup>o</sup>) par des fonctions en rapport avec l'économie rurale, par l'usage commun des prairies et des pacages, par l'organisation commune de l'exploitation des pâturages, par des expéditions entreprises en commun en Hongrie, pour y chercher du blé, par le charriage de bois, par le fait de s'entraider à l'époque des travaux agricoles et de prêter son concours au voisin en train de construire une habitation; enfin 4<sup>o</sup>) par le fait d'avoir un chef électif du clan ou „ancien“, tel que nous les voyons pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans les associations de maires, unis par des liens de consanguinité. L'étude de l'origine des associations mentionnées conduit l'auteur à exposer ses idées sur l'organisation des clans dans la Pologne du moyen âge. Il aboutit toutefois à la conclusion, que les associations basées sur la consanguinité, telles que nous les connaissons dans le Podhale et le Spisz ne sauraient passer pour des rudiments d'organisations anciennes, vu qu'elles représentent des institutions relativement récentes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle) En effet, dans la région des Carpathes, le type de colonisation représenté par des habitations éparses et disseminées s'est transformé en colonies formées d'agglomérations compactes, organisées sur la base du clan. Les anciens droits, en particulier le droit à la guerre privée et le droit de favorisation ont été des facteurs d'une grande importance pour le développement de ces associations qui du reste s'écartaient très sensiblement de l'organisation du clan, telle que nous l'observons à des stades inférieurs de civilisation. On dehors de ces associations qui englobent un plus grand nombre d'individus, nous voyons jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'Orawa et jusqu'à présent à Żara dans le Spisz, des associations plus restreintes, composées de personnes consanguines, où les rapports entre

les membres du groupe reposent en premier lieu sur des intérêts économiques communs. Les groupes en question embrassent jusqu'à 20 individus. L'auteur décrit dans les détails leur origine et suppose qu'il s'agit là d'une institution empruntée aux Slovaques. Les derniers passages de ce chapitre sont consacrés aux idées que les paysans se font de la famille, à l'organisation ancienne de la famille individuelle chez les montagnards, à ses fonctions dans le domaine de l'économie rurale et du développement de la civilisation, enfin aux changements que l'organisation de la famille a dû subir par suite du nivellement des différences entre les divers degrés de civilisation.

Le troisième chapitre s'occupe des traditions relatives au clan et à la famille. L'auteur nous parle d'abord de la conservation des traditions concernant la filiation généalogique et l'origine des familles et des clans, puis ils nous entretiennent des traditions en rapport avec les familles autochtones ou immigrées. Il passe ensuite aux traditions de famille, en rapport avec l'histoire de la colonisation de ces régions et aux légendes qui se sont maintenues sur la provenance de certaines familles, censées descendre de brigands, de maires, de personnes de distinction ou de gentilshommes. Il analyse enfin les traditions relatives à la vie qu'on menait les ancêtres et passe à la question de savoir, comment les traditions de famille se sont conservées.

Le culte des ancêtres est l'objet du quatrième chapitre. L'auteur tâche de réunir en un système les croyances relatives aux ancêtres et les différentes formes de leur culte; il voudrait isoler les traditions les plus anciennes, pour saisir leur évolution graduelle et séparer des croyances primitives, les influences exercées par l'Eglise. Il commence par examiner les rudiments d'anciennes croyances relatives à la vie d'outre-tombe des ancêtres. Différents actes consistant, a) à écarter l'ingérence funeste des ancêtres et b) à s'assurer leur aide et leur protection, sont la conséquence des croyances en question. Il faut considérer comme intermédiaires entre ces deux catégories d'actes, les coutumes et les rites observés pendant la fête des morts, entre autres la célébration de la fête très intéressante des ancêtres („Dziady“) dans l'Orawa, ainsi que l'usage répandu dans le Podhale, consistant à allumer des feux en leur honneur. Des considérations sur l'influence qu'exerce le culte des ancêtres

sur la conservation des traditions de famille forment la dernière partie de ce chapitre.

Dans le cinquième chapitre, l'auteur nous parle de l'importance sociale des traditions de famille. Il décrit d'abord leur rôle dans les maintiens de la civilisation et l'influence qu'elles exercent sur la transmission de père en fils, de différentes professions, après quoi il s'occupe de l'influence de ces traditions sur la formation des classes chez les paysans. C'est uniquement à la tradition qu'on doit attribuer la division en habitants autochtones et immigrés, division qui entraîne certaines conséquences dans la vie publique et privée. Le rôle que joue la tradition dans la formation d'une aristocratie paysanne mérite un intérêt spécial. Les traditions, surtout celles qui parlent d'une provenance de maires ou de gentilshommes, prennent le rôle de facteurs économiques. Les tendances aristocratiques se manifestent dans la vie publique et dans la vie de société, comme elles se traduisent par le costume. Elles apparaissent sous la forme la plus intéressante à Podszkle-Bukowina dans l'Orawa. Dans la partie finale, l'auteur analyse les questions relatives aux prérogatives de l'aristocratie paysanne en tant qu'elles sont reconnues par les classes inférieures.

- 
8. DOBROWOLSKI TADEUSZ. *Kościół św. Mikołaja w Wysocicach. Studium z dziejów architektury i rzeźby romańskiej. (L'église sous le vocable de Saint Nicolas à Wysocice. Une étude sur l'histoire de l'architecture et de la sculpture romanes en Pologne)*. Présenté dans la séance du 22 novembre 1923.

Le travail ici résumé comprend les trois chapitres suivants:

- 1<sup>o</sup>) L'architecture et l'état de conservation de l'église de Wysocice; 2<sup>o</sup>) l'histoire de l'église; 3<sup>o</sup>) les sculptures anciennes de Wysocice.

1<sup>o</sup>) L'architecture. Le village de Wysocice, dans la vallée de la Dłubnia, est situé dans le district de Miechów. Son église est orientée; elle se compose d'une tour à la façade, d'un chœur et d'une abside à l'Est. C'est une construction en pierre de taille, dont les blocs ont été tirés des carrières calcaires voisines, appelées „Bocianiec“. Les murs atteignent une épaisseur d'environ 1 m. Dans la tour à quatre étages, on aperçoit au premier, un espace carré avec un renforcement qui représente une sorte d'abside à l'Est. De

la tribune des orgues, on pénètre dans cet espace par un escalier en pierre, lequel étant situé dans l'épaisseur du mur, produit à l'extérieur un renflement saillant de celui-ci. Trois petites fenêtres percées dans le mur du renforcement, donnent sur l'autel et nous apprennent que cet espace correspond à une tribune. Au quatrième étage de la tour, on voit quatre petites fenêtres géminées, séparées par une colonnette. Dans les murs de la tour, on aperçoit de nombreuses meurtrières témoignant que l'église était adaptée aux besoins de la défense. La nef, couverte d'un plafond, a quatre fenêtres à pleins cintres et du côté Sud, une entrée, fermée par un tympan, décoré de bas-reliefs. Un arc triomphal en demi-cercle sépare la nef du choeur, qui est plus étroit. Cet arc triomphal repose sur de larges consoles, qui à l'emplacement où elles rencontrent le demi-cercle de l'arc, sont ornées de moulures décorées de feuilles stylisées. Le choeur supporte une voûte à deux lunettes. A l'extérieur de l'édifice, nos regards se portent sur des corniches d'un beau profil. Dans le fronton triangulaire, au-dessus du toit de l'abside, on aperçoit dans un losange la statue de la Vierge avec l'Enfant Jésus. L'église, qui se distingue par l'homogénéité du style, a en général peu souffert dans le courant des siècles. On y voit: 1<sup>o</sup>) une chaire en bois, construite avec des dossiers de stalles gothiques d'une époque plus récente; 2<sup>o</sup>) un autel latéral de style Renaissance, richement doré, avec des tableaux offerts par des corporations; 3<sup>o</sup>) derrière le maître-autel moderne, un autel de style baroque, en stuc, avec de nombreuses figures; 4<sup>o</sup>) dans le maître-autel moderne, un devant d'autel de l'année 1530, avec peintures sur bois; 5<sup>o</sup>) des fonts baptismaux sculptés, en marbre; 6<sup>o</sup>) dans la tour, deux cloches, dont l'une de 1530.

2<sup>o</sup>) L'histoire de l'église. Le nom patronymique de Wysojcie et les sources peu abondantes, parvenues jusqu'à nous, témoignent de l'ancienneté du village et de son église. Ces sources nous renseignent sur les changements qu'a subi le nom de la localité, changements en rapport avec les modifications de l'orthographe. Nous apprenons aussi à connaître une série de propriétaires du village au XV<sup>e</sup> siècle. Les propriétaires changeaient ici souvent, mais il se peut que le domaine ait appartenu aux descendants d'une seule et même famille, peut-être toujours aux Odrowąż. Ce n'est que pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, qu'à côté de Jean Pieniżek Iwanowski, descendant des Odrowąż, nous voyons en qualité

de copropriétaire du village, un membre de la famille des Toporczyk. Le nom de Jean Plaza de Mstyczów, seigneur de Wysocice, est étroitement lié à l'histoire de l'église. Jean, qui était protestant, reprit vers l'an 1570 l'église aux catholiques et en fit un temple protestant. Vers 1620, l'église fut encore une fois consacrée par l'évêque Thomas Oborski. Długosz énumère les villages appartenant à la paroisse de Wysocice et parle de la dotation du curé. Les sources du XVI<sup>e</sup> siècle permettent de constater que Wysocice était un doyenné, comprenant les villages de Prandociny, Gólcza, Uniejów, Bolechowice, Raciborowice etc. En ce qui concerne la fondation de l'église, Długosz nous dit seulement qu'elle fut construite par un évêque de Cracovie. Cet historien la considère comme très ancienne. Cette ancienneté est confirmée par la tradition qui attribue la fondation de l'église à l'évêque Lambert, néanmoins à la lumière des recherches de l'auteur, cette supposition ne paraît pas admissible. Łuszczkiewicz cherche le fondateur de l'église dans la personne de Pelka, hypothèse que l'auteur discute également dans son travail. Pour suppléer au manque de documents, il analyse le style de l'église et la compare avec d'autres édifices dont on connaît la date d'origine, ainsi qu'avec des églises adaptées aux besoins de la défense; enfin il met en regard la projection horizontale de l'édifice étudié et les projections d'autres églises du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle. Il établit des analogies assez importantes entre l'église de Wysocice et une église de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, au village de Stare Miasto, dans les environs de Konin. On voit également la même projection et on trouve la même tribune que celle de Wysocice à l'église paroissiale en granit du village de Kościelec, à proximité d'Inowrocław. Ces deux édifices paraissent reproduire un type, dont les copies devaient être répandues dans les régions occidentales de la Pologne. A en juger par les blocs de pierre et par leurs dimensions, c'est l'église de Kościelec près d'Inowrocław qui est la plus ancienne, celle de Wysocice l'est moins, enfin l'église de Stare Miasto est la plus récente des trois (moitié du XIII<sup>e</sup> s). Une église du type de celle de Wysocice a pu être construite environ entre 1170 et 1220. L'auteur s'occupe également de la question relative aux édifices fondés par Yves Odrowąż, espérant jeter ainsi de la lumière sur l'origine de l'église Saint Nicolas.

La comparaison de l'église de Wysocice avec celle de Koście-

lec près de Proszowice (fondée par Wisław, sucesseur d'Yves), qui l'une et l'autre correspondent aux limites chronologiques extrêmes entre lesquelles il faut placer les fondations d'Yves Odrowąż, amène l'auteur à conclure que les églises fondées par celui-ci étaient restées fidèles aux traditions du style roman et que contrairement aux églises cisterciennes, elles formaient un groupe à part, portant plutôt une empreinte polonaise et locale. Ces églises paraissent avoir été construites en pierre de taille; elles étaient plutôt petites et assez sombres, mais leur ornementation devaient être assez riche. Parfois elles avaient une tribune et étaient flanquées de deux tours ou d'une seule, à la façade. Certaines de ces églises devaient rappeler celle de Wysocice, aussi, n'était-ce le manque de sources, rien ne nous empêcherait de voir dans l'église de Saint Nicolas, un édifice fondé par Yves Odrowąż vers 1220. (Au XV<sup>e</sup> siècle, Wysocice appartenait à un Pieniążek descendant des Odrowąż; or, s'il était possible de fournir la preuve que déjà au temps d'Yves le village était la propriété de la même famille, l'hypothèse mentionnée gagnerait beaucoup en vraisemblance). Quoi qu'il en soit, le manque de sources et de documents, nous oblige à ne fixer qu'approximativement la date de la fondation de l'église de Wysocice et à n'établir que des rapports généraux entre cet édifice et les monuments de l'architecture de l'époque.

3<sup>o</sup>) Les sculptures de Wysocice. En fait de sculptures anciennes, nous connaissons à Wysocice le tympan du portail et la statue de la Vierge dans le fronton Est de l'abside.

Au milieu du tympan, nous apercevons le Christ sur un trône. A droite de celui-ci on voit deux saints à genoux, tandis qu'à gauche, nous remarquons une Nativité du Christ. Jésus (Immanuel) appartient à un type relativement rare mais connu depuis longtemps dans l'art chrétien. Dans la scène de la Nativité, l'Enfant Jésus repose sur un lit d'une forme assez étrange qui représente peut-être une couchette slave. L'auteur compare le style de cette sculpture à celui d'autres oeuvres plastiques en Pologne (à Tum et à Strzelno) et à l'étranger; il tâche ensuite de donner une explication génétique du type que représente le Christ de Wysocice et la Nativité. En ce qui concerne le type d'un Christ imberbe en Pologne, il cherche son origine en Silésie, dans l'ancienne église de Saint Michel à Breslau où l'on voyait autrefois un tympan (connu aujourd'hui par un dessin) avec un Christ semblable au milieu. Il avait



été commandé par Jaksa Gryfita, gendre de Pierre Włostowiec. Il est donc probable que ce type de Christ, connu aussi bien dans l'Est que dans l'Ouest de l'Europe, se soit répandu en Pologne pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, par l'intermédiaire d'artistes ruthènes, qu'à en juger par leurs oeuvres, il faudrait considérer comme appartenant à l'école byzantine.

En ce qui concerne le groupe représentant la Nativité du Christ, l'auteur suppose que cette scène, dont on connaît des schèmes par les codes de Fulda (IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> s.), doit son origine à l'influence exercée par l'art de l'Orient byzantin, avec lequel les rapports paraissent avoir été assez étroits à l'époque des Ottons. L'influence de l'art occidental a modifié dans une certaine mesure la composition de cette scène, de sorte qu'on ne voit plus la Madonne étendue sur une natte (comme en Orient), mais couchée sur un lit (verrières de Chartres, miniatures de Fulda, calice de Trzemeszno, Wysocice). Quant au style du tympan, les sculptures qu'on y voit ne se distinguent par rien de très particulier. Elles sont probablement un produit de l'art indigène. L'origine de ces sculptures remonte à l'époque de transition entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'on peut en juger non seulement par leur caractère général, mais aussi par la forme de la mitre que porte Saint Nicolas (?). La Madonne de Wysocice (avec l'Enfant Jésus sur le genou droit) est une oeuvre d'art d'une bien plus grande valeur artistique. La façon de travailler le marbre et de le tailler en grandes surfaces à peu près géométriques, ainsi que les fortes convexités qui contribuent à former un ensemble synthétique et serré, décident des qualités sculpturales vigoureuses de cette statue. Cette Madonne, dénuée complètement de grâce par suite de la disposition architecturale des parties de la pierre, placées symétriquement, mais arrangées d'une manière trahissant un sens développé de la statique, ne produit pas moins une impression éminemment plastique. Elle est une oeuvre d'art qu'on ne saurait comparer à aucune autre en Pologne. A la recherche de traits communs, capables de rattacher cette statue à d'autres oeuvres d'art en Allemagne ou en France, l'auteur analyse le style de la Madonne et trouve une série de différences et de ressemblances avec la sculpture étrangère. Tenant compte des faits historiques, il croit pouvoir avancer l'hypothèse, suivant laquelle la Madonne de Wysocice serait peut-être l'oeuvre d'un des moines cisterciens, qui vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle se seraient éta-

blis entre la Pilica et la Vistule, où ils encouragèrent la construction de nombreux édifices. L'auteur fait remonter l'origine de la statue à l'époque entre 1200 et 1220.

---

9. FELDMAN JÓZEF. *Polska w dobie wielkiej wojny północnej 1704—1709. (La Pologne à l'époque de la grande guerre du Nord, 1704—1709)*. Présenté dans la séance du 23 avril 1923.

Comme pour tous les pays de l'Est de l'Europe, la grande guerre du Nord a été pour la Pologne une période critique, qui vit tomber en décrépitude d'anciennes tendances politiques et disparaître de vieux problèmes, mais fit surgir en revanche des questions et des problèmes nouveaux. C'est à cette époque que commence à se dessiner le nouveau programme, que la politique russe moderne devait suivre envers la Pologne. Les trois années de négociations ou plutôt de luttes, pour faire entrer la République Polonaise dans une alliance dirigée contre la Suède avaient été pour Pierre le Grand et ses collaborateurs, l'école à laquelle ils apprirent les méthodes politiques nouvelles. La Russie avait remporté en effet une victoire complète: après avoir réduit à néant le projet polonais d'alliance qu'avait admirablement préparé Stanislas Szczuka, J. R. Patkul, représentant de la Russie, sut imposer à la République le traité de Narwa (30 août 1704), qui ouvrait les portes aux influences russes en Pologne. La Lithuanie subissait déjà ces influences depuis 1702 et la Pologne dut en tomber victime en 1707. On voit ensuite se réunir la première diète à Lwów, puis se constituer la première confédération (qui ne fit qu'approuver les décisions prises par celle de Sandomierz) et on assiste (à Lublin) à la première tentative d'une élection sous le patronage moscovite. Pierre met la main sur les plus importantes places fortes dans les marches de l'Est, prend à sa solde une quantité de grands seigneurs polonais, obtient pour certains le bâton d'hetman (pour Wiśniowiecki) et en avance d'autres comme prétendants au trône (Sieniawski). Par suite de la victoire définitive de la politique russe, les revendications polonaises concernant Kiev et les territoires au-delà du Dniéper sont liquidées. Après la dernière tentative infructueuse pour récupérer ces provinces (alliance de Leszczyński avec Mazepa), le conseil du roi réuni à Varsovie fut obligé de ratifier le traité de paix éter-

nelle de Grzymułtowski, que la République n'avait pas reconnu jusqu'alors. Comme réaction contre l'avidité moscovite, on voit naître alors l'idée d'une „barrière à l'Est“ que devaient lui opposer la Pologne, la Suède et la Turquie et on note les premières tentatives dans le but de réaliser ce projet. On observe également un changement dans l'attitude de la Prusse qui, comme la Russie, profite de la faiblesse de la République, pour poursuivre avec conséquence une politique, qui devait aboutir aux partages de la Pologne.

Dans l'histoire de la politique intérieure du pays, c'est autour de la personne de Stanislas Leszczyński que ce concentre l'intérêt principal de l'historien. L'historiographie plus récente a vu à tort dans Stanislas une individualité inférieure, dépourvue des qualités nécessaires à un souverain. Sous tous les rapports, aussi bien par l'intelligence politique que par le don de s'orienter dans la situation, Leszczyński était supérieur à Charles XII et ne lui cédait même pas dans le domaine de la stratégie. Dès le premier moment, il comprit son rôle en s'élevant contre son protecteur suédois pour obtenir la conclusion de la paix et la cessation d'un régime militaire brutal. Le fait de ne pas avoir suivi les conseils de Stanislas dans les questions les plus importantes (affaire des dissidents, tactique à suivre à l'égard des confédérés de Sandomierz) s'est cruellement vengé sur la cause commune. Après la paix d'Altranstadt, Leszczyński était dans la meilleure voie pour réunir autour de lui toute la Pologne, mais Charles XII, qui voulait écraser complètement le parti opposé, réduisit ces efforts à l'impuissance. La situation dépendante de Leszczyński par rapport à Charles XII, n'était pas le résultat de sa faiblesse de caractère, mais bien la conséquence de la disproportion énorme des forces dont disposaient l'un et l'autre. Par leurs intrigues, les magnats polonais de l'entourage de Leszczyński paralysaient les meilleures intentions de celui-ci, en s'adressant, sans le consulter, directement à Charles XII. Les efforts faits par Stanislas pour sortir de cette situation dépendante et pour briser la puissance de la famille des Sapieha, fauteurs les plus dangereux de troubles, échouèrent par suite de l'intervention de Charles, qui fit donner le bâton de grand hetman à Jean Sapieha, un traître et un intrigant. Cette décision, qui fut suivie de la décomposition complète du parti de Leszczyński, eut des conséquences importantes dans la suite et devint un des facteurs qui contribuèrent à la défaite de Poltava.

Dans l'étude ici résumée, l'auteur a tenu compte des manuscrits appartenant à la Bibliothèque Czartoryski et à la bibliothèque du majorat de la famille Krasinski, comme il a profité des matériaux réunis par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres. Il s'est également servi de copies de documents, appartenant aux archives de Dresde et de Copenhague; enfin il a puisé dans de nombreuses sources déjà publiées, en particulier dans des sources russes.

- 
10. FURMANKIEWICZOWNA KAZIMIERA. **Rzeźby romańskie z Goźlic.** (*Les sculptures romanes de Goźlice*). Présenté dans la séance du 6 décembre 1923.

Nous ignorons la date de la fondation de l'église de Goźlice, comme nous ne connaissons pas l'année où fut fondée une paroisse dans cette localité, située dans la région de Sandomierz. C'est dans les oeuvres de Długosz que nous trouvons la mention la plus ancienne, relative à l'édifice en question. En 1915, l'église fut la proie des flammes, de sorte que seuls les murs sont intacts aujourd'hui. La reconstruction de l'édifice donna lieu à la découverte de différents détails d'architecture et de sculpture. A l'heure qu'il est, l'église de Goźlice se compose d'une nef quadrilatérale et d'un chœur, allongé au XV<sup>e</sup> siècle. La tour, devant la façade ouest (l'église est orientée), a disparu au XVII<sup>e</sup> siècle. Pendant les derniers travaux de restauration, on a malheureusement négligé de découvrir les fondations de la tour et de l'abside primitive. Un grès à petits grains, taillé en blocs de dimensions moyennes, a servi de matériel de construction. Sur le mur nord de la nef, on voit conservée une moulure cordonnée, qui sépare les fenêtres de la rangée supérieure de celles de la rangée inférieure.

Au Musée Diocésain de Sandomierz, on trouve des fragments de sculptures provenant de Goźlice, notamment un bloc décoré d'une croix, un chapiteau et une Madonne avec l'Enfant Jésus. Le bloc mentionné était placé dans le mur nord de l'église et devait chasser les démons, qui, en qualité d'esprits des ténèbres, s'attaquaient précisément à ce côté de l'édifice, suivant les croyances répandues au moyen âge. Nous connaissons en Pologne plusieurs exemples analogues. Sur le chapiteau, on aperçoit deux colombes sculptées, dont les becs sont tournés l'un vers l'autre. C'est là un motif connu en Orient. Dans le cas qui nous intéresse, ce motif

a été simplifié, vu qu'on a négligé de représenter l'arbre, placé d'habitude entre les deux oiseaux. Les quatre faces du chapiteau sont couvertes de sculptures, ce qui prouve que celui-ci surmontait une colonne non engagée dans la construction. C'est cependant la Madonne qui est la plus intéressante de toutes les sculptures conservées. Elle est haute de 67 cm. et tient sur les genoux un Enfant Jésus hiératique. C'est une *νηχοποιά*, autrement dit, une *vierge en majesté*. Le même type se voit déjà à partir du Concile d'Éphèse, p. ex. sur les mosaïques de Jérusalem, puis à S. Appolinare Nuovo à Ravenne, à S. Maria Antica à Rome, enfin sur la statue de Notre-Dame de Sous-terre à Chartres. De là, il passe à Paris et à Bourges, enfin, sous une forme quelque peu modifiée, on le retrouve en Auvergne. Les madones de l'Auvergne n'ont cependant pas de couronnes sur la tête. De France, ce type se répand en Allemagne, où l'on constate sa présence déjà au XII<sup>e</sup> siècle. Quoique du point de vue artistique il s'agisse d'une oeuvre d'une valeur sensiblement inférieure, néanmoins en ce qui concerne le type qu'elle représente, la Madonne de Goźlice a dû avoir la Vierge de Chartres pour modèle. Sous le rapport de l'iconographie et en qualité de *vierge en majesté*, notre statue est d'une importance exceptionnelle pour l'art polonais, vu qu'elle représente un échantillon unique en son genre dans notre pays. L'auteur fait remonter la Madonne de Goźlice à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et la tient pour une sculpture devant son origine aux influences artistiques françaises que propageaient probablement les Bénédictins, établis dans les Monts de la Sainte Croix. La Madonne de Wysocice, dont M. Dobrowolski a parlé le 22 novembre 1923, dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art et dont il a fixé l'origine entre 1200 et 1220, n'est pas une *vierge en majesté*, suivant l'auteur, mais une sculpture d'une époque plus récente, peut-être de la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il faudrait également l'expliquer par des influences françaises. Primitivement, la Madonne de Goźlice était placée dans le tympan du portail, dont elle formait la composition centrale. Des deux côtés de la Madonne, on voyait peut-être des anges ou des bergers avec les rois mages. Le portail devait mesurer au moins 160 cm. de large; de l'avis de l'auteur, il était soutenu au milieu par une colonne, dont provient le chapiteau orné de colombes, symboles de la chasteté. Il s'agirait là d'un portail unique en son genre en Pologne.

1. GAERTNER HENRYK. *Szyk przymiotników w języku polskim. (L'ordre et la place des adjectifs dans la langue polonaise)*. Présenté dans la séance du 22 janvier 1923.

L'auteur commence par appeler l'attention sur la circonstance, que l'ordre des mots, en particulier l'ordre des adjectifs en tant qu'attributs, est un des domaines les plus importants dans l'étude des systèmes individuels d'expression. Pour arriver à établir les faits relatifs aux habitudes individuelles dans ce domaine, il importe de fixer d'abord les tendances générales qui représentent le fond, sur lequel on voit se dessiner nettement les écarts individuels.

Depuis longtemps déjà on avait cherché à découvrir chez nous ces tendances dans le but d'établir certaines normes. Les règles formulées par nos grammairiens plus anciens, tels que Kopeczyński, Suchecki, Sierociński, Gruszczyński et autres, étaient cependant en contradiction avec l'usage généralement admis, ou bien elles ne le définissaient pas avec une clarté et une précision suffisante. Parmi les grammairiens plus récents, c'est Krasnowolski qui a su définir le plus clairement la place de l'adjectif. Suivant cet auteur, l'adjectif précède le substantif „lorsqu'il exprime une propriété accidentelle qui n'établit pas de genre nouveau de la chose définie“; viennent après le substantif, les adjectifs „qui indiquent un caractère fixe, font entrer la chose définie dans une certaine classe et la présentent sous l'aspect d'un genre à part“ (Syst. składnia. Varsovie 1909<sup>2</sup> p. 208 et 9). Dans une monographie, intitulée „Die Wortfolge in den slavischen Sprachen“, le savant allemand Berneker se place à un point de vue analogue. Il tire des conclusions générales de l'étude de la langue littéraire de la Pologne ancienne et moderne, ainsi que de l'analyse du langage populaire, pour constater que les adjectifs précèdent le substantif, lorsqu'ils ne modifient pas essentiellement le concept exprimé par celui-ci, comme c'est p. ex. le cas pour *dobry*, *piękny* etc; ils suivent au contraire le substantif, lorsqu'on veut spécialement appuyer (*betonen*) sur leur sens, bien entendu uniquement sous le rapport logique, circonstance dont Berneker ne paraît pas avoir tenu compte. Suivant Berneker c'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les adjectifs dérivés, surtout ceux en *-ski*, de même que dans la langue littéraire, les adjectifs possessifs, qui dans le parler populaire sont régulièrement placés avant le substantif. Les observations du professeur Nitsch, qui par

un article intitulé „Kilka uwag o szyku przymiotnika w języku polskim“ (Quelques remarques sur la place de l'adjectif dans la langue polonaise) a inauguré dans le „Poradnik językowy“ (P. J. I, 1901), de plus amples débats sur cette question, s'accordent au point de vue formel avec les conclusions générales de Berneker. L'auteur constate que les adjectifs primitifs précèdent d'habitude le substantif et que les adjectifs dérivés le suivent. En ce qui concerne les matériaux fournis par la langue polonaise ancienne et en particulier par l'„Opowiadanie upadku przyszłego polskiego“ (Récit de la décadence polonaise dans l'avenir) d'Orzechowski, le professeur Łoś a abouti au résultat, que même chez cet éminent latiniste, on voit se manifester la tendance à placer l'adjectif avant le substantif, mais qu'en général il règne sous ce rapport une certaine liberté, que limite toutefois l'habitude, lorsqu'il s'agit de groupes conventionnels<sup>1)</sup>. Dans un article intitulé „Kilka uwag o szyku przymiotników w polszczyźnie“ (Quelques remarques sur la place qu'occupe l'adjectif dans la langue polonaise) (J. P. II, 178), le professeur Rozwadowski examine la même question, telle qu'elle se présente pour un passé plus reculé. S'appuyant sur plusieurs formules de serments (*roty*) provenant de Grande-Pologne et datant de l'année 1400 à 1405, il conclut, 1<sup>o</sup>) qu'en général on voit plus fréquemment l'adjectif placé avant le substantif, en particulier dans les locutions fixées et 2<sup>o</sup>) que presque toujours les adjectifs possessifs précèdent le substantif. Suivent au contraire le substantif: 1<sup>o</sup>) les adjectifs terminés en *ski*, dérivés de noms de localités et 2<sup>o</sup>) les adjectifs, unis aux substantifs par suite d'une nécessité passagère.

Ce bref aperçu des opinions exprimées jusqu'ici sur ce sujet, nous apprend qu'il existe entre elles certaines affinités. Il nous paraît toutefois utile de chercher une formule générale qui les comprenant toutes, serait capable de tenir compte de l'état de fait et tenterait en même temps de l'expliquer. Voulant jeter de la lumière sur la question, telle qu'elle se présente pour la langue polonaise du XVI<sup>e</sup> siècle, l'auteur a réuni des matériaux qu'il a tirés des Dialogues et du „Quincunx“ d'Orzechowski, des oeuvres originales de Górnicki et de Kromer, du „Zwierciadło“ (Le Miroir) de Rey, du „Ziemianin“ (Le gentilhomme campagnard) de Solikowski et des „Sermons adressés à la Diète“, de Skarga.

<sup>1)</sup> Swoboda czy swawola. 78 II 58.

Tous ces matériaux permettent, suivant l'auteur, de formuler comme suit les habitudes adoptées par la langue du XVI<sup>e</sup> siècle.

A. On place les adjectifs avant le substantif, lorsqu'ils expriment:

1) un caractère quantitatif de la représentation, par conséquent des rapports d'étendue ou d'intensité, p. ex. *z wielką niewolą* (Orzech.), *mały początek* (Górn.), *za małym ćwiczeniem* (Rej) etc.;

2) une qualité considérée sous n'importe quel rapport comme positive ou négative, p. ex. *chytrą radą* (Ziemianin), *dobry przykład* (Krom.), *złemi zwyczajami* (Krom.), *święty spokój* (Skar.);

3) un rapport émotif les unissant à la représentation qu'ils définissent, p. ex. *miły omylniku* (Orzech.), *dziwnych ludzi* (Rej), *w ubogim domu* (Górn.);

4) un rapport entre la conscience de la personne qui parle et la représentation définie, p. ex. *łacny handel* (Rej), *iałwny znak* (Ziem.);

5) une détermination de la représentation sous le rapport du temps, p. ex. *nowym mistrzem* (Krom.), *stara przypowieść* (Krom., Rej).

B. On place les adjectifs après le substantif:

1) lorsqu'ils indiquent le lieu où se trouve ou l'espace dont provient l'objet défini, p. ex. *wieżę Babilońską* (Ziem.), *rycerstwo polskie* (Orzech.);

2) lorsqu'ils sont en rapport avec un objet dont la représentation unie au substantif est une propriété ou une conséquence, p. ex. *pod kłatwą bożą* (Orzech.), *wola królewska* (Górn.);

3) lorsqu'ils indiquent le fait d'appartenir à une confession ou à un certain milieu social, p. ex. *stany koronnymi* (Orzech.) *starszy pogańscy* (Skar.);

4) lorsqu'ils constituent un titre, mais ne sont pas compris dans leur sens primitif, p. ex. *seym wólny* (Ziem.).

Quand le substantif est défini par deux (ou plusieurs) adjectifs, on voit se manifester une tendance à les mettre à la place déterminée par leur signification, p. ex. *po nowym biskupie kujawskim* (Górn.).

Il est enfin possible d'observer, suivant l'auteur, que les mêmes normes, relatives à la place des adjectifs, sont encore aujourd'hui en vigueur, circonstance qui nous autorise à mettre en regard les généralisations précédentes avec les résultats des recherches qu'entreprennent les linguistes sur les usages régnants dans la langue moderne. Si nous comparons ces normes anciennes avec les observations de Krasnowolski et de Berneker, nous constatons que les



adjectifs du groupe A expriment des caractères accidentels qui ne modifient pas d'une manière essentielle le sens du concept défini, tandis que les adjectifs du groupe B indiquent des traits fixes, inhérents à l'espèce, sur l'importance logique desquels on veut appuyer. Si nous voulons tenir compte des observations du professeur Nitsch, nous ne tarderons pas à nous apercevoir que les catégories de mots proches par leur signification, rangées dans le groupe A, comprennent surtout des adjectifs primitifs, tandis que dans les catégories du groupe B nous trouvons des adjectifs dérivés. Enfin, les observations du professeur Rozwadowski ne peuvent que confirmer le fait, qu'il existe une tendance à placer après le substantif les adjectifs en *-ski*, dont le plus grand nombre appartient au groupe B. D'accord avec Krasnowolski, le professeur Rozwadowski constate qu'en revanche on place avant le substantif, les adjectifs possessifs que nous avons rangés dans le groupe B.

Pour éclaircir cette question, nous devons observer que les conclusions du professeur Rozwadowski concernent exclusivement les adjectifs possessifs en *-ów* et en *-in*. Dans les formules de serments (*roty*) provenant de Cracovie, nous trouvons, il est vrai souvent ces adjectifs placés après le substantif et c'est exclusivement le même ordre qui règne dans les formules de Radom, pourtant, si comme l'a également observé Berneker, nous tenons compte de l'usage répandu dans la langue du peuple, nous pouvons conclure qu'à l'origine, l'ordre primitif consistait à employer l'adjectif avant le substantif. La question de savoir pourquoi les adjectifs en *-ów* et en *-in* se placent avant le substantif, tandis que d'autres, indiquant la même propriété, le suivent, — cette question disons-nous est en rapport avec le problème des causes qui expliquent les deux places différentes que peut occuper l'adjectif.

Si nous voulons donner une réponse à cette question, il nous faut l'envisager d'abord du côté psychologique et nous demander, dans quel ordre de succession nous devenons conscients des ensembles de qualités, autrement dit des objets, ainsi que de leurs traits distinctifs. Notre expérience interne nous apprend que cet ordre dépend du degré de connaissance que nous avons de ces qualités ainsi que du degré de leur intensité. Un ton émotif plus ou moins distinct accompagne ce phénomène, et paraît représenter une manifestation de l'orientation biologique. C'est sans difficulté que nous retrouvons le même état de choses, lorsqu'il s'agit

du langage intérieur et de la langue parlée. Si de ce point de vue nous examinons les catégories d'adjectifs que nous venons de distinguer, nous pourrions nous rendre compte que les mots proches par le sens, appartenant au groupe A, sont accompagnés d'un élément émotif plus accentué et que d'autre part, le groupe B comprend des adjectifs plus importants au point de vue logique, mais dont l'élément émotif est moins marqué, ce qui explique le fait que les adjectifs possessifs en *-ów* et en *-in* qui expriment directement et presque exclusivement un rapport de propriété et sont d'habitude accompagnés d'un ton émotif plus intense, surtout dans le petit monde de nos campagnes, se placent avant le substantif; au contraire, on voit suivre celui-ci, d'autres catégories formelles de ce groupe de mots, proches par leur signification, parce que leurs éléments émotifs sont moins accentués et parce que ces catégories indiquent tout un ensemble de qualités qui dérive d'une façon secondaire d'un rapport de propriété, dont souvent on n'est plus conscient.

Le principe, d'après lequel c'est l'élément émotif lié aux adjectifs qui décide de leur place avant ou après le substantif, ne saurait évidemment être considéré comme autre chose qu'une construction théorique, qui dans la pratique doit tolérer de nombreux écarts, qu'expliquent des causes particulières. Il faut noter en premier lieu qu'en dehors de certains adjectifs peu nombreux, tels que *podły*, *milusiński* etc. l'élément émotif n'est pas lié à la forme phonétique du mot, mais bien à sa signification; le même adjectif identique à lui-même sous le rapport phonétique, peut avoir diverses significations, qui diffèrent par leur ton motif. C'est p. ex. le cas dans *święta inkwizycja* et *Święty Boże*, comme dans *wielka góra* et *Piaski Wielkie*. Ces différences nous permettent de comprendre, pourquoi nous voyons le même adjectif occuper des places différentes par rapport au substantif. Les sens multiples que peut prendre l'adjectif sont par conséquent la première raison d'une certaine confusion.

Cette multiplicité des sens donnés à l'adjectif s'explique encore par des raisons de forme. Certains adjectifs ont plus souvent telle signification qu'une autre. On voit en conséquence se former un rapport strictement défini entre la représentation générale qui correspond au substantif et la représentation formelle de l'adjectif. Enfin, troisièmement, dans la langue parlée, la place de l'adjectif est plus en rapport avec la succession naturelle des événements

de la vie que dans la langue écrite, surtout lorsque la personne qui parle ou écrit pense à l'auditeur ou au lecteur. L'écrivain tâchera alors d'attirer l'attention du lecteur en plaçant au premier plan et bien en vue, le mot qu'il veut accentuer, tandis que la personne qui parle de vive voix, atteindra un effet psychologique analogue par l'intonation et la force de l'expression. Mais nous entrons ici dans le domaine de l'emploi conscient des moyens qu'offre la langue pour les appliquer à des fins esthétiques. Ce domaine caractérisé par la tendance à l'euphonie et à l'eurythmie, abonde en complications multiples qui réclament des recherches spéciales.

Sans vouloir entrer pour le moment dans la discussion détaillée de toutes ces causes particulières, il nous est permis de présumer que le principe défini ci-dessus, qui pour rendre compte de la place de l'adjectif, s'appuie sur la fonction des éléments émotifs, donnera la possibilité au linguiste de s'orienter dans les usages depuis longtemps admis par le langage. Ce principe expliquera peut-être au styliste certains écarts individuels qui marquent d'une empreinte personnelle le style de l'écrivain étudié; enfin dans la poursuite des différents chaînons de la chaîne causale, son application rendra plus facile la tâche de pénétrer dans l'individualité psychologique de l'auteur analysé, résultat sûrement important pour la psychologie différentielle.

- 
12. GRODECKI ROMAN. *Saliny ziemi krakowskiej w wiekach średnich.* (*Les salines de la région de Cracovie au moyen âge*). Présenté dans la séance du 28 mai 1923.

L'auteur s'occupe d'abord de la littérature consacrée à ce sujet, pour constater ensuite qu'elle est en grande partie insuffisante et surannée, après quoi, il cite les sources, auxquelles il s'est adressé, pour composer l'étude ici résumée.

Le chapitre I est consacré à l'examen de la question des droits régaliens, relatifs aux mines en Pologne. Nous y voyons l'auteur insister sur la circonstance, que ce n'est qu'à partir des commencements du XIII<sup>e</sup> siècle que les sources nous permettent de constater l'existence de ces droits. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que toutes ces sources considèrent déjà les régales en question comme des droits „*antiquae consuetudinis*“. Le droit minier polo-

nais, qui s'est développé comme le droit coutumier pendant les siècles précédents, a déjà été peut-être écrit au début de XIII<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne le sel, nous pouvons constater l'existence d'un „regale“ sous la forme la plus stricte (autorisations accordées par le souverain et permettant au propriétaire du sol d'exploiter le sel dans son propre terrain, autorisations données à des tiers, en vue d'exploiter une mine située dans le terrain d'autrui); il nous est également possible de fixer la part de sel, à laquelle avait droit le propriétaire du terrain ( $\frac{1}{3}$ ), la part du propriétaire de l'entreprise ( $\frac{1}{3}$ ), enfin celle du souverain ( $\frac{1}{3}$ ).

Dans le chapitre II, l'auteur étudie d'après les sources les plus anciennes, les textes relatifs à la production de sel en Pologne et s'occupe en particulier des salines de la région de Cracovie. Il parvient à fixer la teneur des passages consacrés aux salines et à en expliquer le sens. Cette analyse des sources antérieures à l'année 1250 lui permet d'établir les faits suivants:

1<sup>o</sup>) Déjà à l'époque préhistorique, on se livrait en Pologne à l'exploitation du sel, qui dans une certaine mesure servait alors à remplacer l'argent en métal (morceaux de sel servant de monnaie).

2<sup>o</sup>) Pendant la seconde moitié du XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle, le sel était déjà exploité à Bochnia (Kolanów, Babica), à Wieliczka („magnum sal“) puis à Przebieczany et à Sidzin, dans les environs de Wieliczka. On l'exploitait également dans plusieurs localités de la Grande-Pologne et en Cujavie. C'est à Kołobrzeg, en Poméranie, qu'on peut établir d'après les sources, l'existence de l'exploitation de sel la plus ancienne (X<sup>e</sup> siècle).

3<sup>o</sup>) A en juger par certains cas parvenus à notre connaissance, le sel était la propriété du souverain. A partir de la moitié du XII<sup>e</sup> siècle, il commença à passer à des personnes et à des institutions privées. Les salines passent d'abord entre les mains d'institutions ecclésiastiques, puis on les voit appartenir en partie à des laïques qui disposent du sel à leur gré et le cèdent entre autres à l'Église.

4<sup>o</sup>) La terminologie purement polonaise („surowica“, „zawar“, „pieczyny“, „koryto“, „średnie“, „czeran“, „wieża“ etc) paraît indiquer d'une part, que cette industrie était d'origine indigène et purement polonaise, comme elle prouve d'autre part que jusqu'à la moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, le sel était exclusivement extrait dans des sauneries.

Le chapitre III est consacré aux anciennes sauneries de Bo-

chnia et de Wieliczka. L'auteur s'appuie en partie sur des sources plus récentes et s'occupe des analogies entre la saunage en Pologne et la même branche d'industrie au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> siècle à l'étranger. Il décrit l'organisation des sauneries et indique les rapports entre le saunage et l'organisation du monnayage à cette époque, après quoi il explique comment, par suite de nombreuses donations de sauneries, de sources salées et de concessions concernant la production de sel, ainsi que par le fait de les employer à doter différents services de l'État, on détruisit l'ancienne unité juridique et économique des salines de la région de Cracovie, de sorte que leur importance pour le fisc ne put qu'en souffrir.

Le chapitre IV nous renseigne sur la découverte en 1251, de gisements de sel gemme à Bochnia. Les gisements de Wieliczka furent probablement découverts un peu plus tard, mais certainement bien avant 1290. Ces événements, qui ont fait époque dans l'histoire de nos salines, étaient probablement en rapport avec la réforme que Boleslas dit le Pudique entreprit entre 1273 et 1278. Cette réforme, extrêmement radicale, consistait à exproprier en masse tous les propriétaires privés qui possédaient des installations servant à exploiter le sel à Bochnia et à Wieliczka et avait des parts dans cette industrie. Ces dispositions, qui ne prévoyaient aucune indemnité, étaient surtout dirigées contre les institutions ecclésiastiques qui, en vertu de donations et de concessions plus anciennes, étaient maîtres d'une très grande partie des salines de la région de Cracovie. Le but que poursuivait la réforme consistait à rétablir l'ancienne unité juridique et financière des salines. Pendant le règne des successeurs de l'énergique souverain, on vit délivrer de nombreux actes de restitution, parmi lesquels, le plus ancien de 1278, émanait de Boleslas le Pudique lui-même. L'importance principale de ces restitutions consistait à transformer l'ancien droit de propriété, exercé sur les sauneries ou autres installations analogues, en concessions cédées aux censitaires, en échange de redevances qui grevaient, il est vrai, les salines, sans toutefois porter atteinte à l'ensemble des droits du souverain et de l'État. Le régime censitaire, appliqué aux salines à partir de 1266, a marqué dans leur histoire un changement d'exploitation et d'administration, vu qu'il a transformé un système économique non basé sur le capital, en un régime appuyé surtout sur des prestations pécuniaires. Cette transformation était du reste en rapport avec la métamorphose des

conditions économiques qui embrassa toute la Pologne du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le chapitre V, l'auteur étudie l'origine et la véritable signification du statut de Casimir le Grand, octroyé en 1368. Il s'agit là d'une codification du droit coutumier, appliqué à l'exploitation et à l'administration des salines de la région de Cracovie, au plus tard à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Les dispositions précises, que contient ce statut, jettent un flot de lumière sur les questions relatives à l'organisation des salines, à la réglementation du travail et à l'importance économique de ces mines. Nous entrevoyons dans le statut de Casimir le Grand l'ébauche d'une nouvelle réforme qui consistait à annuler les anciennes donations à charge des salines, donations dont plusieurs seulement furent portées sur les registres, comme devant être reconnues à l'avenir. Après la mort de Casimir le Grand, les actes de restitution et les donations se multiplièrent de nouveau et devinrent surtout fréquents pendant le règne du pieux Ladislas Jagiello. Quoique cette méthode ait contribué à maintenir les charges pécuniaires conformes au type ancien, il faut noter comme trait caractéristique pour la période nouvelle de l'histoire des salines, les concessions qu'obtenaient des particuliers et qui les autorisaient à extraire du sel en employant dans l'exploitation leurs propres ouvriers (appelés „otroki“ et étrangers aux corporations ouvrières des mineurs), dont le nombre était fixé d'avance.

Le chapitre VI est consacré à l'organisation des salines et aux dispositions relatives à leur fonctionnement au moyen âge. L'auteur examine les attributions du „subcamerarius“ de Cracovie et les fonctions qu'en qualité de représentant de l'autorité souveraine, il exerçait dans l'administration des mines de sel; il s'occupe de l'affranchissement des salines de la juridiction des autorités municipales à Bochnia et à Wieliczka, des droits et devoirs des intendants des mines qui en qualité de tenanciers ou de fonctionnaires, étaient tenus à rendre compte de leurs gestion *ad fideles manus*, de la situation des employés et du personnel auxiliaire, enfin de l'organisation des différentes catégories d'ouvriers.

Dans le chapitre VII, nous voyons l'auteur retracer l'histoire du développement des mines de Bochnia et de Wieliczka. Il traite dans les détails la question de savoir à qui revient le mérite de la découverte des gisements de sel gemme (Wierzbietà, le

„comes“ Michel, le monastère de Wąchock) et décrit le développement des différentes fosses à Bochnia et à Wieliczka ainsi que leur histoire jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les services rendus par des intendants de provenance étrangère, le plus souvent italienne, ont été appréciés comme il le fallait dans ce chapitre. Il n'en est pas moins vrai, que le mérite principal revient surtout aux personnels locaux et aux facteurs indigènes, qui ont puissamment contribué à l'exploitation de sel.

Le chapitre VIII nous entretient de l'ensemble des questions nationales, dans la mesure où elles intéressent le développement des salines. L'auteur essaie de fixer le rôle joué par les éléments étrangers dans l'exploitation et d'estimer la portée des influences étrangères sur l'organisation et les conditions intérieures des mines de sel.

Dans le chapitre IX, l'auteur étudie du point de vue de la quantité des produits obtenus, l'exploitation des deux salines principales de la région de Cracovie. Une évaluation approximative de cette production ne devient possible qu'à partir du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle. Il analyse ensuite les procédés techniques employés dans les salines et étudie à cet effet différentes descriptions du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, dont il devait nécessairement tenir compte, vu le langage laconique que tiennent les sources du moyen âge, dans lesquels il avait puisé des renseignements.

Le dernier chapitre est consacré au commerce de sel. En dehors d'une description des différentes qualités de sel tiré de la terre ou obtenu dans les sauneries, à côté de l'énumération des noms qu'on leur donnait dans le commerce, l'auteur s'occupe de l'origine et du développement des marchés polonais et étrangers (en Hongrie), où étaient écoulés les produits des mines de Bochnia et de Wieliczka. Il nous entretient des zones dans l'étendue desquelles on voyait le sel ruthène, saxon (de Halle) et poméranien faire concurrence à celui provenant des mines voisines de Cracovie. Sur le marché de Sandomierz, on trouvait en effet le sel ruthène à côté du sel polonais, déjà à partir du XII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'en Silésie et dans la Grande-Pologne, le sel de Poméranie et de Saxe fait son apparition au XIII<sup>e</sup>. Les dépôts fondés et administrés par l'État, devaient rendre possible à la population de toute la Pologne de s'approvisionner de sel. C'est enfin dans ce chapitre que l'auteur nous parle du sel connu en Pologne sous le nom de „sel des Quatre Temps“.

Dans les conclusions, l'auteur caractérise à grands traits l'évolution historique de l'organisation, particulière aux salines de la région de Cracovie. Grâce aux réformes plusieurs fois appliquées, cette évolution aboutit à une organisation administrative et juridique homogène sous la direction de l'État. Cette organisation contraste avec les résultats que l'évolution de la même industrie a donnés dans d'autres pays de l'Europe, en particulier en Allemagne. Avant de terminer, l'auteur insiste sur la grande importance qu'avaient nos salines pour le développement économique du pays et de l'État.

---

13. KRUSZYŃSKI TADEUSZ KS. **Pasy polskie wyrabiane w Niemczech i we Francji.** (*Les ceintures polonaises fabriquées en Allemagne et en France*). Présenté dans la séance du 22 novembre 1923.

En 1793, Paschal Jakóbowicz, fabricant de ceintures à Lipków, publia un avis dans le „Korrespondent Krajowy i Zagraniczny“ („Correspondant du pays et de l'étranger“), pour faire savoir que des personnes avides contrefaisaient ses ceintures et se servaient à cet effet d'étoffes de qualité inférieure. La Corporation des commerçants de Varsovie l'invita alors à nommer les coupables et l'on vit se constituer une commission émanant du Bureau des échevins du Vieux Varsovie, pour étudier l'affaire. Le procès-verbal dressé par la commission se trouve aux Archives de Varsovie. (Il a été publié par Smoleński dans le „Przegląd historyczny“ (Revue historique), Varsovie, vol. XIX, 1915, p. 313). Paschal soumit à la commission, des ceintures portant la marque F. S., qu'avait achetées à Leipzig Nathan Nosonowicz, marchand à Varsovie. Ce document, de même que les avertissements publiés antérieurement par Paschal, nous apprennent que, seules les ceintures pourvues d'une marque représentant un agneau et les lettres P. I., étaient fabriquées par cet industriel, tandis que celles, qui ne portaient que les lettres P I ou bien le nom de Paschal en toutes lettres, pouvaient provenir d'une fabrique étrangère. Paschal déclare que, lorsqu'au moment de l'ouverture de la Diète (dite de Quatre Ans), un grand nombre de personnes commença à porter le costume polonais, de sorte que sa fabrique n'était plus en état de faire face à toutes les commandes, il envoya des modèles à Paris, en exigeant toutefois que sur les ceintures tissées d'après ceux-ci, on mette soit ses initiales,



soit son nom, pour indiquer la provenance des modèles originaux. Bientôt le fabricant à Paris commença à fabriquer des ceintures, en se servant d'étoffes de mauvaise qualité. Déjà auparavant, l'auteur était arrivé à la conviction que le plus grand nombre des ceintures pourvues des marques P I et F S avait été fabriqué à l'étranger et que par l'étoffe et le dessin, elles se distinguaient des ceintures vraiment polonaises; aussi à plusieurs reprises avait-il entretenu de cette question la Commission pour l'histoire de l'art. Les fils sont ici plus fins et moins solides, d'autre part les fils métalliques paraissent rugueux et se noircissent en moins de temps; le tissage montre une espèce de fond intérieur en taffetas, généralement noir, passant sur l'envers de la ceinture. Les fils du dessin sont à peine fixés sur ce fond, qu'on voit rester intact, une fois que ceux-ci sont usés. Les couleurs sont souvent vives et disparates, ainsi on aperçoit du bleu à côté d'un rouge betterave; le dessin est composé de motifs appartenant à des styles différents, de sorte qu'on le voit p. ex. emprunté à des ceintures arméniennes à dessin géométrique, comme à d'autres, d'origine persane, qui se distinguent par une décoration d'un goût naturaliste. Comme on peut s'en apercevoir en examinant la technique du tissage et le dessin, certaines ceintures pourvues de la marque F S proviennent de la fabrique de Sluck, d'autres sont d'origine étrangère. Ainsi que le prouve la ressemblance avec les ceintures portant en toutes lettres le nom du fabricant, la marque  $\infty$  indique généralement la fabrique de Filsjean à Kobylki; par contre on peut considérer pour les mêmes raisons comme fabriquées par Daniel Chmielowski à Cracovie, les ceintures marquées F\* S. En dehors du fabricant parisien, c'était Pierre Toussaint Dechazelle qui sans doute fabriquait à Lyon des ceintures portant la marque P I ou privées en général de marque. Nous savons que cet industriel a fait fortune en fabriquant des ceintures polonaises et qu'il se servait de modèles orientaux. Dans les collections d'André Potocki se trouve une ceinture, sur les bouts de laquelle on aperçoit un dessin représentant des armures à écailles et des armes que surmontent des bouquets de fleurs, censées chinoises. Ces fleurs éveillent notre curiosité, parce que deux d'entre elles, l'une qu'on dirait en papier froissé et l'autre caliciforme, comme nouée en croix avec des rubans, ont été empruntées au grand ouvrage de Pillemont, contenant des gravures qui s'inspirent de modèles pseudo-chinois (Oeuvres de

Jean Pillement, Paris 1767; les numéros des gravures ne sont pas indiqués). Nous connaissons encore d'autres ceintures, signées SŁUCK, mais il nous manque de témoignages écrits pouvant attester leur origine française; pourtant aussi bien le travail que le caractère des dessins paraissent indiquer qu'elles proviennent de France. Il faut cependant établir une différence entre toutes les ceintures mentionnées et les ceintures vraiment françaises de style Louis XVI. Parmi ces dernières, on distingue un groupe dont le dessin est plutôt simple et le travail grossier. A en juger par la ressemblance avec d'autres tissus de la même origine, les ceintures appartenant à ce groupe, proviennent de la fabrique de Tyzenhaus à Grodno. Jusque vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on fabriquait en petites quantités des ceintures à Lyon, pourtant elles s'écartent sensiblement des modèles plus anciens, vu qu'elles étaient tissées sur des métiers perfectionnés et que leurs fils métalliques sont très fins. Les ceintures achetées à Leipzig par Nathan Nosonowicz et pourvues de la marque de fabrique F S, n'étaient pas nécessairement fabriquées dans cette ville, car elles pouvaient y avoir été apportées pour être vendues aux foires qui y avaient lieu; dans de vieux inventaires, nous voyons mentionnées des ceintures provenant d'Hambourg. Comme en Allemagne la fabrication des tissus artistiques était la spécialité d'huguenots français, qui s'étaient établis dans ce pays après la révocation de l'édit de Nantes et qui continuaient à se servir de modèles provenant de leur ancienne patrie, on ne pourrait guère distinguer par le dessin et la technique du tissage, les ceintures qu'ils tissaient, de celles qu'on fabriquait en France.

---

14. MORAWSKI KAZIMIERZ. **De Flavio Josepho observationes.** Présenté dans la séance du 8 octobre 1923.

Dans le travail ici résumé, l'auteur s'occupe d'un point de vue général, des sources dans lesquelles a puisé l'historien juif et traite en particulier de l'influence exercée par l'Haggade et par l'historiographie hellénistique sur la façon d'exposer le sujet. Il insiste ensuite sur certaines particularités du style propre à Joseph et découvre des influences émanant de la rhétorique, dans le langage de l'historien.

---

15. MYCIELSKI JERZY. *Kościół polski św. Stanisława w Rzymie i polskie w nim zabytki. (L'église polonaise de Saint Stanislas à Rome et les oeuvres d'art polonaises qu'on y trouve)*. Présenté le 21 juin 1923, dans la séance de la Commission pour l'histoire de l'art.

L'auteur rappelle ses recherches entreprises en 1910 à Rome, recherches dont les résultats ont été réunis dans un travail intitulé „Kościół San Stanislao dei Polacchi i początki twórczości malarzy polskich w Rzymie w w. XVIII“ („L'église San Stanislao dei Polacchi et les origines de l'oeuvre des peintres polonais à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle“). Le dit travail a été présenté et lu le 14 novembre 1910, dans la séance de la Classe de philologie de l'Académie des Sciences et des Lettres. Ce n'est que dernièrement, depuis que la Pologne a repris possession de cette église, que l'auteur réussit à tirer des archives de nombreuses données relatives à son histoire et à celle de l'hospice polonais. En 1910, l'église Saint Stanislas dépendait du gouvernement russe, aussi ses archives étaient-elles absolument inaccessibles, de sorte qu'à présent seulement, il fut possible à l'auteur de réunir les renseignements nécessaires. Les copies de tous les documents envoyés de Rome, lui furent transmises par le Dr. Adam Bochnak.

C'est au cardinal Hosius que revient le mérite principal d'avoir fondé l'église Saint Stanislas et l'hospice polonais. (L'église s'élève à l'endroit où ou se trouvait anciennement celle de San Stanislao in Pensili). Entre 1575 et 1580, nous voyons le cardinal verser de fortes sommes qu'il destinait à la construction de l'édifice et la reine Anne Jagellonne lui prêter largement son aide et son appui. Il ne reste plus que la partie inférieure de la façade construite à cette époque. Quant à la partie supérieure et à l'intérieur de l'édifice, ils furent remaniés vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mgr. A. S. Załuski, évêque de Cracovie, qui entourait alors l'église de sa protection, avait offert les fonds nécessaires à cette reconstruction, qui respecta toutefois le plan et la disposition générale des bâtiments, connus sous le nom de „Palazzo San Stanislao“.

L'inventaire dressé en 1693, dont le manuscrit est conservé aux archives (vol. 60, „Affari diversi“), donne des renseignements très intéressants sur l'aspect qu'offrait l'intérieur de l'église avant la reconstruction. Nous apprenons de cette source, qu'en 1693 on voyait dans le maître-autel un tableau de Notre Seigneur Jésus

Christ, sous le patronage duquel l'église avait été primitivement placée. Sur cette toile, le Christ était représenté avec Saint Stanislas, Saint Adalbert et Saint Hyacinthe, ainsi qu'avec des anges. C'est Antiveduto Grammatica (un Siennois, élève de Dom. Perugino, décédé en 1626 à Rome) qui, suivant l'inventaire, a été l'auteur du tableau en question, qu'on peut voir encore aujourd'hui dans le maître-autel. Les quatre autels latéraux furent pourtant pourvus au XVIII<sup>e</sup> siècle de tableaux nouveaux, exécutés par des peintres polonais. Dans le premier autel du côté de l'Épître, il y avait en 1693 une toile d'un artiste inconnu, représentant la résurrection de Piotrowin par Saint Stanislas. Elle fut remplacée au XVIII<sup>e</sup> siècle par une excellente peinture consacrée au même sujet et signée par Thadée Koniecz. Dans le second autel du même côté, la place d'un tableau de Saint Casimir, „*coram Beatissima expostulantis*“, fut occupée par une autre toile de Koniecz, sur laquelle on voyait l'armée lithuanienne délivrée pendant la bataille de Połock en 1518, grâce à l'intervention miraculeuse de Saint Casimir. Ces deux tableaux devaient certainement se trouver à leurs places actuelles avant l'année 1758, date de la mort de l'évêque Załuski, qui entourait Koniecz de sa protection. Les autels latéraux du côté de l'Évangile furent dotés au XVIII<sup>e</sup> siècle de tableaux de Simon Czechowicz. A la place d'une toile représentant Saint Hyacinthe, „*filialiter cum Sanctissima Matre conversantem*“, le premier autel fut décoré d'une des meilleures oeuvres de Czechowicz, peinte probablement vers 1730, dans laquelle nous apercevons Sainte Hedvige en prière devant le Christ en croix. L'ancien crucifix en bois sculpté, qui se trouvait dans le second autel, fut remplacé par un Saint Jean de Kęty de Czechowicz. Par la composition, ce tableau rappelle l'oeuvre analogue du même artiste qu'on peut voir à l'Église des Piaristes à Cracovie. Dans les deux autels plus rapprochés de l'entrée, on aperçoit de plus, deux ravissants petits tableaux ovales du même artiste; ce sont: la Communion de Saint Stanislas Kostka, puis Saint Louis de Gonzague en adoration devant le Crucifix. Dans ces peintures, Koniecz et Czechowicz déploient toute la force de leur talent.

L'inventaire de 1693 fait encore mention de trois autres tableaux suspendus aux murs du choeur et représentant des Saints polonais. On y voyait la Bienheureuse Cunigonde, Saint Adalbert, Saint André „*Eremita Polonorum*“, Sainte Hedvige, le Bienheureux Stanislas Kostka, enfin le Bienheureux Jean de Kęty. Nous ignorons ce que

ces toiles sont devenues depuis. „La Résurrection de Piotrowin“, autre tableau de Czechowicz, suspendu dans la sacristie, est tellement proche par la composition de l'oeuvre de Konicz dans le premier autel latéral, qu'on ne peut guère se défendre de la supposition que les deux artistes travaillaient en même temps à l'église et qu'ils partageaient entre eux différentes tâches à accomplir.

Un autre document précieux jettant de la lumière sur le passé de l'église Saint Stanislas et encore plus précieux pour l'histoire de la peinture polonaise dans la Rome du XVIII<sup>e</sup> siècle, est représenté par une espèce de contrat ou d'aide-memoire, établissant l'ordre des travaux à exécuter. Cette pièce ne porte pas de date, mais elle a dû être écrite vers 1777. („Affari diversi“, vol. 60, p. 235 et suiv.). Nous apprenons par ce document que c'était l'architecte Ignazio Brocchi qui dirigeait les travaux de construction. Nous savons d'ailleurs qu'en qualité d'„architecte de Sa Majesté le Roi de Pologne“, il envoyait de Rome différentes sculptures, destinées à Stanislas-Auguste. Quant aux stucs, c'est un certain Giovanni Ant. Thoma qui était chargé de leur exécution. Le texte du document nous apprend que ces deux artistes étaient en désaccord avec le peintre qui s'occupait de décorer la partie centrale de la voûte. Ce peintre n'était autre que François Smuglewicz, car c'était bien lui et non Konicz, comme l'auteur l'avait supposé à tort en 1910, qui avait assumé cette tâche. La fresque, dont cet artiste a décoré la partie centrale de la voûte, remonte à l'époque entre 1773 et 1777; elle représente l'apothéose de Saint Stanislas, évêque. C'est là sans contredit une des oeuvres les plus remarquables de Smuglewicz, autant sous le rapport de l'élan artistique et de la richesse de la composition, qu'au point de vue du coloris. On reconnaît ici l'influence exercée par la technique des fresques de R. Mengs à la Villa Albani, ainsi que l'impression que durent produire sur notre artiste, les magnifiques peintures décoratives de G. B. Tiepolo. Dans les trois lunettes de la voûte, nous voyons également des fresques de Smuglewicz qui représentent Saint Stanislas, la Foi et un groupe d'anges. Le document déjà mentionné nous apprend que les dissensions entre les artistes chargés de la reconstruction et de la décoration de l'édifice furent apaisées par l'entremise de l'abbé Chołoniewski, préposé à l'église et du baron Puszet, ministre de Pologne auprès du Vatican, décédé en 1777, ainsi qu'en témoigne un monument funéraire à San Stanislao. Le professeur

L. Boratyński connaissait il y a 10 ans la teneur de notre document, sur lequel il avait pris des notes. Or, c'est grâce aux renseignements fournis par le professeur Boratyński, que l'auteur du présent compte rendu a pu constater que les peintures de la voûte avaient été exécutées par Smuglewicz. Il insiste ensuite sur l'importance qu'ont pour l'histoire de la civilisation en Pologne, les 23 monuments funéraires ou épitaphes placés contre les murs de l'église ou entre les plaques du dallage. Dans le choeur de l'église, du côté de l'Épître, nous apercevons la plaque commémorative du cardinal Hosius, fondateur de l'église. Elle date d'une époque plutôt récente et ne remonte qu'à l'an 1777. Du côté opposé, se trouve une plaque de marbre noir, consacrée à la reine Anne Jagellonne qui a également contribué à la fondation de ce temple. Une partie du dallage devant le maître-autel est occupée par une mosaïque de Florence, destinée à commémorer les mérites de l'évêque Załuski. Elle a été composée en 1758, année qui vit mourir ce prélat. Les autres monuments funéraires ou épitaphes, sont consacrés pour la plupart à de jeunes Polonais moins connus, morts en Italie. La plus belle épitaphe, celle du jeune Eustache Słuszka, qui date de l'année 1639, est décorée d'un magnifique buste en relief, dont l'exécution permet de reconnaître l'influence de Lorenzo Bernini. En dehors d'autres monuments funéraires déjà décrits auparavant, l'auteur nomme celui de Jean Maximilien Kłosowski, érigé en 1648. Kłosowski avait légué sa fortune à l'église Saint Stanislas. Il range enfin parmi les monuments funéraires intéressants celui de Rafaelli, peintre et mosaïste, auteur de la Cène en mosaïque d'après Léonard, qu'on voit à l'église des Frères Mineurs à Vienne. Raffaelli avaient également été au service du roi Stanislas-Auguste.

L'auteur revient encore une fois sur l'opinion émise en 1910, d'après laquelle il attribuait à Konicz les cartons ayant servi à exécuter les médaillons sur les devants d'autel en gobelin datant de l'année 1758, que l'évêque Załuski avait offerts à l'Église Saint Stanislas. Ces cartons, qui ont été exécutés par Glaize à Cracovie, se trouvent à présent dans cette ville, au Musée Czartoryski. Il fait remonter leur exécution à l'époque entre 1754 et 1756, vu que c'est alors que l'artiste a séjourné à Cracovie.

L'auteur rappelle les oeuvres d'art anciennes à l'hospice polonais qui furent décrites auparavant, puis il fait observer que depuis le moment où le gouvernement polonais a repris possession de

cette institution, elle abrite non seulement les anciennes archives, mais aussi la bibliothèque, offerte par le comte Joseph Michałowski. En dehors de plusieurs portraits de rois de Pologne, on trouve dans la collection de tableaux, réunie à l'hospice, un excellent portrait d'Ignace Massalski, évêque de Wilno que sans aucun doute il faut attribuer à Bacciarelli et que l'artiste lui-même a dû rapporter à Rome en 1788. Quant au portrait fortement endommagé d'Auguste II que l'auteur avait vu en 1910, il n'est plus à présent à l'hospice. C'est également le cas du portrait du cardinal Radziejowski, mentionné par l'inventaire de 1693. Il a été peint par G. B. Galli, dit „il Baciccio“.

Voulant compléter les derniers résultats des recherches sur les peintres polonais du XVIII<sup>e</sup> siècle à Rome, l'auteur fait observer que les tableaux de Czechowicz, découverts par lui en 1910 au couvent des Franciscains de Saint Bonaventure au Palatin, ont beaucoup souffert. Deux de ces tableaux paraissent avoir été perdus depuis. Les tableaux de Czechowicz trouvés il y a 13 ans au Palatin représentaient les sujets suivants: Saint Dominique, Saint Antoine, Saint Jacques della Marca, enfin la Fuite en Égypte.

- 
16. NAMYSŁOWSKI WŁADYSŁAW. **Serbskie prawo karne w wiekach średnich.** (*Le droit pénal serbe au moyen âge*). Présenté dans la séance du 23 avril 1923.

Contrairement à l'opinion admise jusqu'à présent par les historiens, qui étudient le droit serbe du moyen âge, l'auteur constate que le droit byzantin, connu par des traductions serbes d'ouvrages compilés par des juristes byzantins („Krmčija“ de Moraczek 1252, „Syntagma“ de Mathieu Wlastar, paru en 1335), n'était pas en vigueur en Serbie dans le domaine des applications du code pénal, mais que c'était le droit serbe indigène qu'on appliquait dans ce pays. Il reconnaît néanmoins que le droit byzantin n'a pas été sans influence sur la formation des conceptions juridiques serbes et qu'on en retrouve les traces les plus nettes dans le „Zakonik“ du tsar Étienne Douchan. On distingue des éléments slaves, aussi bien dans la terminologie employée pour indiquer différents délits, que dans l'idée de la responsabilité collective, dans les conceptions

qu'on se faisait de la peine, enfin dans les différents genres des peines infligées.

Le délit est désigné le plus souvent par le terme „krivina“, qu'on oppose à la faute dans le sens du droit civil („dlg“). La notion de la faute subjective se fait déjà nettement jour dans le „Zakonik“ de Douchan. En fait de cas, qui excluent la culpabilité, le droit serbe ne connaît que celui, où la personne tuée avait préalablement attaqué le meurtrier (cas analogue à l'„initium“ dans le droit polonais). La responsabilité collective s'étend à la famille („kuće“ = maison), au village, à la commune, à la ville, voire même à toute une région.

Les peines infligées, sont la „wrażda“ et le „globe“. La „wrażda“, qui est une peine pécuniaire, a remplacé l'ancien droit à la vengeance qu'exerçait le clan et pendant de longues années, elle a encore gardé les caractères d'une indemnité de droit civil, de sorte qu'on en payait la moitié à la famille de l'individu lésé, tandis qu'une autre partie de la somme était versée à la personne exerçant la juridiction. Ce n'est qu'à l'époque du tsar Étienne Douchan que la „wrażda“ devint une peine dans le sens strict du terme et qu'elle perdit en même temps le caractère spécial d'une punition pour délits, commis contre l'intégrité et la vie de la personne. Les „globe“ étaient des peines pécuniaires dont on punissait d'autres délits et toujours ils avaient le caractère de peines de droit public. Ce système pénal subit certaines modifications à partir du moment, où le tsar Étienne Douchan avait fait publier le „Zakonik“. Dans les peines établies par ce code, on voit se mêler des éléments serbes et byzantins. En principe, les peines pécuniaires continuaient à jouer le rôle principal dans le système pénal, mais en dehors d'elles, on voit établir des peines de mutilation, voire même la peine de mort, qui cependant n'était que rarement appliquée.

Les monuments du droit serbe, antérieurs au règne du tsar Douchan, ne nous renseignent que sur un petit nombre de délits. Le plus souvent, nous voyons mentionner des délits définis par le terme général de „krv“, c'est-à-dire des meurtres ou des blessures, punis de la „wrażda“. A côté de ces délits, nous trouvons énumérées plusieurs espèces de vol, des actes de brigandage qui le rappellent et la trahison, appelée „nevjera“, punie selon toute vraisemblance de mort. Le délit consistant à enlever une femme („djevicki razboj“) qui comprenait aussi bien le *raptus puellae* que la *violatio mulieris*,



était défini d'une façon caractéristique. L'énlèvement d'une personne „glebae adscriptae“ était considéré comme délit portant atteinte aux intérêts économiques des propriétaires fonciers.

17. REINHOLD JOACHIM. *Ze studjów nad starofrancuskimi rękopisami. Część II. Nowo odkryty rękopis poematu Floire et Blancheflor. (Études sur des manuscrits en vieille langue française. II<sup>e</sup> partie. Le manuscrit récemment découvert du poème Floire et Blancheflor)*. Présenté dans la séance du 12 février 1923.

Le manuscrit découvert récemment à la Bibliothèque Vaticane (Pal. lat 1971) contient sur les fol. 85<sup>r</sup>—90<sup>v</sup> un fragment du vieux poème français *Floire et Blancheflor*. Les 1152 vers de ce fragment correspondent à 1260 vers de l'édition Du Méril (v. 131—1390).

Le nouveau manuscrit, que nous indiquerons par la lettre A<sup>1</sup> à cause de la ressemblance qu'il offre avec le Ms. A (Bibl. Nat. fond fr. 373), est antérieur d'à peu près cent ans au plus ancien des manuscrits connus. Il provient d'Anglonormandie et a été copié par quelqu'un qui ne comprenait pas ce qu'il écrivait. C'est ce qui explique la multitude de fautes, d'omissions et de vers irréguliers à 6, 7, 9 et 10 pieds, au lieu de vers réguliers à 8. Le fragment en question n'en est pas moins très précieux, car il reflète l'état le plus ancien de la tradition manuscrite qu'il nous soit possible d'atteindre et permet d'écarter du texte de Du Méril plusieurs centaines de vers non authentiques, correction impossible à faire, tant que nous ne connaissions que les ms. A et B.

Le nouveau manuscrit nous autorise également à introduire dans le texte plusieurs dizaines de nouvelles leçons (en dehors d'une quantité de petites variantes et de corrections du style). Nous ne pouvions que nous douter de l'existence de plusieurs de ces leçons différentes, en nous appuyant sur les textes étrangers, notamment sur les refontes germaniques les plus anciennes, en particulier sur le poème anglais de la période moyenne au XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que sur la refonte en prose de la Saga d'Islande (du XIV<sup>e</sup> siècle.)

Dans une plus large mesure que le ms. B, le manuscrit récemment découvert nous permet de suivre le travail destructeur des copistes, qui en copiant des manuscrits d'anciens poèmes français composés dans différents dialectes ou du moins dans une langue

portant une forte empreinte de ceux-ci, manifestent une prédilection marquée pour la suppression des formes et constructions grammaticales (phénomènes morphologiques), propres au dialecte primitif, de sorte qu'ils leur substituent certaines formes qui s'accordent avec les exigences qu'imposent l'époque et le milieu (de cour) dans lequel ils vivent.

Enfin, le manuscrit en question confirme par des preuves irréfutables la thèse que l'auteur s'était déjà proposé de prouver dans son étude précédente sur le manuscrit de *Floire et Blancheflor*. Il nous apprend en effet que ce poème, qui nous est parvenu sous la forme de deux manuscrits picards (A, C) et d'un manuscrit champenois (B), n'avait pas été composé dès l'origine en dialecte picard, comme on l'admet généralement (v. Gröber, *Grundriss*) mais que c'est un Anglo-Normand qui en est l'auteur. Les dernières traces de picardismes disparaissent lorsqu'on compare les anciennes rimes picardes avec les variantes que contient le manuscrit récemment découvert; en revanche on voit apparaître de nouveaux anglonormandismes, dans lesquels une étude plus approfondie des textes permet de reconnaître des leçons primitives.

Le travail présenté passe en revue plusieurs dizaines de leçons qu'il importerait d'introduire dans le texte de la future édition critique du poème. L'auteur tâche de motiver du point de vue esthétique et philologique la légitimité des ces leçons et dresse ensuite dans les „Annexes“ une liste complète de toutes les variantes du nouveau manuscrit. Ainsi, il complète l'„Appendice“, joint à son travail précédent, où il énumère toutes les variantes du manuscrit B. Tant que nous ne serons pas en possession d'une nouvelle édition critique du poème, les personnes se livrant à l'étude des rapports réciproques entre les refontes germaniques, les versions, et les manuscrits de l'original vieux-français de la version dite „aristocratique“, auront ainsi la possibilité de continuer leurs recherches sur ce sujet.

- 
18. REISS JÓZEF. **Jan Brożek-Brosčius jako teoretyk muzyki.** (*Jean Brożek-Brosčius comme théoricien de la musique*). Présenté dans la séance du 8 octobre 1923.

Les liens unissant l'oeuvre de Jean Brożek (1585—1652) à la théorie de la musique s'expliquent par ses travaux sur les mathé-

matiques et l'astronomie. La „musica speculativa“, jointe à l'arithmétique et à la géométrie ainsi que la musique considérée comme „Harmonike mundi“ avec l'astronomie, faisaient partie du „quadrivium“ médiévale et occupaient une place respectable dans l'enseignement universitaire. Dans son étude, l'auteur décrit dans les détails la façon d'enseigner la musique à l'Université des Jagellons à Cracovie et enrichit nos connaissances sur ce sujet par de nouvelles contributions qu'il a puisées dans des sources manuscrites, dont on n'avait pas profité jusqu'à présent (corporation collégiale de Jean Stobner, fondation de Gabriel Władysławski).

L'auteur dépasse les limites proprement dites qu'il s'était fixées, pour faire entrer dans le domaine de ses recherches les temps plus modernes, jusqu'à la fondation de l'évêque Załuski en 1765.

C'est sur ce fond général qu'il nous montre Brożek et la position que celui-ci a prise envers la musique, ainsi que le rôle qu'il a joué comme théoricien de cet art. Ce n'est que la monographie consacrée à Brożek par J. N. Franke (1884) qui jusqu'ici s'est occupé de cette question. Certains travaux encyclopédiques ou bibliographiques (Sołtykiewicz, Bandtke, Grabowski, Sowiński) nous parlent de Brożek en tant que musicien, mais n'attribuent à ce rôle qu'une importance secondaire, vu qu'ils n'aperçoivent dans notre savant qu'un mathématicien et un astronome distingué.

En général, Brożek n'a pas publié de traités sur la théorie de la musique, comme il n'a pas laissé sur ce sujet de travaux dont la valeur serait comparable à l'importance de ses autres ouvrages scientifiques, en particulier de ceux qu'il a consacrés aux mathématiques. Pour préparer son étude sur Brożek théoricien de la musique, l'auteur s'est exclusivement adressé aux manuscrits. Il a utilisé comme sources le *Cod. Mss. Bibl. Jag. 2665* qui contient la „*Dissertatio, an diapason salvo harmonico contentu per aequalia septem intervalla dividi possit vel non?*“ et le *Cod. 559*, où l'on trouve éparses, différentes réflexions de Brożek sur la musique. Il a profité des très nombreuses notes et observations que le savant avait inscrites sur des feuillets et qu'il a collées ensuite dans différents ouvrages de mathématiques et d'astronomie, ou dans des traités sur la musique; il s'est adressé enfin aux très précieux *marginalia* qu'on est toujours sûr de trouver sur les marges correspondant aux passages dans lesquels il est question de musique.

Pour réunir les sources nécessaires, l'auteur a dû feuilleter

presque tous les ouvrages de l'immense bibliothèque qui avait appartenu à Brożek et qui aujourd'hui représente une des plus précieuses collections dont dispose la Bibliothèque des Jagellons à Cracovie. Dans ses recherches, il a dû se laisser guider plutôt par l'intuition que suivre une méthode adoptée d'avance. Souvent, ce ne fut que le hasard qui lui permit de découvrir des notes de Brożek, surtout que les réflexions du savant sur la musique sont plus d'une fois disséminées dans des ouvrages, dont le sujet n'est en aucun rapport avec cet art. Inutile de dire que le matériel réuni par l'auteur ne saurait prétendre à être complet, aussi des recherches ultérieures pourraient-elles facilement l'enrichir.

Quoi qu'il en soit, les documents réunis jusqu'ici permettent d'exprimer un jugement critique sur les théories musicales de Brożek.

Une érudition très profonde est à la base des connaissances de Brożek en matière de musique. Sa bibliothèque, qui renferme un grand nombre d'ouvrages traitant ce sujet, en est la meilleure preuve. L'auteur a dressé un catalogue détaillé de tous les ouvrages consacrés aux problèmes musicaux que possède aujourd'hui la Bibliothèque des Jagellons et qu'elle a hérités de Brożek. On y trouve des éditions du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle de tous les anciens théoriciens grecs, avec Euclide, Aristoxène, Ptolémée et Théon en tête, presque tous les traités de musique plus importants du XVI<sup>e</sup> siècle à commencer par Ornitoparchus jusqu'à Zarlino, les ouvrages des théoriciens de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, tels que Baryphonus, Calvisius, Nucius, enfin tout ce qu'on trouve sur la musique soit dans les oeuvres de mathématiciens comme Stifelius, Hug. Sempilius et Hérigon, soit dans les traités encyclopédiques de Georges Valli, de G. Reisch, de J. B. Benedict ou bien dans les ouvrages d'astronomie de Fludd, Keppler et de beaucoup d'autres. Les notes sur différentes questions de détail, les réflexions critiques, voire même les fautes d'impression corrigées, témoignent de l'attention avec laquelle Brożek lisait tous ces ouvrages, dans lesquels aucune erreur de fait ou de forme ne saurait lui échapper. Plus d'une fois, ces notes fournissent de curieux renseignements, comme ceux qui concernent p. ex. un compositeur du XVI<sup>e</sup> siècle, nommé Valentin Gawar.

En qualité de théoricien de la science musicale, Brożek s'efforce d'établir „les bases algébriques de la musique“ et de fonder sur

celles-ci une „Arithmologie musicale“. Les notes inscrites sur des feuillets, collés dans l'exemplaire du „Compendium musicae“ de Descartes (1650) (contre lequel Brożek se livre à des attaques et chez qui il trouve des erreurs) et dans l'exemplaire de l'ouvrage de François Viète, intitulé „In artem analyticam Isagoge“, constituent une esquisse préliminaire de ce travail et en sont pour ainsi dire le canevas. Nous ne connaissons pas le manuel de Brożek sur l'„*Arithmologia musica*“, quoiqu'il en parle dans son testament comme d'un travail paru, „*a me publicabatur*“, paroles qu'on peut aussi bien interpréter comme étant en rapport avec un sujet exposé en public, mais non paru sous la forme d'un livre imprimé.

Les théories musicales de Brożek manifestent un certain penchant pour la tradition, aussi notre savant ne manque-t-il aucune occasion d'opposer les idées des *veteres* à celles des *recentiores*, dont il ne fait pas toujours grand cas. C'est toujours encore Boèce et Jean de Muris qui jouissent à ses yeux de la plus grande autorité. La question de la *solmisation* ou plutôt de la réforme de celle-ci (Puteanus, Calvisius) l'intéresse très vivement. L'avenir du chant d'église le remplit d'une grande inquiétude. L'idéal pour lui est le *cantus choralis* strictement diatonique. Il déplore la décadence du chant d'église (comme la déplore aussi Starowolski dans les „*Erotemata musices practicae*“), aussi dans son testament fait-il des legs pour relever l'enseignement de ce chant.

Un petit traité manuscrit sur la division de l'octave en sept intervalles égaux est la seule étude sur la musique que Brożek ait achevée. L'auteur reproduit entièrement ce traité et entreprend une analyse critique des idées exposées par Brożek. Nous ignorons le nom de l'auteur de cette division de l'octave. Pour le combattre, notre savant ne se sert pas d'arguments de fait, empruntés à la théorie de la musique, mais il a recours à la dialectique et à la symbolique des nombres. La moitié du traité est occupée par un passage de la République de Platon (de iusto et iniusto). Brożek rejette enfin la division de l'octave en sept intervalles égaux, trouvant cette division absurde et incompatible avec l'Écriture Sainte. Dans la façon de traiter le sujet et dans l'argumentation, on reconnaît la forte influence qu'ont exercé sur lui Eriicius Puteanus et Sethus Calvisius.

Dans le chapitre final de l'étude ici résumée, nous voyons écarter l'opinion qui aurait voulu apercevoir dans Brożek un des auteurs

de la „Musica choralis“, que l'Université de Cracovie a publiée en 1748. Le malentendu s'explique par une épigramme de Brożek sur le chant d'église. En 1649, en qualité de chanoine du chapitre de Cracovie, Brożek fit imprimer ce distique ainsi que l'approbation ecclésiastique sur un exemplaire des „Erotemata musices“ de Starowolski et c'est de là qu'il passa dans d'autres publications sur le chant d'église (on le retrouve encore en 1761 dans les „Rudimenta Musicae Choralis“).

---

19. ROSTAFIŃSKI JÓZEF. **Turoń i Gody.** (*Sur les anciennes cérémonies slaves, dites „Turoń“ et „Gody“*). Présenté dans la séance du 12 février 1923.

Le solstice d'hiver était chez les Slaves païens, l'époque de fêtes solennelles. D'avance, on réunissait de grandes provisions de nourriture et d'hydromel et on s'efforçait surtout de mettre fin à toutes les querelles qui avaient pu surgir entre les membres du clan. L'habitant du village primitif, qui prenait sur lui le rôle de réconciliateur, était connu sous le nom de „podłaznik“. Quoique dans des conditions changées, on voit encore aujourd'hui le „podłaznik“ remplir ses anciennes fonctions dans certains villages de la montagne.

On connaissait le „podłaznik“ non seulement chez les Slaves occidentaux, car on voit apparaître le même personnage chez les Slaves du Sud. Chez les uns comme chez les autres, il était la première personne qui, pendant les „Gody“ (fête de réconciliation), pouvait entrer dans une cabane pour y jeter des poignées de grain sur les propriétaires et leur souhaiter tout le bonheur imaginable.

Ce n'étaient pas seulement les hommes qui se réconciliaient entre eux au moment de la fête des „Gody“, car on voyait les Slaves faire également la paix avec les animaux sauvages, auxquels ils avaient donné la chasse durant toute l'année. Il faut bien nous rendre compte que l'homme primitif sentait sa faiblesse, non seulement en présence des phénomènes de la nature, mais tout autant dans ses rapports avec les animaux, voire même avec les plantes de son entourage. L'ergot de seigle, la rouille et le charbon qui ravageaient ses récoltes, ne pouvaient-ils pas le condamner à des années de famine? Et que dire de l'ours, son plus cruel ennemi? Non seulement il décimait ses troupeaux et démolissait ses ruches, mais il foulait ses champs et détruisait les récoltes, pour sucer les

grains des blés mûrissants. N'oublions pas surtout l'aurochs, cet animal le plus farouche de la faune du nord et tellement rapide à la course, que nul autre ne pouvait se mesurer avec lui. Le Slave primitif ne pouvait pas affronter un corps-à-corps avec des animaux de cette taille, aussi les combattait-il par la ruse, en les prenant dans des pièges ou en les attirant dans des fosses préparées d'avance. Tout en se défendant de ces animaux plus forts que lui, il les traitait en égaux, s'il ne les prenait même pas pour des êtres supérieurs, aussi le fête annuelle des „Gody“ une fois venue, il s'excusait auprès d'eux de les exterminer. Des animaux de plus petite taille, tel p. ex. le loup, pouvaient à la rigueur être amenés à cette fête, mais il n'était pas possible d'en faire autant avec l'ours et l'aurochs. Dans ces conditions, un homme se déguisait en aurochs ou en ours. Ainsi, on voyait une série d'animaux se présenter au village, où on leur demandait de pardonner les méfaits de l'homme envers eux et on faisait le simulacre d'une réconciliation. Du nom de l'aurochs („tur“) qui marchait en tête des animaux, on appela cette cérémonie „Turoń“. Tant que l'aurochs n'a pas été exterminé par l'homme, la personne chargée de le représenter pouvait imiter une ressemblance avec cet animal, en s'affublant d'une peau et d'une tête de boeuf. L'aurochs une fois disparu, il devint de plus en plus étranger à la tradition, aussi l'espèce de monstre qu'on appelle aujourd'hui „Turoń“, rappelle-t-elle plutôt un ours.

- 
20. ROZWADOWSKI JAN. O starożytnej nazwie Donu Tanaïs. (*Sur le nom „Tanaïs“, donné au Don dans l'antiquité*). Présenté dans la séance du 22 Janvier 1923.

L'ancien nom „Tanaïs“, donné autrefois au fleuve, est à peu près identique, du moins en ce qui concerne la partie radicale, au mot „Don“, d'origine iranienne plus récente. Il en diffère surtout par le *t*, comparé au *d* primitif. Comme nous avons appris que la langue tokharienne, récemment découverte, faisait partie du vaste groupe thraco-phrygien ou plus exactement, de la branche phrygienne et arménienne de celui-ci et comme dans cette langue les anciennes consonnes sonores furent changées en sourdes ainsi que c'était le cas dans l'arménien (et peut-être en partie aussi dans le phrygien), comme enfin d'autre part, depuis longtemps et probable-

ment à juste titre, on met en rapport avec le groupe ethnique thrace, les Cimmériens ou anciens habitants de la Scythie pontique d'où ils furent chassés par les Scythes — la conclusion paraît plutôt vraisemblable que le nom „Tanaïs“ dans lequel on constate le même changement du *d.* en *t.*, tel qu'on le voit s'opérer dans la partie Est de ce groupe linguistique, a été emprunté à la langue des Cimmériens.

---

21. SAPIŃSKI STANISŁAW. **Stapleton i Bellarmin jako źródła »Kazań na niedziele i święta« Skargi.** (*Stapleton and Bellarmin as sources of Skarga's »Sermons for Sundays and Holidays«*). Présenté dans la séance du 11 juin 1923.

The contemporaries of Skarga knew well that the Polish preachers used, in writing their sermons, the books of Stapleton. This is mentioned first by Christopher Krański in his „Postylla“, published in the year 1611. After him, however, Stapleton was forgotten and only recently has this source been identified again by Grabowski. As Skarga's second source, Bellarmin has been ascertained in the works of Grabowski and of the learned French clergyman Berga. The researches, however, after the sources of „Sermons for Sundays and Holidays“ up to now have been slow and not quite satisfactory. It was therefore necessary to take this question into thorough consideration and finally to settle what part Stapleton had and what part Bellarmin.

Having made the analysis, we are sure of about 15 sermons of Skarga's being completely free from influences of both theologians of the West. In the whole collection of Skarga's there are about thirty-five sermons, in which we can notice the influence of Stapleton only. This influence is of the most different character. Some of these sermons contain only a small episode drawn from the works of the English scholar, in the others this influence is evident in the theme, thoughts, citations and references to patristic works or to Protestant theological ones. There are sermons enlarged by Skarga by means of comparisons and examples taken from Stapleton. The greatest influence of Stapleton is evident in five sermons, in which Skarga takes from the original even the detailed text, which he, however, suitably transforms. It is to be mentioned that Skarga's sermons are divided into two parts, the



first of which gives dogmatic instruction, the second, moral. The transformation out of Stapleton always comprises only the first part of the sermon. The works of Stapleton on which Skarga has drawn are: „*Promptuarium catholicum*“ and „*Promptuarium morale*“.

There are sermons of Skarga's influenced by Bellarmin only. We can count about thirteen of them. The works which Skarga has used are the „*Disputationes de controversiis religionis christianae*“. From them the Polish preacher has drawn patristic citations and references, citations from and references to heretical works; in four sermons, he has given a mere transformation out of Bellarmin. This transformation, again only covers the first part of the sermon.

Besides the group of sermons depending only on Stapleton and besides the other group depending only on Bellarmin, there are sermons in which Skarga has used both Stapleton and Bellarmin. This influence is sometimes feeble, as in the citations, references, comparisons, examples, thoughts and themes — sometimes also strong, so that one can consider the sermon, properly speaking, in the first part of it, as a transformation in a larger or lesser degree from selections made by others.

The conclusion of the analysis is that both Stapleton and Bellarmin have influenced Skarga a good deal; the influence of Stapleton, however, seems to be stronger. About seventy sermons of Skarga's show the said influence. The theologian of Douai has also contributed in a large measure to the controversial colouring of the Skarga sermons. They would be controversial even without Stapleton, owing to the author's hot temper, but the controversies would not reach that degree and strength which they have owing to the „*Promptuarium*“.

All these influences are, however, not of such a kind as to be able to diminish Skarga's independence. On the contrary, it must be stated with all certainty that the „*Sermons for Sundays and Holidays*“ are mostly original. Skarga, beginning their composition, was probably obliged to use his own sermons that he had been preaching during thirty years, and wrote them out very strictly. The basis of the sermons is doubtless Skarga's own, the doctrines we find there are as much dogmatic as they are moral, and especially the moral ones are really his property only. If there is any question

of Stapleton's and Bellarmin's property, which after all is noticeable in these sermons, the analysis shows that this property refers especially to subordinate factors and is prominent only in about twenty-five sermons, and in a few sermons only is it so strong as to really diminish Skarga's literary originality.

---

22. SEMKOWICZ WŁADYSŁAW. *Ze studjów nad krajobrazem pierwotnym Polski. (Études sur l'aspect primitif de la Pologne).* — MOCHNACKI R. *Zasiąg pralasu na Średniogórze Polskiem. (Sur l'étendue des forêts primitives dans la région montagneuse de Kielce et de Sandomierz).* Présentés dans la séance du 17 décembre 1923.

Contrairement aux idées plus anciennes sur les immenses forêts qui depuis un temps immémorial auraient couvert d'une façon ininterrompue toute la surface de l'Europe centrale, les recherches récentes (Gradmann, Friedrich, Hoops, Schlütter etc.) nous apprennent que déjà pendant la période la plus reculée de la préhistoire, dans tous les cas pendant l'âge néolithique, il y avait de grandes étendues non boisées ou pauvres en forêts, de sorte que le paysage primitif offrait plutôt des contrastes entre des régions forestières et des contrées dénudées, qui coïncidaient avec les étendues formées de loess, que couvrait une flore steppique. Ce sont précisément ces loess (ainsi que les dunes) qui furent le premier terrain, où l'homme s'établit pendant la période la plus ancienne. Les études plus récentes ont montré combien peu fondée était l'ancienne théorie, qui admettait la prédominance de forêts de conifères. Ces recherches ont établi en effet que les arbres à feuilles, en particulier le hêtre et le chêne, étaient les plus répandus dans les forêts de l'époque préhistorique et que ce n'est que pendant les temps historiques, qu'ils commencèrent à céder la place à la poussée des conifères.

L'étude des méthodes à employer dans les recherches sur l'aspect primitif de la Pologne à l'époque des Piasts, amène l'auteur à choisir la méthode de rétrogression, comme la seule capable de le conduire au but qu'il se propose. Cette méthode prend pour point de départ l'état de choses que nous font connaître les cartes géographiques, déjà suffisamment exactes, dressées vers la fin du XVIII<sup>e</sup> et au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque antérieure aux grands déboisements du siècle dernier. Sur

ce canevas, il sera possible de marquer les massifs forestiers disparus, dont on pourra établir l'existence dans le passé, en utilisant les données de l'histoire. En étendant ainsi nos connaissances sur l'extension des forêts, nous arriverons peu à peu à fixer le tableau qu'offrait la forêt primitive en Pologne, à l'aube de l'histoire. Quant à l'utilisation des sources historiques, il faut tâcher avant tout de réunir les matériaux aussi complets que possible, concernant une époque donnée (méthode consistant à conclure par analogie des données relatives à une époque, à l'état de choses pendant d'autres périodes). C'est p. ex. la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle qui répond à toutes les conditions requises, vu qu'elle abonde en matériaux précieux, qu'on trouve dans les inventaires et dans les registres de contributions et d'inspection. Pour la Petite-Pologne, on peut également choisir à cet effet la seconde partie du XV<sup>e</sup> siècle, sur laquelle le Liber Beneficiorum de Długosz fournit des renseignements inappréciables. Quant à l'époque plus reculée, pendant laquelle la colonisation était plus intense et qui coïncide avec des défrichements sur une plus vaste échelle, nous pouvons avoir recours à des matériaux documentaires qui, quoique fragmentaires et dûs souvent au hasard, ne représentent pas moins des sources d'une très grande valeur. On ne devra pas négliger non plus les données toponomastiques qui jettent beaucoup de lumière sur la question de l'étendue primitive des forêts et sur leur composition qualitative. Enfin, la géographie historique ne pourra pas ignorer les résultats des recherches paléobotaniques. Elle puisera par conséquent dans les travaux des naturalistes sur les vestiges des flores disparues (entre autres sur les restes de la flore steppique) et profitera des résultats obtenus par les recherches sur la répartition et la composition de la flore actuelle et fossile.

---

Cette étude, à laquelle l'auteur a appliqué la méthode indiquée dans la résumé qui précède, comprend deux cartes, en plus du texte.

Le territoire étudié par l'auteur occupe la région montagneuse de Kielce et de Sandomierz qui comprend la partie Est du plateau de la Petite-Pologne; autrement dit il s'agit de l'espace fermé au Sud et à l'Est par la vallée de la Vistule et délimité au Nord et à l'Ouest par les vallées de la Pilica et de la Nida. C'est pour ce territoire qu'il essaie de fixer l'ancienne étendue de la forêt pri-

mitive, d'établir ses caractères et de connaître sa composition qualitative.

Dans un bref aperçu consacré à la physiographie de la région montagneuse de Kielce et de Sandomierz, l'auteur s'occupe des principaux facteurs agissant sur le développement de la flore. Il nous entretient par conséquent des conditions géologiques, de la conformation du terrain, du climat, des conditions hydrographiques et nous parle des différentes qualités de sol, en fixant notre attention sur les rapports entre l'extension des forêts et les conditions pédologiques. Dans la partie nord du territoire étudié, notamment dans les districts de Radom et d'Opoczno, nous voyons des sables blancs quartzeux et des sols sablonneux couverts de forêts, tandis que dans la partie sud-est, nous rencontrons des couches de loess, peu propres au développement des forêts. Plus loin, ce sont les limons fertiles de la vallée de la Vistule qui également n'ont jamais été boisés, enfin nous entrons dans la zone des terres jurassiques argilocalcaires, connues pour leur fertilité. Cette zone, qui commence à l'embouchure de la Kamienna, traverse Itza, Szydłowice et Skrzynno, pour s'étendre à l'ouest d'Opoczno jusqu'à la Pilica. Si jamais cette zone avait été boisée, elle fut certainement acquise à la culture agricole à une époque très reculée.

Pour établir l'étendue des forêts vers la fin du XVIII<sup>e</sup> et le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, l'auteur s'est appuyé sur les indications que fournit la carte topographique de la Pologne du Congrès, dressée par le général Richter entre 1834 et 1839, comme il s'est servi également de la carte détaillée du colonel Heldensfeld, publiée pendant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Le paysage qu'offrait la région étudiée à une date antérieure de deux siècles, lui est révélé par les documents relatifs à des inspections, auxquelles on avait procédé en 1564, en 1565 et en 1569. Il puise également des renseignements dans les registres d'impôts de la même époque, ainsi que dans les Libri Beneficiorum de Długosz et de Łaski. L'auteur étudie ensuite les documents du XV<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire provenant d'une époque à laquelle correspond une période de colonisation plus intense. Il complète les résultats de ses recherches par des données, malheureusement très rares, qu'il tire de documents du XIII<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, pour passer enfin à la préhistoire. Le bilan de toutes ces investigations permet de constater que les loess de la région de Sandomierz et

les terrains fertilisés par le limon de la Vistule, étaient privés de forêts depuis un temps immémorial et que déjà à l'époque préhistorique, ces territoires avaient une population relativement dense. De plus, l'auteur a réussi à démontrer que la zone dénuée de forêts, qui des montagnes de la Łysa Góra s'étend de l'Est à l'Ouest et coupe le territoire étudié, était déjà habitée par l'homme préhistorique. Pour compléter les résultats de ses recherches historiques, il présente un tableau indiquant la répartition de différents noms de localités et parvient ainsi à confirmer les résultats obtenus précédemment. S'appuyant sur les travaux consacrés à l'étude de la répartition géographique de différentes espèces végétales, il établit enfin que les parties de tout temps dépourvues de forêts dans la région de Sandomierz, avaient été primitivement une steppe. Il tâche de fixer les limites de cette ancienne steppe et de définir la surface de la région couverte de bois de petite étendue, qui formait pour ainsi dire un territoire intermédiaire.

Dans la deuxième partie de son travail, l'auteur cherche à reconstituer la flore primitive des anciennes forêts de la région de Kielce et de Sandomierz. Il étudie la répartition verticale et horizontale des différentes espèces d'arbres, trace sur la carte les limites des territoires qu'elles occupaient jadis et les compare à l'aire sur laquelle ces espèces s'étendent actuellement. Il tâche enfin de découvrir les causes du changement de la composition qualitative des forêts, caractérisées dans la Pologne ancienne, par la prédominance marquée des arbres à feuilles sur les conifères.

- 
23. SINKO TADEUSZ. *Z historii studjów Nazjanzeńskich w Polsce (Zur Geschichte der Nazianzenischen Studien in Polen)*. Présenté dans la séance du 12 février 1923.

In Ergänzung des vortrefflichen Studiums von Prof. Johannes Fialek über die polnischen Übersetzungen der Werke von Gregor von Nazianz (*Polonia Sacra* nr. 1 u. 3, 1918 u. 1919) untersucht der Verfasser eine Episode über die Freundschaft des hlgn Gregor von Nazianz u. des hlgn Basil, die von Simon Simonides in seine Pindarische *Naenia funebris ad Stanislaum Socolovium... de morte Jacobi Gorscii* (1586) eingeflochten worden ist, und weist nach, dass ihre Hauptquelle die bekannten Epigramme auf den Tod

des hlgn Basil bilden (*Carm. hist.* 129 M), deren Anregungen mit einer umfassenden Kenntnis der Werke Gregors verbunden sind. Diese Kenntnisse verdankte Simonides seinem Lehrer, Sokołowski, dem zu Liebe er auch jene Episode in einem an ihn gerichteten Gedicht angebracht hat. Dabei brauchte er Skarga's Leben des hlgn Gregor von Nazianz. eine Kompilation aus Baronius *Annales ecclesiastici*, gar nicht zu berücksichtigen. Wichtiger sind zwei Anhänge, mit denen Skarga jenes Leben bereichert hat: eine „Geistliche Nahrung“, kompiliert aus or. XIV (*de pauperum amore*) und „die Lehre Gregors den heutigen Häretikern widersprechend“, eine Anthologie dogmatischer Stellen, übernommen aus irgend einer Apologie des orthodoxen Glaubens. In einer Jesuitenschule scheint auch Stanislaus Grochowski seine Kenntnis der Werke Gregors gemacht zu haben, die er in einem langen Gedicht auf eine Überschwemmung im J. 1605 (*Żaloszna Kamoena*) angebracht hat. Nebst vieler, allzu vieler Reminiszenzen aus den Gedichten Johanns von Kochanowski finden wir hier manche Motive aus Gregors or. XVI (*in cladem grandinis et patrem tacentem*). Eine Vergleichung mit Kochanowskis Lied von der Sintflut (1558) veranschaulicht den Niedergang der poetischen Kunst bei diesem Nachahmer Kochanowski's.

---

24. SINKO TADEUSZ. *Pindar w Polsce (Pindar in Polen)*. Présenté dans la séance du 12 mars 1923.

Nach einer Einleitung über die ersten Nachahmungen Pindars in Italien (Alamanni, Minturno, Lampridio) und Frankreich (Ronsard) bespricht der Verfasser die ersten Vorlesungen über Pindar, gehalten in der Krakauer Universität in den Jahren 1567–9 von Joh. Grzepski, einem Freunde des Joh. Kochanowski, der in seinem *Epinicion* auf Stephan Batory (1582) und in seinem *Epithalamion* zur Hochzeit Griseldis von Batory und Joh. Zamoyski (1583) zu pindarisieren versuchte. Schon vor ihm, ca 1578, verfasste der Krakauer Student, Simon Simonides, ein Loblied auf den hlgn Stanislaus Szczepanowski (*Divus Stanislaus*) in den Pindarischen *numeri soluti*. Den ehrenden Beinamen *Pindarus Polonus* erwarb er durch spätere Gedichte, wie *Naenia funebris de morte Jacobi Gorscii* (1586, eine Nachahmung von Pyth. III) und einer Anzahl von Lobliedern auf seinen Gönner, Joh. Zamoyski

und verschiedene Mitglieder seiner Familie. Hieher gehören: *Aelinopaeon*, (1589), drei Oden gerichtet an Thomas Zamoyski und *Ode in repositis Thomae de Zamoscio et Catharinae de Ostrog*. Ausser gewisser Äusserlichkeiten Pindarischer Manier findet man in diesen Gedichten nur wenige Anklänge an Pindarische Gesänge. Zu Einleitungs- und Übergangsformeln beschränkt sich das Pindarisieren in den Gedichten Horatii Sarmatici, Kasimirs Sorbiewski, der in seiner handschriftlichen *Poetik* (1626) drei Bücher über die lyrische Poesie mit den Namen *Horatius et Pindarus* betitelt und mit Beispielen aus Pindar illustriert.

Mit Sarbiewski erlöscht in Polen die Kenntniss Pindars auf anderhalb Jahrhundert, bis sie von dem Neohellenisten G. E. Grodeck zuerst in Puławy (bei Kniaźnia und Fürst Adam Georg Czartórski), dann (seit 1804) in Wilno aufs Neue erweckt wird. Ausserhalb jener zwei Bildungszentren kannte man Pindar nur durch Vermittlung der Franzosen, hauptsächlich des „französischen Pindar“, Lebrun. Die Wilnaer Propaganda für Pindar trägt ihre Blüten in den Übersetzungen von A. Mickiewicz (1818), Joh. Wiernikowski (1824), Julian Korsak (1830), die sämtlich zur Grodeck'schen Schule gehören. Nach 1830 bedient man sich in verschiedenen Geschichten der griech. Literatur der Übersetzung von Wiernikowski, bis am Anfang des XX Jahrh. eine neue Woge des Neoklassizismus auch Pindars Kenntniss belebt: Lucian Rydel hat einige Pindarische Oden übersetzt.

- 
25. SINKO TADEUSZ. *Pomoce Dmochowskiego przy tłumaczeniu Ilijady. (Dmochowski's Hilfsmittel bei seiner Übersetzung der Ilias)*. Présenté dans la séance du 14 mai 1923.

Die polnische Übersetzung der Ilias von Franz Xaver Dmochowski, gedruckt im J. 1800/1 in drei Bänden, ist zum Bestandteil der nationalen Literatur geworden und übte einen gewaltigen Einfluss auf die Generation der Romantiker, die sich in der Jugend an dem Wohlklang ihrer Verse ergötzte. Eine genaue Analyse der Quellen der Anmerkungen des Übersetzers, die den dritten Band seiner Ausgabe ausfüllen, ergibt, dass sie kompiliert sind aus den französischen Anmerkungen zur französischen Ilias von Bitaubé (1764), Gin (1766), weniger aus den Erklärungen von A. Dacier

(1699) und A. Pope (1715—1720). Zwei Erklärungen entnahm Dmochowski Ernesti, dem Herausgeber der Werke Homers in der Bearbeitung von Clark (1759—1764). Diese Bearbeitung ist versehen mit einer wörtlichen lateinischen Übersetzung des Originals. Dmochowski bediente sich dieser Übersetzung neben der von Bitaubé, Gin u. Dacier. Was er aber weder der lateinischen noch den französischen Paraphrasen entnehmen konnte, das waren die Klangfiguren des Originals. Ihre glückliche Nachahmung im Polnischen ist ein Beweis, das Dmochowski soviel griechisch verstand, um den Klang und den wechselnden Rhythmus des Originals beobachten und nachahmen zu können. Somit erweist sich als grundlos die wage, aber nur zu lang geglaubte Behauptung von Peter Bogusławski aus dem Jahre 1791 (noch vor der Veröffentlichung der ersten Proben von Dmochowskis Ilias), als ob Dmochowski wegen Unkenntnis des Griechischen seine Arbeit aufzugeben beabsichtigte.

---

26. STERNBACH LEON. Δεύτερος πλοῦς. Présenté dans la séance du 10 septembre 1923.

L'auteur démontre que jusqu'au déclin de l'époque byzantine, on constate chez les écrivains grecs des influences émanant de Platon, Ménandre, Naumachus et Libanius, dans l'emploi du proverbe δεύτερος πλοῦς. Dans un des chapitres de son étude, il nous apprend que dans la littérature plus récente, on note une vive répercussion de l'idée de Libanius, qui sans changer la forme consacrée par la tradition, se servit des mots δεύτερος πλοῦς pour caractériser la lettre et les opposer à l'échange oral de la pensée, qui, comme πλοῦς πρώτος, mérite d'être plus appréciée. Cette sémasiologie nouvelle fut adoptée par Jean Chrysostome, Procopius Gazaeus, Michael Acominatus, Maximus Planudes, Theodorus Hyrtacenus et Nicephorus Gregoras. Libanius goûtait sans doute ce produit de sa fantaisie, puisque aux lettres composées entre 357 et 365, il s'ingénia à trouver neuf espèces différentes d'introductions. L'auteur reproduit le dixième schème dans une lettre de l'année 365, ἀλλ' ἐπεὶ τῶν μειζόνων ἡμάρτομεν, μήτοι τοῦ γε δευτέρου προσασποστερώμεν ἡμᾶς αὐτούς et le complète par le mot πλοῦς, en s'appuyant sur le texte de la lettre de Jean Chrysostome (CCXII), τὸν γοῦν δεύτερον ἡμᾶς μὴ ἀποστερήσητε πλοῦν. Il prouve ensuite



que les trois autres passages dans Chrysostome, notamment: *ἐπὶ τὸν δεύτερον ἀγαγκαίως ἤλθομεν πλοῦν* (Epist XXVII), *ἐπὶ τὸν δεύτερον ἐρχόμεθα πλοῦν* (LXXXIV), *ἐπὶ τὸν δεύτερον ἤλθομεν πλοῦν* (XCIII), ont eu pour modèle le schème de Libanius: *ἐπὶ τὸν δεύτερον ἤλθεσ πλοῦν*.

L'argumentation de l'auteur concernant la chronologie du Pseudo-Ignatius, nous montre à quels résultats importants peut conduire l'étude des influences qu'exercèrent les écrivains plus anciens sur d'autres, plus récents. Toutes les recherches entreprises jusqu'ici, s'appuient exclusivement sur des critères théologiques; les divergences d'opinions se manifestent dans la question de savoir, si les lettres forgées, qui sont probablement l'oeuvre d'un seul auteur, ont été composées vers la moitié du IV<sup>e</sup> siècle, sous l'influence semi-arienne, ou bien si elles remontent au commencement du V<sup>e</sup> siècle et ont été fabriquées dans le camp des Apolinaristes. Or, en présence de l'impuissance des arguments dogmatiques, ce n'est que la méthode philologique, qui nous permet de résoudre définitivement ce problème. Dans la lettre adressée à la prosélyte Marie, nous lisons ce qui suit: *κρεῖττον μὲν γράμματος ὄψις... πλὴν δεύτερος, φασίν, λιμὴν καὶ ὁ γράμματος τρόπος* (cap. 1). L'auteur arrive à la conclusion que le Pseudo-Ignatius, dont les écrits fournissent de nombreuses preuves d'ignorance, a dû changer arbitrairement l'expression *δέυτερος πλοῦς* qu'il ne comprenait pas, en *δέυτερος λιμὴν*, à la suite de la lecture d'un texte quelconque, qui avait tenté l'ignorant à introduire ce changement. Il démontre ensuite que c'était la lettre XCIII de Jean Chrysostome, *Ἀφθονίῳ, Θεοδότῳ, Χαίρεα, προεβυτέροις καὶ μονάζουσι, καὶ πᾶσι τοῖς τῆς συνοικίας ὑμῶν*, lettre transmise en 405, qui avait ici servi de modèle primitif. Il faut par conséquent chercher le Pseudo-Ignatius parmi les destinataires mentionnés.

- 
27. TAUBENSCHLAG RAFAŁ. *Serwituty w prawie grecko-egipskiem. (Les servitudes dans le droit gréco-égyptien)*. Présenté dans la séance du 25 juin 1923.

La question des servitudes dans le droit gréco-égyptien attend toujours encore une monographie scientifique sur ce sujet. Nous trouvons, il est vrai, des mentions éparses sur telle ou telle autre servitude, comme p. ex. les notes de Kreller (Erbs. Unters. 18)

sur les servitudes personnelles ou bien les remarques de Rabi (Bas. Urk. nr. 3) sur les servitudes de passage, pourtant nous chercherions en vain une étude qui réunirait l'ensemble du matériel, pas extrêmement abondant du reste. C'est précisément cette lacune que l'étude ici résumée se propose de combler.

I. Prenant pour point de départ les catégories établies par le droit romain, il nous faut distinguer les servitudes prédiales des servitudes personnelles. Parmi les premières, nous devons tenir compte en premier lieu du droit de l'ἔξοδος καὶ εἴσοδος (droit d'entrée et de sortie).

Dans presque tous les documents traitant de fermage, de vente, et de partage d'un héritage, les deux parties se réservent le droit à l'ἔξοδος καὶ εἴσοδος. Nous pouvons à ce sujet voir se présenter les conceptions juridiques suivantes:

α) Le terrain qui, aux termes de l'accord des parties, servira d'ἔξοδος καὶ εἴσοδος, doit être la propriété exclusive de l'une des parties contractantes. Une conception juridique de ce genre se présente p. ex. dans Magd. 29 (III<sup>e</sup> siècle av. J. C.). Nous voyons en effet à l'occasion du partage d'un terrain, une des parties demander au stratège de lui attribuer un terrain d'une étendue égale pour servir de route, en échange de 70 pieds de terrain que la partie adverse lui avait illégalement ravis (ligne 7): ἐπιβεβηκότα τε μοι πήχεις ἑβδομήκοντα κατ' ἔμβαδὸν δοθῆναι μοι ἀντ' αὐτῶν εἴσοδον. Nous trouvons des rapports analogues dans Tebt. 383 (II<sup>e</sup> siècle ap. J. C.). Il s'agit également d'un partage de terrain et nous voyons les deux parties décider que le chemin jusqu'ici commun, devra être dorénavant la propriété de l'une d'elles.

β) Le terrain devant servir de chemin peut encore être la propriété des deux contractants. Ainsi nous voyons décrits des rapports juridiques de ce genre dans Oxy. 503 (118 ap. J. C.), où à l'occasion du partage d'un terrain, les contractants déclarent: συγχωροῦσι δὲ οἱ ὁμολογοῦντες ἕκαστος κατὰ τὰ προκείμενα αὐτοῖς μέρη εἴσοδον. Il est également question d'un semblable εἴσοδος καὶ ἔξοδος dans BGU. III 1002, Flor. 51. Lond. II 140 (p. 160), BGU. II 30 et peut-être aussi dans Lond. II 154 (p. 178).

γ) Un terrain peut enfin être la propriété exclusive d'une partie, tandis qu'uniquement la jouissance de l'usage doit revenir à l'autre. Nous ne nous occuperons ici que des cas de ce genre, peu nombreux dans les papyrus.

Dans Wess. Pap. script. gr. spec. = Preis Nr. 5247 (47 ap. J. C.), les parties constatent à l'occasion de l'achat d'un terrain, que la limite nord de celui-ci est constituée par la maison de Pisaïs et de ses frères, ainsi que par la maison de l'acheteur (Stotoësis) et d'Érieus cadet: δι' ἧς εἴσοδος καὶ ἔξοδος. Dans le présent cas, le contractant a le droit de passage par le terrain qui est la propriété exclusive d'autrui.

Dans Bas. Nr. 3 (27 ap. J. C.), une femme qui se désiste d'un terrain se réserve jusqu'à la fin de ses jours le droit d'εἴσοδος καὶ εἴσοδος, par une porte située du côté est du dit terrain. Cette façon de se réserver le droit de passage rappelle tout à fait la „deductio“ des servitudes dans le sens du droit romain.

Dans Gen. 11 (350 ap. J. C.), un frère déclare à sa soeur à l'occasion du partage d'une propriété de famille, que si leur autre soeur Nonna lui refuse l'accès du terrain hérité, il lui accordera le droit de l'εἴσοδος par sa parcelle à lui, qui conduira entre la partie héritée par Nonna et sa propre exhèdre. Nous avons affaire ici non directement à l'établissement d'une servitude prédiale, mais à la promesse d'en établir une dans l'avenir.

Dans Lond. III 394 (VI/VII<sup>e</sup> siècle), il s'agit du partage d'une tonnelle, située ἐπὶ τοῦ ὑδροφυτίου. La tonnelle est ainsi partagée, qu'un des contractants en obtient la partie ouest, tandis que la partie est échoit à l'autre. Le propriétaire de cette dernière partie garantit à celui du côté ouest de la tonnelle le droit de passage par la partie qui lui appartient.

Enfin dans Heid. Inv. 311 (VI<sup>e</sup> siècle ap. J. C.), une mère fait dresser un acte par lequel elle déclare que ce n'est qu'à la demande de sa fille et seulement jusqu'à la fin des jours de celle-ci, qu'elle accorde à son fils le droit de passage par une maison qui est leur propriété commune.

D'autre part, on ne saurait ranger dans cette catégorie Ryl. II 157 (153 ap. J. C.), où à l'occasion du partage d'un terrain affermé, deux fermiers décident que celui qui obtiendra la partie sud, permettra pendant les vendanges l'εἴσοδος καὶ ἔξοδος par sa propre partie à celui, qui aura obtenu la partie nord et où l'autre contractant obtient le même droit de celui auquel est échue la partie sud. Il n'est pas douteux en effet, que dans le cas décrit il s'agit d'une obligation.

II. Nous sommes transportés dans un autre domaine dans BGU.

IV 1037 (Karanis, 47 ap. J. C.). A en juger par la teneur de ce document, une des parties contractantes est tenue à laisser à l'autre un espace libre *εις φοσφοριαν*. D'après l'interprétation de Luckland (Privathaus 90 fg), ce terme est probablement en rapport avec le droit à avoir un jour.

III. Un papyrus provenant du Kourdistan et publié par Meyer au nr. 36 des Jur. Papyri, apporte des renseignements fort intéressants sur les servitudes des eaux. Parmi les stipulations du contrat qui y est conclu, le passage mérite d'attirer l'attention, dans lequel il est question du droit dont jouira dorénavant l'acheteur, de se servir tous les 8 jours pendant une demi journée des installations d'irrigation appartenant aux voisins, propriétaires d'une vigne, installations dont jusqu'alors avait profité le vendeur. Nous sommes par conséquent en présence d'un transfert de servitudes attachées au terrain et relatives aux eaux, simultanément avec le transfert de la propriété. Par contre, il ne saurait être question de servitudes des eaux dans le cas déjà mentionné dans Ryl. II 157 (153 ap. J. C.), où deux fermiers qui partagent un terrain, conviennent entre eux de jouir réciproquement du droit de se servir des installations d'irrigation établies dans les parties du terrain qui leur sont échues, car dans le cas examiné, nous avons affaire à une obligation.

IV. La dernière servitude réelle que mentionnent les papyrus est la „servitus oneris ferendi“: Mon. nr. 16 (fin du VI<sup>e</sup> siècle). Dans le contrat d'achat et de vente dont il est question dans ce papyrus, on voit établir pour l'acheteur une „servitus oneris ferendi“ sur le terrain du voisin. Nous y lisons en effet: „Le mur du côté est, qui dans ma maison m'appartient, doit à perpétuité être exempt de l'obligation de porter des charges, vu que j'ai été indemnisé“. De l'avis de Wenger (observations concernant ce papyrus), le mur-limite de la maison du vendeur, mur qui attenait du côté ouest à l'*ἀυλή*, doit rester la propriété de celui-ci et l'acquéreur de l'*ἀυλή* y aura une servitude. Il s'agit ici sans doute d'une servitude établie comme „praedium dominans“ sur le terrain de l'*ἀυλή*, tandis que la servitude sur la maison représente un „praedium serviens“.

V. Si à présent nous passons aux servitudes personnelles, il nous faut parler de la *καρπεία* = „usus fructus“, de la *χρησις* = usus, de l'*ενοικησις καὶ δουλεία* = „habitatio et operae servorum“.

La servitude dite *καρπεία*, est en général établie sur des fonds ruraux. Dans C.P.R. 24 = M. Chr. II 288, ce droit est expressément limité à la durée de la vie d'une personne. Il s'agit ici d'un contrat de mariage conclu en 136 ap. J. C., dans lequel, à l'occasion du transfert d'une dot à la fiancée, la mère se réserve le droit d'usufruit sur certains terrains faisant partie de la dot. Un cas semblable se présente, à l'occasion d'un contrat d'achat et de vente, dans C.P.R. 198, où un droit pareil est établi au profit de la mère des contractants. Dans Amh. II 71, ce droit était également limité jusqu'au décès de la mère de la fiancée, car dans l'*ἀναγραφή* dont il s'agit ici, il est fait part au bureau des hypothèques de l'extinction de ce droit. A une époque plus récente, le sens de l'„usufructus“ latin était rendu par les mots: *χρησις καὶ ἐπικαρπεία* (Lond. III 1044 (III 254 ff) = Chrest. II 367<sub>20</sub>).

Dans Oxy. 494, il est encore une fois question d'un usufruit à vie sur toute la fortune (*χρησις καὶ πρόσοδοι πᾶσαι*). La mère en jouit ici sur toute la part de l'héritage, comprenant des immeubles et des esclaves, tandis que, conformément à la dernière volonté du défunt, la propriété doit passer au fils comme à l'héritier.

Les papyrus mentionnent le droit à l'*ἐνοίκησις*, relatif aux terrains sur lesquels s'élèvent des constructions. Ce droit est exactement défini par les termes *χρησις καὶ ἐνοίκησις* (Oxy. 489, 5, 14) ou bien *χρησις καὶ ἐνοίκησις καὶ ἐνοί[κοδόμησις]* Oxy. 1056. Dans certains cas, on insiste sur la circonstance que ce droit comprend également celui de toucher le loyer (Oxy. 104<sub>15</sub> CPR. 24 = Chrest. II 288<sub>16</sub>). Le droit à un logement viager est pareillement établi par un contrat en faveur d'une belle-mère, dans CPR. 24 (136 ap. J. C) ainsi que par un contrat caractéristique de mariage dans Lond. I 164 (p. 160), où l'on voit une mère racheter le terrain pour ses enfants, en échange de ses bijoux. Dans Oxy. 489, on voit également établir le même droit sur des biens meubles.

Des droits aux services (*δουλεία*) et aux acquisitions (*ἀποφοραί*) peuvent être établis de même sur des esclaves et dans Oxy. 489 on les voit limités également à la vie de l'acquéreur. Dans un testament, Oxy. 494, les mêmes dispositions sont prises en ce qui concerne les services et les acquisitions des esclaves, qui en vertu de ce testament seront affranchis en cas de décès du testateur. On ne peut évidemment que penser ici à une application analogue du droit d'usage, vu que les affranchis ne sont pas des biens dans le

sens juridique. En général, les formes intermédiaires entre la liberté et l'esclavage ne sont rien d'extraordinaire dans le droit gréco-égyptien.

VI. En ce qui concerne le mode d'établir une servitude, on voit dans des conditions normales, constituer les servitudes réelles par voie d'accord. De plus, on acquiert les servitudes des eaux en vertu de leur „vetustas“, autrement dit, dans les cas où se pose la question de savoir, si ces servitudes ont été acquises en vertu d'une base juridique, on admet l'existence de celle-ci, lorsque les installations datent d'un temps immémorial. Des cas d'une pareille „vetustas“ sont mentionnés dans CPR. 1 (831 ap. J. C.), dans BGU. I 94, 906, CPR. 188 (II<sup>e</sup> siècle ap. J. C.) et concernent des aqueducs privés, tandis que dans Tebt. I 50, il s'agit d'aqueducs du roi. En aliénant les terrains, les vendeurs les cèdent en faisant la réserve suivante: *καὶ ποτίζοντας ρείθρων καὶ ὑδραγωγῶν κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς μέχρι τοῦ νῦν συνήθειαν.*

En fait de servitudes personnelles, on établit la *καρπεία* dans les contrats d'achat (CPR 198), dans les contrats synallagmatiques (Oxy. 265), en particulier dans les contrats de mariage (CPR 24, 27. Oxy. III 603 p. 283. Amh. II 71 Ryl. II 154), dans les contrats de partage (Heid. Inv. 311) dans les contrats de donation entre personnes vivantes (Lond. III 1044) et dans les dispositions paternelles *κατὰ τελευτὴν* (Tebt. 381), enfin dans les testaments (Oxy. 494). On constitue la „habratio“ dans les contrats de mariage (Oxy. 265), dans les contrats d'achat et de vente (Lond. III 1164), dans les contrats d'échange (Flor. 47) et dans les testaments (Petr. III 6 a); 29; Ryl. 153; Oxy. 75; 104; Hav. 207 a) b); PER. 1576; BGU. 895. 896); enfin on fixe les „operae servorum“ et on établit le droit d'usage dans les testaments (Oxy. 489; Ryl. 153; Oxy. 494).

VII. La question la plus intéressante qui se pose à ce sujet, est celle de la nature juridique de ces servitudes. On ne peut que se demander, si le droit de passer ou celui de se servir d'un aqueduc sont, oui ou non, des servitudes dans le sens donné à ce terme par le droit romain. C'est bien en effet une chose caractéristique que ces droits sont établis uniquement pour la durée de la vie d'une certaine personne. Même les jurisconsultes classiques ne connaissaient pas de servitudes aussi limitées et ce n'est que fort tard que dans les conditions juridiques primitives, l'idée d'un droit réel

parvint à se faire jour. La conséquence la plus proche de ces servitudes se manifeste envers les personnes contractantes et leur successeurs singuliers, qui d'une façon ou d'une autre sont attirés dans le rapport juridique en question.

La question de savoir, si dans ces conditions, ces prétendus droits de servitudes avaient aussi un effet juridique envers les tiers, paraît des plus douteuses. En ce qui concerne le droit de passage, on pourrait admettre à la rigueur qu'il en eût été ainsi, parce qu'il entre dans la catégorie des *χρηστήρια* d'un terrain, mais il importe de souligner d'autre part que jamais nous ne trouvons de traces capables de prouver qu'il eût été enregistré comme droit réel dans les *βιβλ. εγκτ.* En ce qui concerne le terme *χρηστήριον*, il faut noter que la notion qui lui correspond est très large. Ainsi, lorsqu'il s'agit de maisons, ce terme indique l'inventaire et tout ce qui appartient à la maison. Après la Constitution antoninienne, on voit se dégager de la notion plus large de *χρηστήριον*, celle du *δίκαιον*, qu'il faut interpréter comme droit.

Il en est autrement de la *καρπεία*. Nous disposons sur ce sujet de certaines indications tirées des sources; elles nous permettent de supposer que la *καρπεία* était portée sur les livres fonciers. Cette supposition ne saurait pourtant être considérée comme certaine, vu que le passage qui pourrait décider de la question dans Oxy. 237, VIII. 35, manque à bien des égards de clarté. En présence de l'état de nos sources, la question relative à la nature juridique des servitudes doit nécessairement rester ouverte.

---

28. WITKOWSKI STANISŁAW. Układ i tytuł Ksenofontowej Anabazy. (*La disposition des matières et le titre de l'Anabase de Xénophon*). Présenté dans la séance du 8 Octobre 1923.

Nous sommes frappés dans l'Anabase par la disposition inégale des matières. En effet, l'expédition de Cyrus n'y occupe que peu de place, tandis que Xénophon décrit longuement et dans les détails la retraite des Dix-Mille. Dans la description de l'expédition, nous cherchons parfois en vain des renseignements que nous nous attendions à y trouver, mais lorsqu'il s'agit de la retraite, surtout du séjour des troupes mercenaires en Thrace, certains passages pèchent par la longueur. Le titre (du reste authentique) ne correspond pas

non plus exactement au sujet traité et ne résume que le premier des sept livres que comprend l'ouvrage. Suivant l'auteur, les particularités qui nous frappent dans la disposition des matières ainsi que dans le titre, s'expliquent par la circonstance que l'ouvrage de Xénophon est une réponse à l'Anabase de Sophénète, un des chefs de l'expédition. Dans ce dernier traité, la description de l'expédition était probablement en rapport avec son importance pour l'histoire de toute l'entreprise, aussi avait-on sans doute donné plus d'ampleur à ce chapitre, par contre celui de la retraite a dû être écourté, vu que Sophénète, qui s'était embarqué sur la côte de la Mer Noire, ne connaissait pas les détails de l'histoire du retour. L'ouvrage de Sophénète devait contenir certains reproches adressés à Xénophon qui, comme nous l'apprend l'Anabase, n'entretenait pas de très bonnes relations avec lui. C'était sans doute la description du rôle de Xénophon pendant la retraite qui ne satisfaisait pas celui-ci, aussi a-t-il écrit son Anabase, voulant parer ainsi les objections de Sophénète ou tout au moins, en atténuer la gravité.

Xénophon n'a que brièvement esquissé la marche en avant, pendant laquelle il n'avait joué aucun rôle, en revanche il a longuement parlé de la retraite, pour réfuter les objections de Sophénète et présenter son rôle à lui, pendant cette phase de l'entreprise, sous le jour qu'il désirait. Il a donné à son livre le même titre que Sophénète avait donné au sien, et c'est précisément cette circonstance qui explique, pourquoi ce titre ne répond pas au sujet de l'ouvrage.

- 
29. WYCZÓŁKOWSKA ANNA. *Ewolucja biologiczna myśli i mowy. (L'évolution biologique du langage et de la pensée)*. Présenté dans la séance du 19 février 1923.

L'auteur expose la thèse, suivant laquelle le développement de toute mentalité est l'oeuvre d'une évolution biologique et psychique. Les progrès intellectuels réalisés par les races et l'extériorisation des phénomènes biologiques s'effectuent par la conscience, le langage et la pensée. Se plaçant à ce point de vue, l'auteur étudie la conscience, dont il distingue deux formes, l'une synthétique et l'autre analytique. Il entreprend une analyse plus détaillée du langage et étudie la forme phonétique, grammaticale et logique de celui-ci. A lui seul, le langage ne suffirait pas à assu-



rer la possibilité du développement infini de la pensée, si au moyen de symboles graphiques on n'accumulait pas l'ensemble de l'expérience acquise. L'écriture automatique des petits enfants est la même chose que leur babil automatique; elle contient tous les éléments linéaires qu'on retrouve dans différents genres d'écritures, p. ex. dans l'écriture hébraïque, arabe, turque etc.

Le troisième degré du progrès intellectuel de l'âme est donné par la pensée, ainsi que par les fonctions auxiliaires de celle-ci, c'est-à dire, par l'attention et la mémoire.

Il faut distinguer suivant l'auteur les trois stades suivants de la pensée: a) le stade des questions posées consciemment, b) le stade de la réflexion inconsciente, c) le stade, pendant lequel le résultat obtenu est consciemment exprimé par des mots.

---

## BIBLIOGRAPHIE POUR L'ANNÉE 1923.

»Archiwum Komisji historycznej« Serja II. tom 1. Kraków 1923, 8-o, str. 633. (*Archives de la Commission historique. Série II vol. I. Cracovie 1923, 8-o, 633 p.*).

Treść: ABRAHAM WŁADYSŁAW. Sprawozdanie z poszukiwań w archiwach i bibliotekach rzymskich do dziejów Polski w wiekach średnich za lata 1899—1913. — KUTRZEBA STANISŁAW i FIJAŁEK JAN. Kopjarz rzymski Erazma Ciołka z początku wieku XVI. — KACZMARCZYK KAZIMIERZ. Działalność niemieckiego zarządu archiwalnego w Warszawie w latach 1915—1918. — KŁODZIŃSKI ABDON. O archiwum skarbu koronnego na zamku krakowskim. — KŁODZIŃSKI ABDON. Indeks osób i miejscowości. (*Contenu: Abraham Władysław. Compte rendu des recherches (1899—1913) dans les archives et les bibliothèques de Rome sur l'histoire de la Pologne au moyen âge. — Kutrzeba Stanislas et abbé Fijałek Jean. Le livre de copies préparé par Erasme Ciolek à Rome au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. — Kaczmarczyk Casimir. Les travaux de l'administration allemande des archives à Varsovie pendant l'époque de l'occupation (1915—1918). — Kłodziński Abdon. Histoire des archives de la Couronne au château de Cracovie. — Kłodziński Abdon. Index des noms de personnes et de localités.*).

BENNI T., ŁOŚ J., NITSCH K., ROZWADOWSKI J., UŁASZYN H. Gramatyka języka polskiego. Kraków 1923, 8-o, str. VIII + 605. (*Grammaire de la langue polonaise. Cracovie 1923, 8 o, p. VIII + 605.*).

BIRKENMAJER LUDWIK ANTONI. Mikołaj Kopernik jako uczony twórca i obywatel. W 450 rocznicę jego urodzin. Kraków 1923, 8-o, str. 126. (*Nicolas Kopernik, comme savant et citoyen. A propos du 450<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Cracovie 1923, 8-o, 126 p.*).

BIRKENMAJER LUDWIK ANTONI. Stromata Copernicana. Studja, poszukiwania i materiały biograficzne. Z 1 ryciną w tekście. Kraków 1923, 8-o, str. VII + 403. (*Stromata Copernicana. Études et matériaux biographiques concernant Kopernik. Avec 1 gravure. Cracovie 1923, 8-o, VII + 403 p.*).

»Encyklopedia Polska«. Tom V, część I (Dział VI część II). Historia polityczna Polski. Część II: od r. 1506 do r. 1775. Kraków 1923, 8-o, str. VII + 583. (*Encyclopédie Polonaise. Vol. V, I partie. Histoire politique de la Pologne, II partie: depuis 1506 jusqu'à 1775. Cracovie 1923, 8-o, VII + 583 p.*).

Treść: HALECKI OSKAR. Dwaj ostatni Jagiellonowie (1506—1572). — SOBIESKI WACŁAW. Henryk Walezy, Stefan Batory, Zygmunt III (1502—1632). — KRAJEWSKI JÓZEF GUSTAW. Władysław IV (1632—1648). — KONOPCZYŃSKI WŁADYSŁAW. Jan Kazimierz (1648—1668). Dwaj królowie rodacy (1668—1696). August II (1697—1733). August III (1733—1763). Stanisław August do pierw-

szego rozbioru (1763—1775). (*Contenu: Halecki Oskar. Les deux derniers Jagellons, 1506—1572. — Sobieski Wacław. Henri de Valois, Etienne Batory, Sigismond III, 1572—1632. — Krajewski Józef Gustaw. Ladislas IV, 1632—1648. — Konopczyński Władysław. Jean Casimir 1648—1668. Les deux rois de familles polonaises 1668—1696. Auguste II, 1697—1733. Auguste III, 1733—1763. Stanislas-Auguste, jusqu'au premier démembrement, 1763—1775.*)

KOCZOROWSKI STANISŁAW PIOTR. Bibliographia Dantesca in Polonia. Dante w Polsce. Bibliografja przekładów dzieł jego tudzież prac jemu poświęconych. Kraków 1923, 8-o, str. 88. (*Bibliographia Dantesca in Polonia. Les oeuvres de Dante en Pologne. Bibliographie des traductions et des travaux sur les oeuvres de Dante. Cracovie 1923, 8-o, 88 p.*)

ŁOŚ JAN. Pisownia polska. Przepisy, słowniczek. Wydanie V poprawione, dokonane na podstawie protokołów urzędowych. Kraków 1923, 8-o, str. 111. (*L'orthographe polonaise. Règles, vocabulaire. V<sup>e</sup> édition revue, publiée d'après les procès-verbaux officiels. Cracovie 1923, 8-o, 111 p.*)

»Prace Komisji filologicznej«. Meletemata patristica III. Kraków 1923, 8-o, str. 48. (*Travaux de la Commission de philologie. Meletemata patristica III. Cracovie 1923, 8-o, 48 p.*)

Trésé: (Contenu) SINKO TADEUSZ. De traditione orationum Gregorii Nazianzeni. Pars II. De traditione indirecta.

»Prace Komisji historii sztuki« Tom III, zeszyt I. Kraków 1923, 4-o, str. 104 + XIX. (*Travaux de la Commission pour l'histoire de l'art. Vol. III. Fascicule I. Cracovie 1923, 4-o, p. 104 + XIX.*)

Trésé: TOMKOWICZ STANISŁAW. Ołyka. — FROMOWICZ-STILLEROWA HENRYKA. Emalje malarskie z Limoges w zbiorach krakowskich. — PAJZDERSKI NIKODEM. Kościół św. Jana w Gnieźnie i jego dekoracje z XIV wieku. — Sprawozdania z posiedzenia za rok 1922. (*Contenu: Tomkowicz Stanisław. Le château d'Ołyka. — Fromowicz-Stiller Henriette. Les émaux peints de Limoges dans les collections de Cracovie. — Pajzderski Nikodem. L'église de St. Jean à Gniezno et sa décoration du XIV<sup>e</sup> siècle. — Compte rendu des séances de l'année 1922.*)

»Prace Komisji językowej«. Nr. 11, Kraków 1923, 8-o, str. 47. (*Travaux de la Commission linguistique. N<sup>o</sup> 11. Cracovie 1923, 8-o, 47 p.*)

Trésé (Contenu): ZALEWSKI LUDOWICUS. Psalterii versionis interlinearis vetusta fragmenta germanica edidit praefatus est notisque illustravit.

— Nr. 12. Kraków 1923, 8-o, str. 66. (*N<sup>o</sup> 12. Cracovie 1923, 8-o, 66 p.*)

Trésé (Contenu): KLECZKOWSKI ADAM. Neuentdeckte altsächsische Psalmenfragmente aus der Karolingerzeit. Teil I. (*Fragments de psaumes de l'époque carolingienne récemment découverts, écrits en vieux saxon. 1 partie.*)

»Rozprawy Wydziału filologicznego» t. LXI Nr. 2. Kraków 1923, 8-o, str. 51. (*Mémoires de la Classe de Philologie, vol. LXI, N° 2, Cracovie 1923, 8-o, 51 p.*).

Treść: WINDAKIEWICZ STANISŁAW. Teatr Kollegjów jezuickich w dawnej Polsce. (*Contenu: Le théâtre dans les collèges de Jésuites de l'ancienne Pologne.*

— t. LXI Nr. 3. Kraków 1923, 8-o, str. 57. (*vol. LXI N° 3. Cracovie 1923, 8-o, 57 p.*).

Treść: KUCHARSKI EUGENJUSZ. Chronologja komedyj i niektórych pomniejszych utworów Aleksandra Fredry. (*Contenu: La chronologie des comédies d'Alexandre Fredro et de plusieurs autres oeuvres moins importantes de cet auteur.*

— t. LXI Nr. 4. Kraków 1923, 8-o, str. 26, z podobizną. (*vol. LXI, N° 4, Cracovie 1923, 8-o, 26 p., avec portrait.*

Treść: REISS JÓZEF. Przyczynki do dziejów muzyki w Polsce. (*Contenu: Contributions à l'histoire de la musique en Pologne.*

---

## Table des matières.

	Page
Compte-rendu de l'Académie pour l'année 1923 . . . . .	III
Compte-rendu de la séance publique de l'Académie du 16 juin 1923 à Cracovie . . . . .	V
Bibliographie pour l'année 1923 . . . . .	80
Résumés . . . . .	1
1. <b>Arnold Stanisław</b> : Les rapports entre Lombards et Romains en Italie septentrionale pendant la période de l'invasion, d'après les données relatives à la dotation du monastère de Saint Colomban à Bobbio (VII <sup>e</sup> —X <sup>e</sup> siècle) . . . . .	1
2. <b>Bieńkowski Piotr</b> . Sur un type masculin énigmatique dans la sculpture romaine de l'époque avancée . . . . .	2
3. <b>Bieńkowski Piotr</b> : Sur les Bastarnes dans la sculpture romaine de l'époque avancée . . . . .	12
4. <b>Bochnak Adam</b> : Les tapisseries du maréchal de France François de Créqui, duc de Lesdiguières . . . . .	16
5. <b>Bujak Franciszek</b> : Sur les rapports entre les peuplades lithuaniennes et germaniques . . . . .	19
6. <b>Bystroń Jan</b> : L'objet et le domaine de la psychologie sociale . . . .	21
7. <b>Dobrowolski Kazimierz</b> : Les survivances de clans et les traditions liées à leur organisation dans le Podhale, dans le Spisz et l'Orawa .	24
8. <b>Dobrowolski Tadeusz</b> : L'église sous le vocable de Saint Nicolas à Wy- socice. Une étude sur l'histoire de l'architecture et de la sculpture ro- manes en Pologne . . . . .	27
9. <b>Feldman Józef</b> : La Pologne à l'époque de la grande guerre du Nord, 1705—1709 . . . . .	32
10. <b>Furmankiewiczówna Kazimiera</b> : Les sculptures romanes de Goźlice .	34
11. <b>Gaertner Henryk</b> : L'ordre et la place des adjectifs dans la langue polonaise . . . . .	36
12. <b>Grodecki Roman</b> : Les salines de la région de Cracovie au moyen âge .	41
13. <b>Kruszyński Tadeusz</b> , abbé: Les ceintures polonaises fabriquées en Allemagne et en France . . . . .	46
14. <b>Morawski Kazimierz</b> : De Flavio Iosepho observationes . . . . .	48
15. <b>Mycielski Jerzy</b> : L'église polonaise de Saint Stanislas à Rome et les œuvres d'art polonais qu'on y trouve . . . . .	49
16. <b>Namysłowski Władysław</b> : Le droit pénal serbe au moyen âge . . .	53

17. Reinhold Joachim: Études sur des manuscrits en vieille langue française. I partie. Le manuscrit récemment découvert du poème Floire et Blanchflor . . . . .	55
18. Reiss Józef: Jean Brożek-Broscius comme théoricien de la musique . . . . .	56
19. Rostański Józef: Sur les anciennes cérémonies slaves, dites „Turoń“ et „Gody“ . . . . .	60
20. Rozwadowski Jan: Sur le nom „Tanaïs“, donné au Don dans l'antiquité . . . . .	61
21. Sapiński Stanisław: Stapleton and Bellarmin as sources of Skarga's „Sermons for Sundays and Holidays“ . . . . .	62
22. A. Semkowicz Władysław: Études sur l'aspect primitif de la Pologne. — B. Mochnacki R.: Sur l'étendue des forêts dans la région montagneuse de Kielce et de Sandomierz . . . . .	64
23. Sinko Tadeusz: Zur Geschichte der Nazianzenischen Studien in Polen . . . . .	67
24. Sinko Tadeusz: Pindar in Polen . . . . .	68
25. Sinko Tadeusz: Dmochowskis Hilfsmittel bei seiner Übersetzung der Ilias . . . . .	69
26. Sternbach Leon: Δεύτερος πλοῦς . . . . .	70
27. Taubenschlag Rafał: Les servitudes dans le droit gréco-égyptien . . . . .	71
28. Witkowski Stanisław: La disposition des matières et le titre de l'Anabase de Xénophon . . . . .	77
29. Wyczółkowska Anna: L'évolution biologique du langage et de la pensée . . . . .	78





